

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DU SENAT : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F

(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX. PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1966-1967

COMPTE RENDU INTEGRAL — 6^e SEANCE

Séance du Mardi 25 Avril 1967.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 207).
2. — Congé (p. 207).
3. — Dépôt d'une proposition de loi (p. 207).
4. — Dépôt de questions orales avec débat (p. 208).
5. — Débat sur une déclaration du Gouvernement (p. 208).
Discussion générale : MM. Antoine Courrière, Roger Carcassonne, Jacques Duclos, Auguste Pinton.
6. — Scrutins pour l'élection de députés représentant la France aux assemblées européennes (p. 218).
Suspension et reprise de la séance.
7. — Débat sur une déclaration du Gouvernement (suite) (p. 218).
Suite de la discussion générale : MM. Jean-Eric Bousch, André Collin.
8. — Election d'un député représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes (p. 222).
9. — Election d'un député titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (p. 222).
10. — Débat sur une déclaration du Gouvernement (suite) (p. 223).
Suite de la discussion générale : MM. François Schleiter, Marcel Martin.
Présidence de M. Maurice Bayrou.
M. Robert Schmitt, Jean Filippi.
Suspension et reprise de la séance.
MM. Jacques Pelletier, Raymond Bossus, Jacques Descours Desacres, François Schleiter, Jacques Henriot, André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.
11. — Règlement de l'ordre du jour (p. 238).

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures dix minutes.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du jeudi 20 avril a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

CONGE

M. le président. M. Robert Liot demande un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ce congé.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le congé est accordé.

— 3 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Louis Gros, le général Antoine Béthouart et Maurice Carrier une proposition de loi tendant à compléter le code électoral par un article 12 bis nouveau.

La proposition de loi sera imprimée sous le n° 226, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve du droit reconnu au Gouvernement par l'article 43 de la Constitution de demander la nomination d'une commission spéciale. (Assentiment.)

— 4 —

DEPOT DE QUESTIONS ORALES AVEC DEBAT

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi des questions orales avec débat suivantes.

M. Jean-Eric Bousch expose à **M. le Premier ministre** :

Que la situation économique et sociale dans le bassin lorrain continue de se détériorer et devient de plus en plus préoccupante ;

Que la concurrence sans cesse accrue des minerais étrangers met en cause l'existence des mines de fer de la Lorraine et rend caducs les accords de la table ronde de 1963 ;

Que, pour les mines de charbon, les importations croissantes de combustibles étrangers auxquelles les utilisateurs font d'ailleurs de plus en plus appel avec une certaine complaisance, sans parler du fuel vendu à un prix de dumping, remettent en cause les programmes de production élaborés ainsi que les possibilités d'écoulement de la production nationale ;

Que le malaise social, conséquence de la réduction d'activité des secteurs menacés, ne cesse de s'accroître auprès des populations lorraines, traumatisées par les préoccupations concernant les problèmes de l'emploi, et cela d'autant plus que les efforts des travailleurs pour accroître de façon spectaculaire la productivité sont sanctionnés par des arrêts de travail ou des jours de chômage,

Et lui demande :

1° Quelles mesures il envisage de prendre pour sauvegarder les richesses du bassin lorrain, qui sont des richesses nationales, et garantir dans les régions minières un niveau d'emploi suffisant ;

2° Quels moyens il entend mettre en œuvre pour améliorer la compétitivité des minerais et des charbons lorrains aux lieux de leur utilisation, en particulier pour réduire les charges excessives de toutes natures qui pèsent sur les prix de revient, tels que prix de transport, etc., et pour accroître par ailleurs les possibilités d'écoulement ;

3° Quels sont les infrastructures et équipements de base prévus pour favoriser les reconversions industrielles en fonction de l'évolution de la situation du marché charbonnier qui se détériore à un rythme plus rapide que prévu ;

4° Quelles sont les dispositions envisagées pour que soient enfin réalisées les implantations d'industries et d'activités nouvelles, toujours annoncées, mais jamais concrétisées, hormis celles concernant l'extension des activités annexes des houillères qui, pour n'être pas négligeables, ne sont pas de nature à créer un nombre d'emplois en rapport avec l'expansion démographique d'une jeunesse exceptionnellement nombreuse ;

5° Quelles sont enfin les mesures envisagées pour soutenir les entreprises de transformation existantes, menacées par les difficultés actuelles de la sidérurgie et par la réduction massive des programmes d'investissement des houillères (n° 18). (Question transmise à **M. le ministre des affaires sociales.**)

M. Auguste Pinton expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que la commission consultative instituée par arrêté du 21 mars 1966, chargée d'émettre un avis sur un certain nombre de problèmes que posait l'application de la loi du 6 janvier 1966 portant réforme des taxes sur le chiffre d'affaires, a été conduite, sans remettre en cause les principes de la loi, à l'informer des principales difficultés auxquelles se heurte l'application de cette loi. Deux difficultés fondamentales ont ainsi été présentées : « la première tient à la pluralité des taux qui sera la source de complications considérables pour les assujettis ; la deuxième tient à des considérations de rendement qui, ne permettant pas l'application parfaite d'un système de taxe sur la valeur ajoutée, conduisent à une grave altération des principes mêmes de la T.V.A. ». La pluralité des taux va finalement conduire tous les commerçants à ventiler leur activité, dès 1968, entre 2, 3, 4 et parfois 5 catégories de produits. Les considérations de rendement budgétaire conduisent l'administration à envisager des mesures qui portent une grave atteinte

au principe même de la taxe et dont on ne peut atténuer les effets qu'au prix de complications nouvelles : limitation de la déduction financière et même pour les ventes à consommer sur place, de la déduction physique, report à une date non précisée du crédit d'impôt attaché au stock des nouveaux assujettis, le 31 décembre 1967, etc. De très graves inégalités de traitement sont désormais certaines. Quels que soient les efforts entrepris par l'administration pour répondre aux soucis exprimés par la commission consultative, la nouvelle T.V.A. conduira à de telles sujétions que seules les entreprises importantes, entourées des meilleurs conseils, pourront satisfaire aux nouvelles obligations, sans être surtaxées par le fisc.

En conséquence, il lui demande, d'une part, quelles mesures réglementaires il entend prendre pour permettre une application simple et loyale de la loi et, d'autre part, s'il ne juge pas opportun, compte tenu des difficultés d'application relevées par la commission consultative, de reporter la mise en application de la loi en ce qui concerne le secteur de la distribution (n° 19).

M. Etienne Restat rappelle à **M. le ministre de l'agriculture** que les agriculteurs français attendent de la réalisation du Marché commun agricole la possibilité d'écouler leur production dans tous les pays de la Communauté européenne à des prix rémunérateurs leur permettant ainsi d'accroître leurs revenus et d'atteindre la parité avec les autres activités de la nation. La politique française en matière de prix, tant que la parité sociale n'est pas établie entre les pays de la Communauté, inquiète considérablement les milieux agricoles qui s'interrogent sur les intentions et les objectifs du Gouvernement en ces différentes matières.

Il lui demande de bien vouloir informer le Sénat de la politique du Gouvernement en ce qui concerne la poursuite de la réalisation du Marché commun agricole (n° 20).

M. Etienne Restat expose à **M. le ministre de l'agriculture** que la réalisation du Marché commun agricole comportera non seulement des avantages mais aussi des risques tant pour l'agriculture que pour les industries agricoles et alimentaires françaises.

Il appartiendra aux entreprises agricoles d'adapter leurs structures d'exploitation ou de production afin d'affronter avec succès la compétition européenne.

Cette adaptation ne sera possible que si des moyens financiers importants sont mis à la disposition des exploitants agricoles. Un certain nombre de difficultés semblent empêcher un financement satisfaisant de l'agriculture. En premier lieu la croissance de l'endettement individuel et de la charge d'amortissement des prêts plus rapide que la croissance du revenu brut agricole, freine les investissements. En second lieu, l'existence d'une inégalité des ressources destinées au financement selon les régions accentue le sous-développement de certaines régions agricoles.

La récente réforme de la caisse nationale de crédit agricole fait apparaître la volonté du Gouvernement de ne pas négliger l'aspect financier de l'activité agricole, et peut contribuer à l'expansion des investissements en agriculture.

Il demande à **M. le ministre de l'agriculture** d'examiner les mesures pouvant favoriser un meilleur financement des équipements agricoles et des modifications des structures et permettant le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché (n° 21).

Conformément aux articles 79 et 80 du règlement, ces questions orales avec débat ont été communiquées au Gouvernement et la fixation de la date de discussion aura lieu ultérieurement.

— 5 —

DEBAT SUR UNE DECLARATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle le débat sur la déclaration du Gouvernement lue au Sénat le 18 avril 1967.

Conformément à l'article 39 du règlement, la conférence des présidents a procédé, dans sa séance du 20 avril, à l'organisation préalable de ce débat. L'ordre d'intervention des orateurs a été affiché ; vous le connaissez donc.

J'indique qu'aux termes du cinquième alinéa de l'article 39 du règlement, le débat est clos après l'audition des orateurs inscrits et la réponse éventuelle du Gouvernement.

La parole est à **M. Antoine Courrière**, premier orateur inscrit. (Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche et au centre gauche.)

M. Antoine Courrière. Mesdames, messieurs, le débat qui vient aujourd'hui devant nous pourrait, à certains égards, paraître inutile parce qu'il s'ouvre à quelques jours de la fin de celui qui a animé le Palais-Bourbon la semaine dernière. Mais, en plus du fait qu'il apporte aux élus du suffrage universel indirect que nous sommes la possibilité d'exprimer notre opinion sur l'attitude et la politique du Gouvernement, il constitue pour le Sénat une véritable innovation.

Jamais, en effet, pareil débat ne s'y est ouvert. Jamais le Sénat, depuis le début de la V^e République, n'avait eu la possibilité de discuter la politique gouvernementale en réponse à une déclaration ministérielle.

Ou bien la lecture de la déclaration était suivie, à l'Assemblée nationale, d'un vote de confiance et, dans ce cas, il ne pouvait pas y avoir de discussion au Sénat. Ce fut le cas lors de la déclaration faite par M. Michel Debré le 15 janvier 1959. Ce fut également le cas lors de la constitution des deux premiers gouvernements de M. Pompidou, le 26 avril et le 13 décembre 1962.

Ou bien, lors de la lecture d'une déclaration ministérielle le Gouvernement refusait tout débat sous peine de priver le Sénat de la lecture de la communication du Gouvernement. Ce fut le cas, le 25 avril 1961, lors de la lecture par M. Jacquinot d'une communication du Gouvernement de M. Debré, au moment de l'affaire des barricades, et je dois reconnaître qu'il ne s'agissait là que d'une déclaration gouvernementale venant d'ailleurs après un message du Président de la République et qui ne correspondait pas à la présentation d'un programme.

Ou bien encore, par le jeu de circonstances qui venaient sans doute d'une inattention de l'opposition, ce que je regrette profondément, le président déclarait le débat clos à l'issue de la déclaration ministérielle. C'est ainsi qu'il fut fait le 13 avril 1966.

S'agit-il d'une ouverture vers une maison que l'on a depuis longtemps condamnée parce qu'elle restait elle-même, c'est-à-dire le reflet des sentiments républicains et démocratiques de ses mandants et qu'elle a refusé de s'incliner? Peut-être. De toute manière, ce débat ne sera pas inutile dans la mesure où il permettra au Gouvernement, dans l'atmosphère calme qui sied au Sénat et qui ajoute au sérieux de ses travaux, d'apporter des informations, des précisions nouvelles sur ses intentions et sur sa politique. En effet, il faut bien le reconnaître : les observateurs politiques sont restés sur leur faim après le débat qui a eu lieu à l'Assemblée nationale. On attendait un programme : c'est une vague déclaration qui fut faite. On attendait du Premier ministre, dans sa réponse aux intervenants, qu'il définisse les grandes lignes de son action future, qu'il campe la position du Gouvernement sur les grandes options qu'il y a lieu de prendre : il n'a rien apporté.

Cela vient-il du changement d'atmosphère qui s'est manifesté à l'Assemblée nationale? Cela vient-il du désarroi d'une majorité inquiète de son avenir, soutenant assez mollement dans sa déclaration son chef en présence d'une opposition incisive, soudée, homogène, compacte? On ne le sait. Toujours est-il qu'avec un optimisme dont je mesure les limites, peut-être pouvons-nous espérer obtenir ici des informations que les circonstances n'ont pas permis de recueillir là-bas.

On me permettra, au début de mon exposé, de faire une constatation et de poser certaines questions.

Mardi dernier, le Gouvernement a fait lire au Sénat la déclaration ministérielle. Le Premier ministre était absent, ce qui s'explique par le fait qu'il était à la même heure à la tribune de l'Assemblée nationale. Dans un temps qui n'est pas si lointain, c'est le garde des sceaux ou, dans tous les cas, un ministre à part entière qui fût venu lire au Palais du Luxembourg la déclaration du Premier ministre.

Dois-je vous rappeler que la déclaration ministérielle de M. Michel Debré fut lue au Sénat le 15 janvier 1959 par M. Jacques Soustelle, ministre délégué auprès du Premier ministre, que celle de M. Pompidou fut lue à cette tribune par M. Louis Jacquinot le 26 avril 1962, mais qu'après le référendum de novembre 1962 ce fut d'abord M. Dumas, secrétaire d'Etat, qui vint le 13 décembre 1962, puis M. de Broglie, le 13 avril 1966, pour le troisième ministère constitué par M. Pompidou.

Or, nous avons vu monter à cette tribune, mardi dernier, un homme fort courtois, certes, et contre lequel nous ne nourrissons aucune prévention : M. le secrétaire d'Etat au tourisme. Etait-ce sa vocation particulière de venir faire ici la lecture de la déclaration ministérielle? Nous n'en savons rien. Mais, alors qu'aujourd'hui le Premier ministre est libre et aurait dû venir

écouter tous les développements que vont faire les représentants des familles politiques siégeant au Sénat, c'est encore un secrétaire d'Etat qui vient répondre à nos questions et tenter de calmer nos inquiétudes.

Quel que soit le respect que nous vous portons, monsieur le secrétaire d'Etat, je suis obligé de constater que votre présence ici, seul à ce banc, est une brimade supplémentaire vis-à-vis de la deuxième assemblée du Parlement. (*Applaudissements à gauche et au centre gauche ainsi que sur plusieurs bancs à l'extrême gauche, à droite.*)

Je vous le dis au nom de mes amis, au nom de tous ceux qui conservent le respect de la règle démocratique et de la Constitution, au nom — j'en suis convaincu — de tous les républicains du Sénat. Il s'agit là d'un geste discourtois vis-à-vis des représentants des collectivités locales françaises et qui prend une signification qu'il vous appartiendra sans doute de définir lorsque vous viendrez à cette tribune.

Jusqu'à présent, il y avait au sein du Gouvernement un secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement. Je précise, si quel'un l'avait oublié, que le Parlement, sous la Constitution qui nous régit, comprend l'Assemblée nationale et le Sénat et c'est à cause de cela que le secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement participait souvent à nos travaux et dans tous les cas représentait le Gouvernement à la conférence des présidents.

Aujourd'hui, tout est changé : ce n'est plus un secrétaire d'Etat, mais un ministre à part entière qui est chargé des relations avec le Parlement, je dirai même un super-ministre puisque aussi bien il s'agit d'un ministre d'Etat. C'est M. Frey qui est chargé des relations avec le Parlement. M. Frey dont on ne sait pas s'il a été écarté du ministère de l'intérieur à cause de son étrange comportement et de son curieux mutisme dans l'affaire Ben Barka, ou parce que ses amis, quelle que soit l'action insupportable de ses préfets et sous-préfets, ont perdu la bataille des 5 et 12 mars derniers.

Quoi qu'il en soit, M. Frey est chargé des relations avec le Parlement. A ce titre, il devrait assister à la conférence des présidents. Or, il n'y vient pas ; c'est toujours un secrétaire d'Etat changeant régulièrement qui vient assister à cette conférence.

Ce que nous constatons avec regret, c'est que cette tribune ne voit pas de ministres, même pour venir discuter de la déclaration ministérielle, c'est que la conférence des présidents se déroule en dehors du ministre responsable des relations avec le Parlement.

C'est ici que je me permets, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous poser une question que tous mes collègues se posent depuis 1962, date à laquelle le Sénat fut frappé d'interdiction, d'ostracisme, parce que certains de ses membres, spécialement celui que librement nous avons désigné pour être notre président, s'étaient permis de considérer que la procédure employée pour le référendum de 1962 était inconstitutionnelle. La question que je vous pose est la suivante : quelle mauvaise querelle cherche-t-on au Sénat, que comptez-vous faire de notre assemblée, quel sort lui réserve-t-on dans les cinq années que vous avez, paraît-il, devant vous, pour légiférer et décider?

Pensez-vous que le manque d'égards que le Gouvernement, depuis plus de cinq années, manifeste envers elle soit compatible avec le respect que l'exécutif doit aux représentants du peuple et le souci qu'il doit avoir de l'esprit et de la lettre de la Constitution? Pensez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce soit avec des gestes discourtois, avec des oublis volontaires dans la liste des invitations officielles ou avec le parti pris délibéré manifesté à l'encontre de ceux que nous avons librement placés à notre tête que vous allez faire plier le grand Conseil des communes de France?

Nous avons trop le souci de notre dignité, nous avons trop le respect de nos mandants, que nous tenons pour l'expression vivante de la démocratie, pour courber la tête et nous incliner devant les injonctions, les ukases ou les menaces de ceux à qui la nation vient de signifier de la manière la plus péremptoire qu'ils ne la représentaient plus. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre gauche ainsi que sur quelques bancs à droite.*)

Pas de ministre aujourd'hui, dans un débat voulu par le Gouvernement pour expliciter sa politique, bien que parfois, cependant, nous bénéficions de la présence d'une excellence à part entière — c'était encore le cas jeudi dernier. Pourquoi tel jour avons-nous droit à un ministre, pourquoi aujourd'hui en sommes-nous privés? Serait-ce la présence au fauteuil prési-

dentiel de telle ou telle personne qui justifierait l'absence des ministres ? Il paraît en être ainsi et, si ce n'était pas le cas, vous voudriez bien, monsieur le secrétaire d'Etat, nous le dire dans votre réponse.

Que signifie dans tous les cas ce chassé-croisé président du Sénat et ministres qui, jamais, ne se rencontrent dans cette enceinte ? Pensez-vous que le comportement de votre Gouvernement soit compatible avec les devoirs qu'il a vis-à-vis du Sénat ? Croyez-vous que l'assouvissement de rancunes personnelles apporte quelque chose dans l'art de gouverner que l'on voudrait en haut lieu environné de grandeur ? Ne s'agit-il pas là de l'un des aspects de cette lutte sourde, constante, insidieuse que le pouvoir, depuis l'avènement de la V^e République, mène contre les assemblées élues et qui se caractérise par un mépris profond des parlementaires et par les différentes atteintes portées par le pouvoir à la Constitution de la République.

En fait le Gouvernement Pompidou quatrième manière ne fait que continuer l'œuvre qu'il poursuit inlassablement suivant l'ordre et pour le compte du tiers qui siège à l'Élysée, et dont vous êtes, monsieur le secrétaire d'Etat, vous comme vos collègues, les exécutants dociles et fidèles.

Faut-il rappeler ici toutes les entorses portées à la règle constitutionnelle, toutes les violations du texte solennel que représente la Constitution, tous les empiètements, que vous avez couverts, sur les droits du Parlement comme sur ceux des élus locaux ? La liste en serait trop longue, mais elle paraît être mieux illustrée encore par le refus de M. le Premier ministre de soumettre le programme de son Gouvernement à l'approbation des élus de la nation et par son refus d'envoyer des ministres devant la Haute Assemblée.

Que vous n'avez pas demandé au Sénat d'approuver votre politique, encore que vous en ayez le droit, n'est pas pour nous surprendre, mais je veux vous rappeler tout de même, monsieur le secrétaire d'Etat, que le dernier alinéa de l'article 49, dont je vais parler tout à l'heure, précise : « Le Premier ministre a la faculté de demander au Sénat l'approbation d'une déclaration de politique générale. » Il ne l'a jamais fait, mais passons !

En transgressant les règles inscrites dans l'article 49 de la Constitution, qui stipule dans son premier alinéa : « Le Premier ministre engage la responsabilité du Gouvernement sur son programme, ou éventuellement sur une déclaration de politique générale », vous avez une nouvelle fois violé la Constitution.

Que, méconnaissant les commentaires du général de Gaulle, qui vous ont été fort opportunément rappelés au Palais-Bourbon, vous n'avez pas demandé à l'Assemblée nationale d'approuver votre programme ou ce qui en tient lieu, voilà qui dénote, de la part du Premier ministre, ou bien une légèreté grave vis-à-vis des élus de la nation, ou bien la volonté d'engager le pays dans une forme constitutionnelle qui ne correspond ni à l'esprit ni à la lettre de la charte que le peuple français a votée en septembre 1958 et qui, à notre connaissance, n'a été modifiée que par les violations qu'au fil des mois le président de la République ou ses ministres ont réalisées dans les huit ans qui viennent de s'écouler.

S'il fallait en chercher une preuve supplémentaire, nous la retrouverions dans le discours prononcé à l'Assemblée nationale le 16 janvier 1959, lors de la présentation de son Gouvernement, par M. Michel Debré, que vous ne pouvez cependant pas récuser en la matière car il fut l'instigateur, l'inspirateur, sinon le rédacteur de notre Constitution qui est incontestablement son œuvre. Que disait M. Michel Debré ? Je lis textuellement, et vous trouverez ses paroles à la page 77 du *Journal officiel* de l'année 1959 : « Le nouveau Gouvernement a eu à cœur, et il l'aura toujours, d'appliquer la Constitution dans sa lettre et dans son esprit. Le Gouvernement, dit notre Constitution, est nommé par le Président de la République. Un autre article le charge éventuellement de mettre sa responsabilité en cause à la suite de l'exposé de son programme. Il n'est pas dit expressément qu'il doit le faire dès sa nomination, mais l'esprit de la Constitution est clair et nous entendons l'appliquer. Lorsqu'un Gouvernement est nommé, il vient devant les deux assemblées et, devant celle qui est élue au suffrage universel et direct, il expose son programme et il en demande l'approbation. » On ne peut être plus clair en la matière.

Mais n'est-ce point pour pouvoir continuer ces étranges pratiques et mettre une fois encore le peuple et son parlement devant le fait accompli que vous en tant le souci d'obtenir une nouvelle et confortable majorité à l'Assemblée nationale ? Vous teniez à conserver une majorité passive, servile, au garde-à-vous, comme vous étiez habitués à la rencontrer au Palais Bourbon chaque fois que vous vouliez faire voter un texte politique ou porter un coup de pioche à l'édifice républicain.

Vous vouliez avoir la certitude que, quel que soit le bien-fondé des objections de la minorité, quelle que soit la valeur des amendements apportés par le Sénat aux projets de loi qui lui étaient soumis, vous trouveriez à l'Assemblée nationale, grâce au vote bloqué, une majorité compacte qui vous donnerait raison contre toute logique.

Pour essayer de conserver pareille majorité, vous avez mis le prix. Jamais aucune élection d'aucune sorte ne vit pareilles pressions ; vos préfets, vos sous-préfets, transformés en agents électoraux, en chefs de clans ont, dans la plupart des départements, oublié qu'ils étaient les représentants de l'Etat pour se transformer en chefs de parti ; prébendes, promesses, pressions, subventions promises ou allouées, menaces, toute la gamme y est passée. On se serait cru revenu à des temps que nous pensions à jamais révolus.

Dans l'Ariège, ce sont vos candidats, dont un était chef de cabinet d'un ministre en exercice et appartient à l'heure actuelle au cabinet du Premier ministre, qui se permettent d'écrire aux médecins de campagne pour leur demander d'orienter en leur faveur les votes des petites gens qu'ils soignent et que vos candidats tiennent sans doute pour des demeurés.

Ailleurs ce sont des menaces pour les villes qui voteraient mal et se verraient privées de subventions. Dans d'autres circonscriptions, ce sont les préfets et les sous-préfets qui mettent en demeure les élus de faire le jeu des candidats du pouvoir.

C'est au point que j'ai recherché comment se passaient les choses dans une période de coup d'Etat, au moment du 16 mai. J'ai eu la bonne fortune de retrouver la photocopie d'un appel adressé au peuple français par le Président de la République, maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta. (*Sourires sur divers bancs.*) Le Président de la République de cette époque s'adressait aux « Français » — parce qu'à cette époque les Françaises ne votaient pas — et je lis dans son appel :

« Maintenant, c'est à vous de parler. » — il s'adresse aux Français. « On vous dit que je veux renverser la République. Vous ne le croirez pas. La Constitution est confiée à ma garde. Je la ferai respecter. Ce que j'attends de vous, c'est la réélection d'une chambre qui, s'élevant au-dessus des compétitions de partis, se préoccupe avant tout des affaires du pays. Aux dernières élections, on a abusé de mon nom. Parmi ceux qui se disaient alors mes amis, beaucoup n'ont pas cessé de me combattre. On vous parle encore aujourd'hui de dévouement à ma personne et l'on prétend n'attaquer que mes ministres. Vous ne serez pas dupes de cet artifice. Pour le déjouer, mon gouvernement vous désignera parmi les candidats ceux qui, seuls, pourront s'autoriser de mon nom.

« Vous peserez vraiment la portée de vos votes.

« Des élections favorables à ma politique faciliteront la marche régulière du gouvernement existant. Elles affermiront le principe d'autorité sapé par la démagogie. Elles assureront l'ordre et la paix. Des élections hostiles aggraveront le conflit entre les pouvoirs publics, entraveraient le mouvement des affaires, entraîneraient l'agitation et la France, au milieu de ces complications nouvelles, deviendrait pour l'Europe un objet de défiance. »

Cela ne vous rappelle-t-il pas certaines paroles radiodiffusées le 4 mars 1967, à vingt heures ? (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre gauche.*)

M. Jacques Duclos. Cela a remplacé l'affiche blanche.

M. Antoine Courrière. Bien sûr !

L'argent, par centaines de millions, a été distribué pour acheter des consciences et nous comprenons parfaitement pourquoi votre fidèle majorité avait refusé la proposition que nous lui avions faite, à l'Assemblée nationale comme ici, d'obliger les formations politiques à indiquer la provenance et le montant des fonds employés pour la propagande et la campagne électorale.

Le tout fut couronné par une violation patente de la loi qu'il venait de promulguer, faite par le chef de l'Etat intervenant dans la campagne électorale alors qu'elle était close.

Que penser des fraudes électorales ? Je n'ai pas besoin de les rappeler longuement ici ; elles ont été évoquées à l'Assemblée nationale ; mais je dois vous rappeler tout de même que votre courte majorité, si tant est que vous en ayez une, est faite des mal élus des îles Wallis et Futuna, des Comores, de la Réunion, de la Martinique, de la Guyane, auxquels vient s'ajouter la brochette de gaullistes qui ne doivent leur élection qu'à des fraudes évidentes ou à la multiplication des voix obtenue par l'immersion des urnes de Bastia dans les eaux de la Méditerranée.

Malgré cela, vous n'avez même pas la majorité arithmétique. L'auriez-vous d'ailleurs que cela ne changerait rien à la situation inconfortable dans laquelle est condamné à vivre votre gouvernement. Vous êtes déjà à l'étroit et, sur vos deux ailes, s'agitent des hommes qui ont franchi l'étape actuelle et qui vivent déjà dans l'après-gaullisme.

Les uns, à votre droite — et vous les connaissez bien, monsieur le secrétaire d'Etat — sous la direction de M. Giscard d'Estaing, placé dans une situation de force à la présidence de la commission des finances, ont déjà fait savoir à votre gouvernement que les jeux du passé étaient périmés et qu'il fallait désormais « prendre l'initiative d'établir un nouveau dialogue avec la représentation nationale », ajoutant : « Le Gouvernement y trouvera de l'incommodité, c'est vrai, mais il y gagnera de l'efficacité, car les décisions adoptées résulteront d'un acquiescement véritable ».

Serait-il exact, monsieur le secrétaire d'Etat, que les votes émis sous l'ancienne législature n'avaient pas obtenu l'acquiescement véritable des membres de l'Assemblée nationale comme de ceux du Sénat, et qu'ils avaient été emportés par la pression faite sur les consciences ?

Quoi qu'il en soit, elle semble terminée maintenant l'époque où le vote bloqué libérait la conscience de vos amis et celle des giscardiens, d'ailleurs, qui suivaient le Gouvernement. Il faudra désormais discuter, c'est-à-dire revenir au régime parlementaire normal, ce que nous réclamons depuis huit ans.

A l'autre aile de votre étroite majorité siègent les instables, les gaullistes de gauche, ceux qui ont goûté aux poisons de la IV^e et qui, pour en avoir largement bénéficié bien souvent, pour la plupart, ont peut-être tendance à y revenir sous le couvert de la VI^e qu'ils se préparent à servir.

En fait, qui va vous soutenir dans les moments difficiles que vous allez traverser ? Qu'est donc en effet cette majorité composée de quelques fidèles, de transfuges, de prudents, de cactus, qui nous rappellent le sabre de Joseph Prud'homme ? (*Sourires.*) Cette majorité nous paraît être destinée à soutenir et à défendre votre Gouvernement, mais également, dans le cas où son intérêt l'exigerait, à le détruire et à le supprimer.

Il faudra donc que vous cheminiez sur un passage qui deviendra de plus en plus étroit, car vous n'avez pas plus de majorité que n'en avaient les malheureux gouvernements de la IV^e République. Avec quels hommes allez-vous suivre votre route ? Je n'ai pas l'intention de passer en revue le carrousel d'interchangeables polyvalents qui constituent l'actuel gouvernement. En faisait-on des gorges chaudes, autrefois, parmi vos amis, lorsqu'on retrouvait dans un gouvernement nouvellement constitué les mêmes hommes, mais à des places différentes, que l'on avait vus dans le gouvernement précédent : « On prend les mêmes et on recommence » proclamait-on chez vos amis, sauf bien entendu chez ceux qui étaient, sous les gouvernements de la IV^e République, comme autant d'immeubles par destination et dont les noms sont sur toutes les lèvres. Vous avez procédé de la même manière, et parce que certains avaient mal réussi dans certains postes qu'ils détenaient, on les affecte dans un ministère qu'ils ne connaissent pas.

Nous voyons ainsi neuf membres du Gouvernement, dont vous êtes d'ailleurs, changer d'attribution.

Les revenants de la IV^e entrent en force dans le gouvernement de M. Pompidou. Les anciens ministres de M. Mendès-France, tels M. Fouchet et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, voient arriver auprès d'eux M. Michelet, M. Gorse, M. Schumann, ce qui leur permettra de discuter des mérites comparés des diverses Républiques avec MM. Chamant, Billotte, Marcellin, sous la haute et intelligente compétence, sous la haute direction, chevronnée d'ailleurs, de ce politicien éclectique et instable, M. le président Edgar Faure. (*Sourires sur divers bancs.*)

Quelle peut être la cohésion de cette étrange équipe qui a été constituée ? Quel lien, quelle communauté de pensée peut bien lier M. Couve de Murville, qui ne peut que réfléchir la pensée de l'Elysée, avec M. Maurice Schumann, qui quitta le ministère Pompidou pour raison de volapük ? Que peuvent avoir de commun des hommes comme MM. Joxe et Edgar Faure qui ont un œil tourné vers l'Elysée et l'autre vers la VI^e (*Sourires*), M. Michelet, ce gaulliste du Roy, ou M. Michel Debré qui sut faire taire sa passion de l'Algérie française pour satisfaire un gaullisme viscéral ? Qu'y a-t-il surtout de commun entre des hommes qui défendent une politique sociale et économique rétrograde, comme le ministre de l'économie et des finances, comme les représentants de M. Giscard d'Estaing, et ceux qui se prétendent de la gauche du gaullisme, comme M. Pisani ?

A la vérité, votre Gouvernement a été constitué à la suite de démarches, de consultations, de réflexions faites par M. le Président de la République à partir du 12 mars jusqu'à ces temps derniers, exactement comme le faisait, aux temps affreux de la IV^e République, ce bon M. Coty que vous avez bien connu.

Votre Gouvernement, en fait, ne représente que le jeu de marchandages et de combinaisons qui ajoutent à sa fragilité. Tant que la majorité était compacte et docile, tout le monde se faisait et acceptait les consignes. Depuis qu'elle s'est volatilisée, il y a dans votre Gouvernement trop d'hommes qui ont le nez au vent pour que cela ne nuise pas à la facilité des discussions. D'ailleurs, qu'allez-vous faire avec ces hommes que rien ne destinait à vivre et à travailler ensemble et que nous risquons, dans quelque temps, de voir tirer à hue et à dia ? Quelle est votre politique ?

Dans cette déclaration que l'on est venu lire à cette tribune et qui ne peut en aucune façon être considérée comme un programme, rien de net ne jaillit des phrases que le Premier ministre a alignées les unes à la suite des autres comme une espèce de marquetterie sans intérêt et sans valeur. Nous attendions, au lendemain des élections, la définition des objectifs que se fixe le Gouvernement. Nous espérions connaître clairement vos buts, vos espoirs et les moyens dont vous disposez pour les réaliser. Nous avons dû nous satisfaire de la lecture d'un cahier dénué d'intérêt politique, duquel nous ne retirons que le sentiment renouvelé que le pouvoir n'est pas à Matignon.

L'impression qui prévaut, après la lecture de la déclaration ministérielle, après la lecture des déclarations faites par M. Pompidou en réponse aux intervenants à l'Assemblée nationale, c'est que le Premier ministre, pas plus que vous, monsieur le secrétaire d'Etat, pas plus que nous, ne connaît exactement la politique de la France. Le sentiment pénible qui découle de cette déclaration, c'est que nous devons attendre que l'oracle parle, le 16 mai — date fatidique pour les républicains (*Sourires à gauche.*) — pour connaître, s'il consent à nous en informer, ce que sera, demain, la politique de la France. Jamais peut-être la preuve n'avait été mieux administrée que le Premier ministre n'est que le premier secrétaire du Président de la République et que le texte constitutionnel est une nouvelle fois violé.

Et, cependant, la tâche qui s'impose est urgente et lourde. Il faut faire l'Europe et l'ouvrir à tous ceux qui veulent en faire partie, aux Anglais tout d'abord, aux pays de l'Est ensuite, mais, au départ, il faut bien qu'il soit entendu que la brusque fièvre européenne qui paraît avoir atteint les hautes sphères du pouvoir ne saurait nous donner le change. L'Europe que nous voulons doit être l'Europe des peuples et non l'Europe des patries et celle des coffres-forts.

Il apparaît d'ailleurs que les problèmes les plus délicats, et qui demandent les solutions rapides, sont ceux qui touchent au domaine économique, au domaine financier et au domaine social. En ce qui concerne le domaine financier, sur lequel je n'insisterai pas, le déficit s'est installé partout et, s'il vous fallait quelques éléments d'information, je vous renverrais, monsieur le secrétaire d'Etat, au remarquable rapport que M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, a tout dernièrement publié. Que comptez-vous faire pour rétablir l'équilibre sans faire peser le poids de vos mesures sur les travailleurs ou les déshérités ? Qu'allez-vous faire pour réveiller une économie qui s'assoupit, qui, faute d'investissements, prend un retard considérable sur les objectifs pourtant bien timides du V^e Plan ?

Allez-vous continuer cette politique à la petite semaine qui, depuis le plan de stabilisation de M. Giscard d'Estaing, a stérilisé les efforts de nos industries et arrêté les investissements ?

Nous n'arriverons à nous relever et à nous sauver que si nous réalisons les investissements rentables qui s'imposent, que si nous poussons la production et la productivité en donnant à nos industries de base les moyens de se moderniser et en dégagant notre commerce du carcan fiscal qui, trop souvent, l'étouffe.

Nous n'arriverons à maintenir une agriculture prospère que si nous accordons aux paysans des prix rentables et si nous leur donnons les moyens de s'équiper et de se moderniser. Nous ne sauverons la viticulture en péril que si nous rejetons la politique d'importation qui l'écrase et si nous nous orientons vers le desserrement d'une fiscalité délirante qui frappe de droits exorbitants les produits de la vigne.

Nous n'arriverons à donner à la France les routes, les autoroutes et les canaux qui sont de toute nécessité dans un monde moderne que si vous accordez les crédits nécessaires à ces équipements collectifs.

Nous ne donnerons aux jeunes le toit qu'ils attendent, à nos enfants les maîtres et les écoles qui leur sont indispensables, à nos chercheurs les crédits qui leur sont utiles, à nos malades les hôpitaux qui leur font atrocement défaut que si vous voulez bien changer de politique.

Nous n'arriverons à donner à nos villes et à nos villages les équipements qui leur sont nécessaires que si vous voulez bien leur accorder les crédits de subvention qu'ils réclament et si vous leur permettez de réaliser les emprunts à long terme et à bas intérêt qui seuls permettent la réalisation de travaux dont l'urgence n'est plus à démontrer.

Votre déclaration est étrangement muette sur le sort que vous comptez réserver aux collectivités locales. Comment entendez-vous défendre ces dernières ? Votre tentative de suppression des petites et moyennes communes, leur regroupement ont complètement échoué devant l'opposition des populations, qui n'ont vu dans votre opération qu'un moyen de supprimer les centres de vie démocratique que représentent les collectivités locales et leurs élus, sans trouver dans vos propositions le moindre commencement de solution à leurs difficultés.

Allez-vous continuer votre œuvre de liquidation systématique des droits des élus locaux et donner aux technocrates des districts ou aux représentants du pouvoir nommés dans les C. O. D. E. R. la possibilité de décider en lieu et place des élus des collectivités locales responsables de l'impôt et des charges qui grèvent les électeurs ?

Allez-vous vers la régionalisation et comment comptez-vous, comme nous le souhaitons, en développant les franchises et les libertés communales et locales et en mettant en œuvre une réforme tant souhaitée des impôts locaux, permettre aux maires et aux conseillers généraux de gérer sagement le patrimoine dont ils ont la charge ?

Le choix est là, monsieur le secrétaire d'Etat, impérieux, nécessaire, urgent : ou bien vous continuerez votre politique de prestige, vous construirez la bombe atomique, vous ferez les aérodromes de Papeete, les terrains d'expériences du Pacifique ou d'ailleurs, vous continuerez la politique de fausse grandeur qui consiste à dissiper notre argent sans retenue et sans contrôle en apportant une aide dérisoire aux chefs d'Etat dont les peuples continuent à connaître la plus avilissante des misères...

M. André Cornu. Très bien !

M. Antoine Courrière. ...ou bien vous vous tournerez vers les œuvres de vie et, tout en apportant une aide raisonnable au tiers monde, vous doterez nos écoles, nos routes, nos savants, des crédits qui partent en fumée pour la seule satisfaction du Président de la République. (*Applaudissements à l'extrême-gauche, à gauche et au centre gauche.*)

Mais, croyez-moi, le temps presse ! Le temps presse car les mouvements qui se développent et s'amplifient dans l'ensemble du pays dénotent une irritation et un mécontentement que vous n'arriverez pas à dissiper avec des slogans électoraux ou de vaines promesses.

M. Roger Carcassonne. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Antoine Courrière. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Carcassonne, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Roger Carcassonne. Je vous remercie, monsieur Courrière, d'avoir bien voulu me permettre de vous interrompre. Nous sommes très préoccupés dans les Bouches-du-Rhône par un très grave conflit qui a surgi aux usines de Sud-Aviation et qui dure depuis plus de six semaines. Nous avons nettement le sentiment que le Gouvernement ne fait rien pour arriver à une solution de ce conflit. C'est pourquoi je vous remercie, mon cher collègue, de me permettre de demander à M. le secrétaire d'Etat ce que le Gouvernement compte faire, car la situation est grave dans ce département qui compte déjà près de vingt mille chômeurs. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre gauche.*)

M. Antoine Courrière. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'arriverez pas à dissiper les difficultés sociales qui se pressent devant vous avec des slogans électoraux et de vaines promesses, et M. Carcassonne vient de nous signaler un cas particulièrement délicat.

L'époque où vous pouviez déclarer : « Demain on rasera gratis » est désormais révolue. Allez-vous accepter de porter la hache dans les dépenses improductives que M. le rapporteur général — que je citais tout à l'heure — a fixées aux environs de 27 milliards de francs ?

Ce n'est pas par hasard, croyez-le, monsieur le secrétaire d'Etat, que les viticulteurs manifestent violemment à Carcassonne ou ailleurs. Ils ne quittent pas leur charrue par fantaisie, mais ils sont à bout. Ils veulent vivre et votre politique les condamne à l'asphyxie et à la ruine. Ils veulent vendre leurs récoltes, vous préférez vendre celles des Algériens !

Ce n'est pas de gaieté de cœur que la classe ouvrière arrête son travail, se met en grève pour des durées indéterminées et que, de la Moselle à la Bretagne, comme à Bordeaux, à Lyon, à Marseille, les ouvriers inquiets manifestent dans la rue.

Le chômage est devant eux, inquiétant, qui s'amplifie de semaine en semaine. La baisse de leur niveau de vie est flagrante, provenant de la hausse constante du coût de la vie et de la diminution du nombre d'heures de travail. Jamais la situation sociale n'a été aussi grave et ce n'est pas par les fantaisies de l'amendement Vallon que vous réglerez les délicats problèmes qui se posent.

C'est en relançant l'expansion, en aménageant la décentralisation que vous arriverez à donner du travail à ceux qui n'en ont plus ou aux jeunes qui demain, au nombre de 400.000 à 500.000, vont en demander sur un marché en désarroi.

Prenez les initiatives qui s'imposent, abaissez l'âge de la retraite, augmentez progressivement les rémunérations et les salaires, relevez les retraites, diminuez la durée du travail, créez des emplois nouveaux dans les régions où la main-d'œuvre est abondante et inemployée, sauvez les petites et moyennes exploitations agricoles pour maintenir à la terre des hommes qui ne la quittent que faute de moyens de vivre, sinon vous connaîtrez de terribles lendemains.

Mais au fond quelle est votre politique sociale ? Quelle est votre politique de la jeunesse ? Que proposez-vous pour les cadres, que voulez-vous apporter aux personnes âgées ? Entendez-vous enfin accorder aux anciens combattants les droits qui leur sont dus et aux anciens d'Algérie la consécration de la reconnaissance de la nation pour la lutte qu'ils ont menée sur son ordre ? Votre déclaration est muette sur tous ces points, comme sur votre politique économique.

Nous le comprenons, car nous savons votre ministère écartelé entre le gauchisme verbeux de vos gaullistes de gauche et le libéralisme réactionnaire de M. Giscard d'Estaing qui, ces jours derniers, par personne interposée ou directement, a donné la leçon à M. le Premier ministre et a pris ses distances.

Vous n'êtes même pas d'accord, semble-t-il, au sein du ministère et ce n'est sans doute pas par hasard que, le jour même où l'on nous lisait la déclaration ministérielle à cette tribune, M. Giscard d'Estaing, que je viens de citer, avait fait paraître son retentissant article dans *Le Figaro* et que, la veille, le ministre des affaires économiques et des finances avait publié son interview dans *L'Express*.

La réalité, c'est que vous allez poursuivre la même politique qui a écrasé les petits, méconnu les faibles, apporté aux grandes affaires financières les avantages que l'on sait, accablé les travailleurs sous le poids d'une fiscalité directe et indirecte insupportable.

Comment en serait-il autrement dans votre ministère où, si les diverses centrales n'ont pas de représentants, les grandes banques d'affaires ou de dépôt, l'industrie lourde et le commerce opulent international sont amplement représentés par ceux que le grand capital y a délégués comme représentants ? Comment en serait-il autrement quand on sait que cette politique est celle du chef de l'Etat auquel vous ne pouvez rien refuser ?

Et c'est pour cela, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'en plus des raisons strictement politiques que j'ai développées et qui tiennent au comportement du Premier ministre, et plus encore à celui du chef de l'Etat, ainsi qu'aux violations réitérées de la Constitution, nous ne pouvons faire confiance à votre action future.

Mais, prenez-y garde ! Nous sommes à l'heure de vérité. Depuis neuf ans vous détenez le pouvoir. Vous ne pouvez plus accuser vos prédécesseurs d'impéritie et d'imprévoyance. Vous êtes pleinement responsables de la situation présente.

Vous ne paraissez pas vouloir infléchir votre politique, cela vous conduira aux pires difficultés. Déjà, celles qui apparaissent sont très graves. Celles de demain seront plus sérieuses encore.

Votre ministère est mal parti, il est parti sous le signe indien de la marée noire. (*Rires.*) Croyez-moi, c'est un bien sinistre présage. (*Applaudissements à gauche, à l'extrême gauche, au centre gauche et sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Duclos.

M. Jacques Duclos. Mesdames, messieurs, monsieur le secrétaire d'Etat, en d'autres temps M. le Premier ministre serait venu en personne prendre part au débat ouvert au Sénat sur la politique du Gouvernement ; mais depuis des événements dont nous n'avons pas perdu le souvenir, nous ne voyons plus M. le Premier ministre. Peut-être considère-t-il le Palais du Luxembourg comme un lieu de mauvaise réputation à ne pas fréquenter. Nous nous passerons donc de la présence de M. le Premier ministre et nous discuterons de sa politique en son absence.

D'ailleurs, je comprends la gêne qu'éprouve M. le Premier ministre à venir nous parler de son gouvernement, qui n'a plus pour le soutenir qu'une majorité très réduite, une « mini-majorité », puisque le mot est à la mode.

En effet, M. Pompidou, qui se dépensa beaucoup pendant la campagne électorale, espérait bien qu'aux termes de tant d'efforts il reviendrait le front couronné des lauriers de la victoire avec une majorité de trois cents députés, comme l'avait imprudemment annoncé notre ancien collègue M. Jacques Baumel. Et voilà que cette majorité n'a été obtenue à deux voix près que grâce à des sièges des territoires et des départements d'outre-mer où la fraude électorale est élevée à la hauteur d'un procédé de Gouvernement. (*Sourires à gauche et à l'extrême gauche.*)

J'ai eu d'ailleurs à diverses reprises l'occasion d'évoquer les procédés de ce genre à propos de l'île de la Réunion où M. Michel Debré est allé à la pêche au mandat, après avoir fait un essai électoral infructueux sur les rives tourangelles de la Loire. (*Nouveaux sourires.*)

Pour en revenir au Premier ministre, auteur, comme on le sait, d'une anthologie de la poésie française, je me souviens qu'il exalta sa victoire de 1962 en s'écriant :

O combien de marins, combien de capitaines
Qui sont partis joyeux pour des courses lointaines
Dans ce morne horizon se sont évanouis.

(*Rires à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs.*)

De la sorte Victor Hugo était mis à contribution pour célébrer le triomphe pompidolien ; mais à propos des élections des 5 et 12 mars, le Premier ministre a été moins lyrique pour parler de ses collaborateurs tombés au pied des urnes, l'un sur le front de Lorient, l'autre sur les bords de la Seine, le troisième sur les hauteurs de Montmartre. (*Nouveaux rires.*) Sans doute deux de ces ministres battus ont-ils été maintenus en place, M. Pompidou étant passé maître dans l'art des exceptions à des principes dont il prétend maintenir la portée générale tout en les abandonnant, mais le troisième est rentré dans l'ombre où l'on ne sait quelles besognes peuvent l'attendre.

A la vérité, la nouvelle équipe ministérielle ressemble beaucoup à la précédente et au fond je suis d'accord avec M. le Premier ministre lorsqu'il déclare que ce gouvernement n'est « ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre ». L'inamovibilité de certains ministres est confirmée et, en fait d'apports nouveaux, M. Edmond Michelet et M. Maurice Schumann évoquent plus de vieux souvenirs qu'ils ne suggèrent d'idées novatrices. Quant aux « jeunes loups », l'habitude qu'ils ont de porter le collier est garante de leur docilité la plus complète. (*Rires et applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et au centre gauche.*) En définitive, les mêmes font la politique des mêmes, qui ne sont autres que les hommes de la haute banque et des monopoles capitalistes.

Pour ce qui est de la mutation de l'ancien ministre de l'éducation nationale au ministère de l'intérieur, elle ne semble pas correspondre à l'opinion pré-électorale de M. Pompidou, affirmant que l'éducation nationale était son principal sujet de satisfaction. A moins qu'il ne s'agisse d'une promotion, le policier prenant le pas sur l'enseignant.

La désignation de l'ancien ministre de l'intérieur, M. Roger Frey, au poste de ministre chargé des relations avec le Parlement — ce qui fait que M. Courrière avait raison tout à l'heure de dire qu'il aurait dû être ici à votre place, monsieur Bettencourt — semble indiquer que ce personnage important pourrait être surtout chargé de surveiller les députés de la majorité et de les maintenir dans la droite ligne. (*Sourires à l'extrême gauche et à gauche.*) Ces mesures de surveillance ont sans doute été considérées comme nécessaires car le nouveau Gouvernement, qui se trouve confronté avec les problèmes

dont l'ancien avait renvoyé la solution à plus tard, sait fort bien que dans le contexte politique actuel, compte tenu de la faible majorité gaulliste à l'Assemblée nationale, sa tâche sera plus malaisée que par le passé. Le chef de l'Etat lui-même l'a reconnu en déclarant devant la partie gaulliste de l'Assemblée nationale qui lui rendait visite : « Dans votre assemblée les votes seront acquis maintenant avec moins de facilité qu'auparavant... »

La déclaration gouvernementale a souligné la permanence de la politique extérieure et militaire de la France, ce qui signifie que l'on va continuer à engouffrer des sommes énormes dans la course aux armements atomiques qui, sans assurer la sécurité de la France, absorbent des ressources qui font défaut pour le développement économique, social et culturel de la nation.

Encore convient-il d'ajouter que la force de frappe atomique française constitue pour les militaristes de l'Allemagne de l'Ouest un redoutable encouragement à revendiquer l'accès aux armements nucléaires avec ce que cela comporterait de dangers pour notre pays.

On a peu parlé de la politique extérieure à l'Assemblée nationale au cours du débat qui a suivi la lecture de la déclaration ministérielle, mais, pour ma part, je veux à ce sujet évoquer quelques problèmes et poser une question.

Un problème que je tiens à évoquer a trait à la déclaration faite par M. le Premier ministre au cours de la campagne électorale.

Il se prononça catégoriquement contre l'éventualité de la reconnaissance de la République démocratique allemande, ce qui en définitive n'a d'autre signification que l'acceptation de la doctrine Hallstein consistant à prétendre que la République fédérale d'Allemagne serait représentative de l'ensemble de l'Allemagne. Or, on sait que les revanchards de l'Allemagne de l'Ouest s'appuient sur de telles données pour formuler des exigences qui pourraient devenir très dangereuses pour la France.

Sans doute le Gouvernement français peut-il dire qu'il admet le maintien des frontières actuelles de l'Allemagne, ce qui est positif, mais il y a deux Etats allemands et le maintien de la frontière actuelle entre ces deux Etats est aussi important, du point de vue de la sauvegarde de la paix en Europe, que le maintien de la ligne Oder-Neisse.

A ce sujet, je veux rappeler que dans l'accord du 20 décembre conclu entre le parti communiste français et la fédération de la gauche démocrate et socialiste les deux formations se prononçaient contre l'accession de l'Allemagne à l'armement atomique ainsi que pour l'organisation de la sécurité collective européenne et pour la reconnaissance de la frontière Oder-Neisse, ce qui signifie que ces revendications sont communes à tous les démocrates français.

Quant à la question que je veux poser au Gouvernement, elle a trait à la situation en Grèce. Depuis le mois de juillet une crise politique a été ouverte dans ce pays et elle vient d'aboutir au coup d'Etat qui s'est produit à Athènes le 21 avril. Déjà, avant le coup d'Etat, le régime policier existant en Grèce exerçait sa malfaisance contre les démocrates, contre les organisations syndicales, contre le mouvement paysan, contre les anciens résistants et contre les officiers démocrates. L'exigence d'un certificat de civisme pour pouvoir trouver un emploi permettait au Gouvernement d'empêcher d'honnêtes citoyens de gagner leur vie.

Le gouvernement en fonctions au moment du coup d'Etat avait à sa tête le chef du parti minoritaire battu aux dernières élections, l'E. R. E. et c'est parce qu'il savait ne pouvoir obtenir une majorité parlementaire qu'il a dissous le parlement, les élections devant avoir lieu le 28 mai. Mais la cour, la junte militaire et l'oligarchie, dont la C. I. A. tire les ficelles, craignant une victoire de la démocratie, se sont rendues coupables d'un coup de force, ont supprimé les libertés constitutionnelles et emprisonné huit mille personnes, parmi lesquelles des dirigeants de partis politiques. Le nouveau gouvernement, qui a à sa tête le procureur général de la Cour de cassation flanqué de généraux et de colonels, est coupable d'un crime contre la Constitution grecque, qu'il a aussitôt suspendue.

La question que je veux poser est simple. Je demande que le Gouvernement français ne reconnaisse pas le nouveau gouvernement illégal d'Athènes et prenne ainsi position contre un gouvernement qui s'est imposé par la violence et qui viole ouvertement les principes de la Charte des Nations Unies, de même que la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 décembre 1948 par l'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*) Si la France refuse de reconnaître le nouveau gouvernement d'Athènes, avec les conséquences qui en décou-

leraient, elle sera suivie par d'autres nations et de ce fait les auteurs du coup d'Etat d'Athènes ne tarderaient pas à se voir contraints de reculer, d'autant plus que les démocrates grecs ne resteront certainement pas inactifs. En présence d'une telle situation, que va faire le Gouvernement français ? Telle est la question concrète que je pose à M. le secrétaire d'Etat.

Cela dit, je veux examiner un autre aspect des problèmes qui sont posés devant nous. Un lien étroit existe entre l'ampleur des dépenses consacrées à la force de frappe atomique et l'insuffisance des sommes réservées à la politique sociale. C'est d'ailleurs l'hostilité des masses populaires à la politique économique et sociale du gouvernement précédent qui a détourné bon nombre d'électeurs de ses candidats.

Parmi les raisons du développement des luttes sociales, il faut noter les mauvaises conditions de travail, un certain développement du chômage, l'insécurité de l'emploi et la crainte de licenciements dans diverses industries, notamment parmi les marins, les dockers, les mineurs de fer de Lorraine.

Les « mensuels » de la métallurgie de Saint-Nazaire, en grève depuis cinquante-cinq jours et les « horaires » des Chantiers de l'Atlantique « lock-outés » poursuivent leur rude combat.

De leur côté, les sidérurgistes de Lorraine sont en grève, paralysant les hauts fourneaux et aciéries d'Usinor à Longwy et à Thionville, de la S. M. S. à Hagondange et à Knutange, de Sidélor à Homécourt, de Pont-à-Mousson, de Pompey, de Neuves-Maisons, de Michevilles à Villerupt et Rehon. La combativité de treize mille mineurs de fer en grève depuis vingt-cinq jours et des sidérurgistes font impression sur les « mensuels », cependant que les municipalités du canton de Longwy et du canton de Hayange soutiennent les grévistes.

Quant à vous, messieurs du Gouvernement, vous n'en faites pas autant et votre politique est tellement impopulaire dans tous les milieux que le personnel de la Banque de France en vient à manifester devant le bureau du gouverneur de la Banque pour faire aboutir ses revendications. Ainsi se traduit pour les travailleurs une politique antisociale dont on s'emploie à justifier la poursuite en faisant état des exigences de la concurrence internationale qui s'accroît au fur et à mesure de l'application plus complète du Marché commun et qui s'accroîtra encore davantage. Ainsi, le Marché commun qui fut longtemps présenté comme la solution miracle devant permettre de résoudre tous les problèmes économiques et sociaux apparaît sous son véritable jour et le fait d'entendre aujourd'hui justifier la régression du niveau de vie par les impératifs de la concurrence exacerbée dans le Marché commun et les marchés mondiaux n'est pas la moindre des contradictions d'une politique qui prétendait harmoniser des intérêts que l'on voit s'opposer avec acharnement.

Au sujet des problèmes de l'emploi, les experts considèrent que le nombre actuel des chômeurs en France approche de 400.000, sans compter les nombreux travailleurs qui subissent des réductions d'horaire de travail et une diminution correspondante de salaire. La désignation de M. Jacques Chirac, un des « jeunes loups » de la Corrèze, au poste de secrétaire d'Etat à l'emploi montre bien que le Gouvernement lui-même reconnaît la gravité du problème ; mais cela ne veut pas dire qu'il est résolu à lui trouver une solution.

Nous pensons, quant à nous, que pour assurer l'expansion économique de la France il importe de la soustraire à la domination des féodalités économiques et financières. Dans cet esprit, un plan de développement économique et social, élaboré démocratiquement, avec la participation des organisations syndicales, devrait être substitué au V^e Plan qui postule l'existence d'une importante armée de sans-travail.

De plus, nous considérons que la nationalisation des secteurs-clés de l'économie nationale s'impose. Les nationalisations et la planification démocratique permettraient la création de puissantes unités économiques correspondant au développement des forces productives, en tenant compte des intérêts des travailleurs, ce que vous ne faites pas.

Au contraire, les concentrations telles que vous les effectuez actuellement, à la faveur d'incitations financières et d'avantages fiscaux consentis aux sociétés capitalistes, entraînent des licenciements, et non seulement des licenciements d'ouvriers, mais aussi des licenciements d'ingénieurs, de cadres et de techniciens. C'est ainsi que l'Union générale des ingénieurs et cadres, inquiète de voir se multiplier les licenciements, formule des revendications tendant au prélèvement sur le temps du travail, et sans perte de salaire, du temps nécessaire au perfectionnement. L'Union générale des ingénieurs et cadres, motivant cette prise de position, explique que « la mise en

œuvre de mesures de cet ordre favoriserait la promotion des cadres et redonnerait de ce fait à leur situation dans les entreprises le caractère dynamique qui tend à disparaître ». Et elle ajoute : « Parallèlement à cela seraient créées les bases d'une reconversion dont l'éventualité devra toujours être retenue, qu'elle ait lieu à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise, aucune spécialité professionnelle ne pouvant être tenue pour éternelle ».

A la vérité, le problème de l'insécurité de l'emploi se pose avec force et cela est d'autant plus paradoxal que les travailleurs occupés font beaucoup plus de quarante heures par semaine, alors que la réduction du travail, sans diminution de salaire, devrait être à l'ordre du jour et résolue.

En rapport avec ces questions, la déclaration ministérielle faite par M. Pompidou à l'Assemblée nationale s'est préoccupée beaucoup moins de la situation des travailleurs que de la concentration capitaliste elle-même, en exprimant le souhait que « la politique de l'Etat y pousse et y encourage », ce qui, en définitive, laisse prévoir de nouveaux licenciements. Nous sommes loin des protestations faussement indignées élevées par le Gouvernement lorsque fut dénoncée une des perspectives du V^e Plan, prévoyant 600.000 chômeurs pour 1970. Et pourtant, le nombre des sans-travail semble démontrer que telle est bien la perspective vers laquelle se dirige le pouvoir actuel.

D'après le ministère des affaires sociales, depuis janvier 1967 5.227 licenciements ont été enregistrés dans 104 établissements occupant plus de 20 ouvriers, soit environ 20 p. 100 du personnel employé dans ces établissements. Il n'est pas surprenant qu'en présence d'une telle situation, un spécialiste des questions de l'emploi ait pu écrire : « Il n'est pas certain que, si la conjoncture reprend nettement, les offres d'emploi augmentent corrélativement. »

Les faits témoignent donc de la légitimité des revendications des travailleurs, qu'il s'agisse de l'augmentation générale des salaires, traitements et retraites, de la garantie de l'emploi et des ressources, de la suppression de toutes les disparités et discriminations salariales, de l'amélioration des conditions de travail, de la réduction de la durée du travail sans diminution de salaire, du respect et de l'extension des libertés syndicales.

A propos du problème des rémunérations, les revendications relatives à l'augmentation des salaires, traitements et retraites sont d'autant plus justifiées que nous assistons à des hausses de prix que l'on tente de dissimuler. D'après l'indice officiel des 259 articles, les prix n'auraient augmenté en 1966 que de 2,7 p. 100 par rapport à 1965 ; mais, d'après le budget type de la commission supérieure des conventions collectives calculé par la C. G. T., l'augmentation a été de 4,8 p. 100 et, d'après l'indice de l'Institut d'observation économique, l'augmentation a été de 5,3 p. 100.

Comme on le voit, l'indice officiel minimise les hausses de prix, qui se traduisent par une diminution du pouvoir d'achat, pour opposer une prétendue stabilité des prix aux revendications des salariés.

Au surplus, on peut se demander quels taux d'augmentation le nouveau gouvernement va adopter en matière de fixation des prix des services. Il se prépare, sous couvert de « vérité des prix », à procéder à l'augmentation des tarifs des chemins de fer, du métro et des autobus de la région parisienne, de l'électricité et du gaz, cependant que les entreprises nationalisées continueront à assurer des tarifs privilégiés aux grandes entreprises capitalistes. De telles augmentations ne seront pas sans conséquence sur le coût général de la vie, ce qui entraînera une nouvelle diminution du pouvoir d'achat des masses laborieuses.

A cela s'ajoute le plan gouvernemental de réforme de la sécurité sociale en raison du déficit de sa gestion, lequel, je tiens à le souligner, est en grande partie provoqué par le Gouvernement lui-même qui impose à la sécurité sociale ce qui devrait normalement incomber à l'Etat. (*Très bien ! à l'extrême gauche.*)

Sans doute ne sait-on pas encore en quoi consistera la réforme de la sécurité sociale. Cependant les mesures envisagées tendront, semble-t-il, à la réduction du taux du remboursement et à l'augmentation du taux des cotisations ou encore à la suppression des frais médicaux relatifs à certains risques qualifiés de mineurs.

Sans doute M. le Premier ministre prétend-il avoir « la volonté de ne diminuer en aucun cas la protection sociale dont doivent bénéficier les détenteurs de revenus modestes », mais il semble bien qu'il se prépare à établir un système de discrimination dont seraient victimes, avant tout, les travailleurs dépassant ces fameux revenus modestes, qui, sans doute pour le Gouvernement sont inférieurs à ceux des quatre millions de salariés qui gagnent en France moins de 60.000 anciens francs par mois.

Mais la situation pénible des masses laborieuses a pour contrepartie de substantiels profits réalisés par les grandes sociétés capitalistes. Péchiney a pu augmenter son dividende de 27,72 p. 100 et, au sujet de Péchiney, on peut préciser que le dividende net distribué en 1966, assorti du crédit d'impôt et de l'avoir fiscal, accuse une progression de 94 p. 100 par rapport à 1962. Or, le cas de Péchiney est loin d'être isolé ! Il résulte, en effet, de l'examen de la plupart des bilans des grandes sociétés capitalistes qu'on pourrait faire droit aux revendications des travailleurs sans pour autant mettre en cause la prospérité de ces sociétés. Mais telles ne sont pas les préoccupations majeures du nouveau gouvernement Pompidou. Au contraire, M. le Premier ministre entend poursuivre une politique tendant, non seulement à soutenir le patronat dans ses refus de satisfaire les revendications ouvrières, mais à intervenir directement pour limiter les augmentations de salaires et traitements rendues inévitables par l'action unie des travailleurs.

Le fait que M. le Premier ministre n'ait rien dit de précis sur ce qu'il compte faire concernant le relèvement nécessaire des salaires, traitements, retraites et pensions est significatif et, comme l'a souligné tout à l'heure M. Carcassonne, il ne fait rien pour régler le conflit de Sud-Aviation à Marignane, alors qu'il a son mot à dire puisqu'il s'agit d'une entreprise nationalisée.

A propos des salaires et traitements je veux rappeler aussi qu'à diverses reprises le Gouvernement a déclaré vouloir supprimer les abattements de zones. Il en a beaucoup parlé pendant la campagne électorale et il prétend que ces abattements sont minimes. Or, par rapport au département de la Seine, l'écart est compris entre 15 et 18 p. 100 dans huit départements ; il varie de 18 à 25 p. 100 dans onze départements, il se situe entre 25 et 35 p. 100 dans 39 départements et il dépasse 35 p. 100 dans trente départements.

Encore faut-il préciser qu'il ne s'agit là que des salaires masculins, les écarts des salaires féminins étant encore plus importants. Dans trois départements, les Bouches-du-Rhône, l'Oise et la Seine-Maritime — monsieur le secrétaire d'Etat, cela vous intéresse directement — où l'écart avec la Seine est de 15 à 18 p. 100 pour les salaires masculins, il est de 25 à 35 p. 100 pour les salaires féminins. Voilà qui montre bien le caractère antisocial et rétrograde de la politique gouvernementale !

Quant à l'absence d'informations précises sur ce que le Gouvernement compte faire en ce qui concerne les prix des services, elle laisse présager des mesures qui aggraveront les conditions d'existence des masses laborieuses et il en est de même pour ce qui est de la sécurité sociale.

Pendant la campagne électorale, M. Pompidou déclarait n'être pas satisfait du bilan de son gouvernement sur le plan du logement, ce qui, d'ailleurs, n'empêcha pas M. Nungesser, secrétaire d'Etat au logement dans le gouvernement précédent, de prendre en quelque sorte une allure de triomphateur. Or, que s'est-il passé réellement ? De 1960 à 1964 le volume global de la construction a augmenté de 3 p. 100 par an, tandis que la population augmentait de 5,5 p. 100. Et, si une augmentation de la construction a été enregistrée en 1965 et 1966, il faut préciser que la construction d'H. L. M. est tombée de 187.000 en 1959 à 155.000 en 1965, cependant que 100.000 logements sont inoccupés parce qu'ils coûtent trop cher, aussi bien s'il s'agit de les acquérir que de les louer. Or, beaucoup de ces logements qui ne trouvent ni acquéreurs ni locataires ont été construits avec la participation de fonds d'Etat qui devraient être consacrés à la construction de logements sociaux et, lorsque nous demandons que l'on construise chaque année 600.000 logements dont 300.000 H. L. M. à loyer accessible aux travailleurs, nous exprimons des besoins réels qu'il faudrait satisfaire. Mais la construction d'H. L. M. exige des méthodes de financement différentes de celles qui sont en vigueur actuellement. Au cours d'une interview télévisée que M. le Premier ministre accorda à un journaliste, il parla d'emprunts à 1 p. 100 pour une durée de 45 ans, consentis par l'Etat pour la construction d'H. L. M. A la vérité, M. Pompidou parlait au présent d'une disposition appartenant au passé. C'est si vrai que l'assemblée générale des offices d'H. L. M. a demandé le retour au mode de financement antérieur aux dispositions réglementaires de mars 1966, qui ont supprimé les emprunts à 1 p. 100 pour 45 ans et les ont porté à 2,6 p. 100 pour 40 ans, ce retour devant être valable, dans l'esprit des offices publics d'H. L. M., pour la totalité des coûts de construction, toutes dépenses confondues.

L'assemblée générale des offices publics d'H. L. M. a en outre adopté un vœu demandant « que le régime de l'allocation-logement soit étendu à d'autres catégories sociales peu fortunées n'en bénéficiant pas encore ou dans une mesure insuffisante, à savoir : personnes seules, jeunes ménages, personnes

âgées, et que le régime des allocations de loyer en faveur des personnes âgées soit également étendu par un relèvement des plafonds actuellement imposés pour son application ».

Mais, dans ce domaine, le Gouvernement est pris en flagrant délit de carence. C'est vrai en ce qui concerne la jeunesse, les équipements qui lui sont destinés étant notoirement insuffisants, tant sur le plan de l'enseignement et de la formation professionnelle que sur le plan sportif et social. C'est vrai également pour les personnes âgées, trop nombreuses, hélas ! à n'avoir à leur disposition que des ressources dérisoires pour vivre, alors qu'elles devraient pouvoir finir dignement leurs jours.

Toujours en rapport avec les problèmes sociaux, je veux dire quelques mots de la fiscalité dont M. Pompidou a parlé assez sommairement alors qu'il s'agit là d'une question fort importante.

Tout d'abord, il faut dire que le Gouvernement impose aux collectivités locales des charges qui devraient normalement incomber à l'Etat. Si les conseils municipaux sont obligés d'augmenter les impôts communaux, c'est une des conséquences de cette politique de transfert des dépenses au détriment des communes et des départements.

Mais la fiscalité n'est pas allégée pour autant. Depuis 1958, le nombre des assujettis à l'impôt sur le revenu est passé de 4.300.000 à plus de 9 millions. Et, en cette période de l'année, des pères de famille qui vont demander un certificat de non imposition pour bénéficier des avantages résultant de cet état de choses afin d'envoyer leurs enfants dans les colonies de vacances s'entendent dire qu'ils sont désormais assujettis à l'impôt sur le revenu et on leur refuse, bien entendu, ce certificat de non imposition. De ce fait, ces nouveaux contribuables ont non seulement à payer des impôts, mais ils sont privés de certains avantages sociaux, ce qui entraîne un surcroît de dépenses alors que l'augmentation nominale des salaires ou traitements n'a pas élevé sensiblement leur pouvoir d'achat.

Cette situation résulte du maintien à 2.500 francs du taux d'exonération à la base pour le calcul de l'impôt sur le revenu ce qui signifie, à 200 francs près, que ce taux n'a pas été modifié depuis quinze ans alors que, compte tenu des modifications survenues depuis cette époque, il devrait être porté à 5.000 francs comme nous le demandons.

Avec le système actuel, un salarié ayant perçu au titre de l'exercice 1965 un traitement de 9.475 francs et ayant bénéficié d'une augmentation de 9 p. 100 voit son impôt sur le revenu augmenter de 11,6 p. 100. Ces deux chiffres montrent que, dans un tel cas, le pourcentage d'augmentation de l'impôt s'élève plus vite que celui des salaires et traitements. Encore faut-il ajouter que de pauvres retraités, aux ressources très modestes, sont assujettis à l'impôt sur le revenu, ce qui donne tout son sens à l'un des vers d'une vieille chanson française qui a fait le tour du monde :

« L'impôt saigne le malheureux. »

Les contribuables sont mécontents et cela se comprend. Aussi auront-ils à cœur de s'unir et de faire largement connaître leurs revendications tendant à porter le taux d'exonération à la base à 5.000 francs et à réduire les taxes frappant les produits de grande consommation.

Si l'action des contribuables revêt une ampleur suffisante lors du vote du budget à l'Assemblée nationale à l'automne prochain, la majorité réduite dont dispose le Gouvernement pourrait se voir obligée de se montrer plus compréhensive des revendications des contribuables.

Au surplus, M. le Premier ministre a présenté l'extension de la T. V. A. au commerce de détail comme un progrès, mais il a fait le silence sur certains aspects de cette question. Il n'a pas dit, par exemple, que l'extension de la T. V. A. se répercutera sur le prix de certains produits de grande consommation comme le lait et le pain. Il n'a pas dit non plus que du fait de la substitution de la T. V. A. à la taxe locale le versement aux communes de la taxe forfaitaire de 5 p. 100 sur les salaires sera proportionnel à l'impôt sur les ménages. Et il n'a pas ajouté que cela constituera, pour les municipalités, un encouragement à augmenter les impôts frappant la masse des contribuables et à moins se préoccuper de ceux concernant les établissements industriels et commerciaux.

M. Pompidou n'a pas dit non plus qu'avec la diversité des taux que comporte la T. V. A. le Gouvernement va mettre pratiquement les commerçants et artisans dans l'impossibilité d'être en règle avec le fisc.

Et il n'a pas précisé non plus que cela permettra au Gouvernement de faciliter des opérations de concentration qui pour-

ront intéresser les grands manitous de grandes sociétés commerciales et de supermarchés qui sont bien en cour dans les milieux gouvernementaux. La constatation opportune d'irrégularités rendues inévitables par le Gouvernement facilitera la liquidation des commerçants qui pourraient éventuellement gêner l'implantation de ces sociétés commerciales.

C'est pourquoi nombreux sont les commerçants et artisans qui se déclarent hostiles à l'extension de la T. V. A. pour la mise en application de laquelle, j'en suis sûr, le Gouvernement ne manquera pas de rencontrer de sérieuses difficultés.

Pour notre part, nous soutenons les commerçants et artisans dans leur hostilité à l'extension de la T. V. A.

De même, nous soutenons les petits et moyens paysans, que M. Edgard Pisani déclarait vouloir liquider pour promouvoir une politique de concentration à la campagne, et si M. Edgar Faure, ondoyant comme une couleuvre, emploie vis-à-vis de ces paysans un langage un peu différent de celui qu'employait M. Pisani, l'objectif n'en reste pas moins le même, à savoir la liquidation des exploitations agricoles familiales.

Pour notre part, nous pensons qu'il n'y a pas contradiction entre la modernisation de l'agriculture et la défense des petites exploitations. C'est pour cela que nous demandons une politique agricole soucieuse des intérêts des paysans et qui devrait encourager et aider les coopératives agricoles.

J'en viens maintenant à l'éducation nationale, dont M. le Premier ministre s'est déclaré satisfait alors qu'il y a beaucoup à dire à ce sujet. M. Christian Fouchet, qui avait déjà donné son nom à un plan diplomatique concernant l'Europe, a également donné son nom à la réforme de l'éducation nationale. C'est sans doute à cause de cela qu'il a abandonné le titre prestigieux de grand maître de l'Université pour prendre celui de « premier flic de France ». La formule n'est pas de moi, elle est de Clemenceau. Je ne fais que la reprendre.

Pour savoir dans quel esprit et pour quels intérêts la réforme de l'éducation nationale a été conçue, il suffit de ne pas perdre de vue qu'elle est fondée sur un principe de ségrégation sociale. On en trouve la preuve dans une déclaration faite par M. Christian Fouchet en juin 1966 à la revue *Réalité*. Il s'agissait d'une interview intitulée « A cœur ouvert ».

« J'ai vu — déclarait M. Christian Fouchet — qu'il fallait mettre les employeurs dans le coup. » Vous admirerez la noblesse et la distinction du langage.

« ... A chaque instant, poursuit-il, j'ai su ce que ces grands employeurs pensaient de mon affaire... »

« Je peux dire que j'ai eu l'accord du C. N. P. F. »

L'accord du C. N. P. F. pour une réforme de l'éducation nationale ? Voilà qui montre bien quels étaient les objectifs poursuivis et cela se passe de commentaires. Pour sa part, le parti communiste français oppose à la politique actuelle en ce qui concerne l'éducation nationale un programme d'ensemble comportant l'attribution d'un quart du budget à l'éducation nationale, un changement complet d'orientation politique, la démocratisation de l'enseignement. Mais ce n'est pas de votre gouvernement, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on peut attendre de telles transformations conformes à l'intérêt du pays. Par contre, l'action unie des enseignants et des parents d'élèves dans le pays contribuera à préparer dans ce domaine comme dans d'autres les changements qui s'imposent.

Il me reste à aborder brièvement le fameux amendement Vallon qui est, en quelque sorte, le serpent de mer du Gouvernement. On en parle lorsqu'on préfère ne pas parler d'autre chose. Ce pauvre M. Capitant s'obstine à prétendre que le Président de la République veut réformer le système capitaliste — voyez-vous cela ! — s'emploie à démontrer qu'il en est peut-être de même, encore qu'il n'en soit pas très sûr, pour M. Georges Pompidou.

En effet, dans un article intitulé « Un discours prudent », publié dans le journal des gaullistes qui se disent de gauche, M. René Capitant relève, dans la déclaration gouvernementale, un certain nombre de formules qu'il interprète à sa manière. Après quoi il déclare, satisfait et le cœur content :

« Ainsi, pouvons-nous trouver dans la déclaration gouvernementale quelques motifs d'espoir et nos adversaires quelques raisons de crainte ».

Mais, comme pour se ressaisir, aussitôt après, il dit du discours de M. Pompidou qu'il a été « prudent, sans doute trop prudent ». Ensuite, il lui reproche d'avoir donné raison à l'accusation : « Vous reculez », portée contre lui, alors qu'il aurait dû, ajoute tristement M. Capitant, obéir à l'injonction du chef de l'Etat : « Allez de l'avant ».

Je ne sais pas si vous êtes disposé à aller de l'avant, monsieur le secrétaire d'Etat, mais vous n'en donnez pas l'impression. (*Rires à l'extrême gauche, à gauche et au centre gauche.*) Vous paraîsez plutôt disposé à reculer qu'à aller de l'avant.

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Cela dépend sur quoi !

M. Jacques Duclos. Au fond, M. Capitant songe, semble-t-il, à maintenir le prestige quelque peu atteint du grand patron, étant entendu qu'un premier ministre peut plus facilement être remplacé.

Au fond, M. le Premier ministre se présente devant le Parlement sans programme, sans nous dire de façon précise ce qu'il entend faire et, dans le contexte de sa mini-majorité qui subit le sort de la fameuse peau de chagrin de Balzac, on comprend qu'il ait parlé de « cactus » en pensant à ses associés giscardiens, tandis que M. Valéry Giscard d'Estaing adoptait sans fausse modestie le symbole de la rose ou plutôt de ses épines.

M. Auguste Pinton. Des chardons !

M. Jacques Duclos. Au fond, l'image qui conviendrait le mieux à la majorité ne serait-elle pas celle qui évoquerait des oranges, avec leurs pelures bien entendu ? (*Rires à l'extrême gauche et à gauche.*)

En tout cas, le nouveau gouvernement apparaît comme étant l'expression d'un régime finissant dont on peut dire qu'il a l'avenir derrière lui et j'ai le sentiment que c'est un peu ce que vous pensez, monsieur le secrétaire d'Etat. (*Nouveaux rires sur les mêmes bancs.*)

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Nous n'en sommes pas là puisque, pour la troisième fois, nous avons la majorité.

M. Jacques Duclos. Quant à nous, nous pensons que les forces ouvrières et démocratiques doivent s'unir solidement sur la base d'un programme commun pour préparer la substitution au régime actuel d'un régime démocratique qui mettra en œuvre une politique de progrès social, de démocratie et de paix. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Auguste Pinton.

M. Auguste Pinton. Mes chers collègues, nous savons que la présentation d'un ministère nouveau ou réputé tel devant une Assemblée nationale nouvelle est un événement important et sérieux. Il était donc juste et normal que le Sénat, assemblée à part entière qui forme, avec l'Assemblée nationale, le Parlement français, se préoccupe d'une affaire qui a de telles conséquences et qu'il puisse exprimer son opinion.

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, sans que votre personne soit en cause, de m'associer pleinement et totalement à tout ce qui a été dit sur ce sujet par les orateurs qui m'ont précédé, notamment par M. Courrière.

Au demeurant, que nous apprend l'analyse des débats ? M. le Premier ministre a fait un premier exposé. Ce discours, pour décevant qu'il ait paru, a appelé une réponse des députés. Nous pouvions penser que le rôle des sénateurs serait de s'attacher davantage à la dernière réplique du Premier ministre et, puisqu'elle n'avait pu provoquer de discussions à l'Assemblée, d'y rechercher, d'analyser, de discuter les précisions, les compléments et, s'il le fallait, les corrections qui sollicitaient notre curiosité.

Nous sommes assez loin de compte ! Cette dernière séance de jeudi fût sans doute haute en couleur et pleine de péripéties inattendues, voire pittoresques — j'allais dire picaresques. (*Sourires.*) Hélas ! je ne suis pas convaincu qu'elle ait apporté beaucoup de lumière dans le débat.

Sans doute, la formation classique de M. le Premier ministre aidant, nous sommes-nous vus plongés, après la poésie lyrique qu'on évoquait tout à l'heure, dans une ambiance homérique où les héros s'affrontent vaillamment par la parole et par le geste, et M. le Premier ministre y a contribué mieux que personne. On y trouve des injures dignes des héros antiques, on y trouve les brocards qui dispensent de réponse.

Qu'il me soit tout de même permis de regretter certains de ces brocards, et particulièrement celui que le Premier ministre adressait aux douze ministres du général de Gaulle comptés dans l'opposition. Il oublie un peu trop que pour la plupart ils étaient ministres à une certaine période héroïque et pour une certaine

cause dont à l'époque, apparemment, M. Pompidou se désintéressait un peu. (*Très bien ! et sourires à gauche et au centre gauche.*)

De la même veine sont les éloges dithyrambiques qu'on s'adresse à soi-même. C'est très fréquent dans les héros d'Homère. Je lis par exemple qu'il est fait allusion à cette élite politique dont la France avait besoin. M. le Premier ministre dit que cette élite politique s'est trouvée et que c'est le général de Gaulle qui l'a donnée à la France. Certes, on n'est jamais si bien servi que par soi-même et l'on pourrait se contenter d'en sourire.

Mais lorsqu'il évoque un peu plus loin, plus prosaïquement, le fonds national de l'emploi, en disant qu'il l'a créé et que ce fonds a facilité la solution de bien des problèmes, notamment dans le textile et les chantiers navals, alors on trouve quand même qu'il va un peu fort dans l'autosatisfaction. Pour les chantiers navals, je n'en sais rien et peut-être certains apporteront-ils quelques informations à cet égard. Mais pour ce qui est du textile, qu'il me permette de lui faire observer que, dans une partie de mon département essentiellement voué à la mono-industrie textile, nous attendons aujourd'hui encore que ce prestigieux fonds de l'emploi manifeste, je ne dis pas son activité, mais seulement son existence.

Que trouvons-nous encore ? Une tendance au moins regrettable, c'est l'acharnement à s'en prendre aux autres pour tout ce qu'on n'a pas su faire et à s'excuser de ses propres insuffisances parce qu'il y a eu autrefois d'autres insuffisances.

Mais alors, est-ce bien justifier la prétention d'être cette élite trouvée par le général de Gaulle ? Il est trop facile de tout rejeter sur le passé pour excuser la carence présente. Au bout de neuf ans cela devient de moins en moins justifiable et, au demeurant, si c'est tout ce qu'on trouve à dire, à quoi servent cette autorité, cette stabilité, cette continuité dont on nous rebat si complaisamment les oreilles ? Ce n'était vraiment pas la peine de faire une révolution en mai 1958 !

De même, le Premier ministre explique que nos difficultés économiques — certains diraient, s'ils étaient mal intentionnés, notre marasme — sont la conséquence des difficultés de nos voisins. Bien sûr, cela est vrai, au moins pour partie, mais faut-il rappeler, mesdames, messieurs que, lorsque nous étions en expansion, les gouvernements de la V^e République s'en attribuaient allègrement la totalité du mérite ? Cependant, il aurait été facile de remarquer qu'en ce temps-là notre expansion, pour réelle qu'elle fût, était inférieure à celle des autres et peut-être eût-il mieux valu, avant de se couvrir eux-mêmes d'éloges, que nos dirigeants voulussent bien rechercher pourquoi nous ne suivions pas le rythme de nos voisins. Il est vrai que maintenant nous descendons la pente plus rapidement, mais je n'y vois pas pour ma part de compensation.

Enfin, tourné vers l'opposition qui lui reprochait le vide de sa première déclaration, M. le Premier ministre a sommé la gauche de présenter un programme. Mais qui, dans un semblable débat, doit fournir un programme, sinon ce gouvernement qui vient s'offrir, conformément à la Constitution « pour déterminer et conduire la politique de la Nation » ... pendant cinq ans ? — enfin, peut-être !

Puis-je faire observer que le programme de l'opposition existe ? C'est celui de la fédération de la gauche. Il est copieux, complet. Il comprend même — ce qui n'est pas si fréquent et que je ne trouve d'ailleurs à aucun moment dans le catalogue des vagues intentions gouvernementales — les moyens de le réaliser tout au long de la durée d'une législature.

Telles sont les seules remarques qu'appelle la seconde intervention de M. le Premier ministre au lieu des précisions qu'on s'étonnait légitimement de ne pas trouver dans la première. De la première déclaration, que pourrions-nous dire qui n'ait déjà été exposé et dont chacun ici et dans le pays a pu prendre connaissance ?

Au demeurant, les critiques n'ont pas manqué. Sur l'action passée, présente ou future du gouvernement, les représentants de la majorité n'ont pas été les derniers à exposer leurs doléances et leurs craintes, ce qui — je le reconnais — pour le moment du moins, n'a pas l'air d'entamer leur fidélité.

Toutefois, il est un point sur lequel je voudrais revenir : c'est la politique extérieure. M. le Premier ministre l'a vraiment un peu trop escamotée et je reconnais que pour une fois l'opposition s'est laissée prendre à son piège.

Qu'a dit M. le Premier ministre ? Il a présenté la France comme maîtresse de sa politique, maîtresse de sa défense qui reste essentiellement fondée sur la force nucléaire de dissuasion.

En fait, comment peut-on dire que la France est totalement maîtresse de sa politique alors qu'elle se trouve isolée, avec

des clients peut-être, mais pas d'amis ? Elle est évidemment trop faible en face de deux Etats qui dominent le monde. D'autre part, comment dire qu'elle est maîtresse de sa défense nucléaire puisque celle-ci est notoirement dérisoire, ce qui ne l'empêche pas d'ailleurs d'être trop onéreuse pour nos moyens.

Certes, nul ne saurait contester l'intérêt d'un rapprochement avec l'Est, mais si ce rapprochement est réel dans les paroles — c'est déjà quelque chose — observons que, pour le moment, il ne se traduit guère dans la réalité économique ou politique. C'est parce que l'Europe, entité politique, serait l'égale des deux autres que nous sommes pour l'Europe réalité fédérale, et non pour la vague confédération sans unité que ce gouvernement dit vouloir.

A la vérité, ce que ce gouvernement appelle sa doctrine européenne repose à peu près exclusivement sur une union douanière — nous l'approuvons, bien sûr — mais jusqu'à ce jour, observons aussi que la France a complètement omis de se préparer aux conséquences de cette union. Quant à la véritable union économique, elle repose, comme au surplus le chef du Gouvernement a bien voulu le reconnaître, sur une harmonisation des législations fiscale, sociale, des transports, de la circulation des personnes, qui ne pourra valablement se réaliser, et ce ne sera pas facile, que dans le cadre d'une union politique fondée sur le suffrage universel.

En réalité, la discordance entre les déclarations du Gouvernement et sa véritable politique européenne, si on peut l'appeler ainsi, apparaît avec un relief saisissant dans l'intervention d'un député de la majorité, qui est, je crois, M. de Lipkowski. Il est amusant de constater que l'orateur, qui a le sens de l'Europe, tout en paraissant et peut-être — qui sait ? — en croyant soutenir le Gouvernement, porte en fait une nette condamnation de la politique extérieure gaullienne. En effet, dire que l'engrenage communautaire conduit à une limitation des souverainetés nationales ou demander, si l'on veut construire une Europe, des responsabilités, n'est-ce pas s'inscrire en faux contre la péremptoire affirmation par M. le Premier ministre de la totale indépendance de la France ?

A la vérité, et ce sera ma conclusion sur ce point, il y a contradiction — et contradiction volontaire — de la part d'un gouvernement qui utilise un certain vocabulaire et qui agit en sens contraire du sens des mots qu'il emploie.

Je ne veux pas aborder maintenant l'aspect de politique intérieure du discours du Premier ministre. D'autres l'ont fait ou le feront mieux que moi. Deux choses me frappent cependant. Je relève d'abord que nous nous trouvons en face d'une vague déclaration d'intentions et je suis surpris de la désinvolture avec laquelle sont à peine évoqués des problèmes aussi vitaux que le logement, l'équipement hospitalier, la recherche scientifique, le téléphone et les routes. J'y relève aussi ce qui m'apparaît une véritable impuissance à dominer les problèmes les plus urgents. Que nous dit-on, en effet, de la réforme de la sécurité sociale, de la résorption du déficit des entreprises nationalisées, de la politique agricole, de l'emploi, toutes questions qui auraient dû être réglées depuis longtemps, car elles ne sont pas posées d'aujourd'hui ?

Je crains qu'il n'en soit, dans tous ces domaines cependant fondamentaux, comme de ce projet de loi foncière, depuis si longtemps sur le chantier, et dont nous discuterons peut-être dans quelque temps. On nous avait dit que de la montagne gouvernementale allait jaillir un volcan et, en fait, c'était bien quelque chose de ce genre que devait être le premier projet soumis par le ministre de l'équipement à une séance du conseil des ministres. Nous voyons ce qu'il en résulte aujourd'hui. Au lieu d'un volcan, la montagne a accouché d'une souris.

Dans le même esprit, vous comprendrez que nous attendions avec curiosité sans doute, mais avec scepticisme, les textes qui rendraient applicable ce monstre législatif que représente actuellement l'extension de la T. V. A. au commerce de détail.

En terminant son exposé à l'Assemblée, M. le Premier ministre a évoqué l'importance de l'enjeu, c'est le terme dont il s'est servi. Il s'est ainsi exprimé : « Fusions-nous dans l'opposition, il faut tenir compte des intérêts supérieurs de notre peuple. »

C'est un appel que, dans cette maison, nous pourrions entendre. Le Sénat, rudoyé ou méprisé par vous, a cependant fait la preuve qu'il était capable d'un bon et solide travail législatif et vous êtes parfois contents de le trouver. Je n'en veux pour preuve, parmi tant d'autres, que l'un des derniers textes que nous avons discuté et voté il y a quelques jours : le projet de loi sur les événements de mer où nous avons vu le ministre — et non son substitut — accueillir avec joie et presque solliciter les amendements du Sénat.

Le Premier ministre n'est pas là, mais vous le lui direz : comment voulez-vous que nous puissions faire confiance quand vous n'apportez rien, sinon de vagues promesses et l'assurance que vous allez étudier des problèmes comme l'emploi, comme l'agriculture, comme la sécurité sociale, qui vous sont depuis longtemps connus et que vous auriez eu largement le temps — c'était d'ailleurs votre devoir — de maîtriser. Vous vous bornez à nous répéter, selon une habitude qui, du haut en bas de l'échelle, est chère à ce régime : « je suis content, bien content de moi ». Mais vous n'allez même pas jusqu'au bout de la formule consacrée, car vous n'ajoutez pas, avec des explications qui pourraient nous séduire, que vous ferez mieux la prochaine fois.

Certes, le Sénat, assemblée pleine et entière du Parlement français et, quoi que vous en puissiez dire, assemblée démocratiquement élue, continuera de travailler, sans éclat peut-être, mais avec l'application et le sérieux qu'il a toujours manifestés.

Seulement, n'attendez rien d'autre de nous que le souci de la vérité et le sens du bien public. Ni votre attitude passée, ni votre comportement actuel, ni votre absence de politique pour l'avenir ne justifient une sympathie et une confiance qu'à nos yeux — et, je le crains, pour longtemps — vous ne méritez pas. *(Applaudissements à gauche, au centre gauche et sur divers autres bancs.)*

— 6 —

SCRUTINS POUR L'ELECTION DE DELEGUES REPRESENTANT LA FRANCE AUX ASSEMBLEES EUROPEENNES

M. le président. Mes chers collègues, je vous rappelle que figurent à notre ordre du jour deux scrutins. Le Sénat voudra sans doute que l'ouverture de ces scrutins coïncide avec une suspension de séance dont la durée pourrait être d'un quart d'heure. *(Assentiment.)*

L'ordre du jour appelle donc les scrutins pour l'élection, par suite de vacances :

1° D'un délégué titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe, en remplacement de M. Jacques Baumel, élu député ;

2° D'un délégué représentant la France à l'Assemblée unique des communautés européennes, en remplacement de M. Charles Naveau, élu député.

Je rappelle que, conformément à la loi du 23 juillet 1949, d'une part, et conformément à la loi du 8 mars 1958, d'autre part, la majorité absolue des votants est requise à tous les tours de scrutin.

Il va être procédé simultanément à ces scrutins, conformément à l'article 61 du règlement, dans l'une des salles voisines de la salle des séances.

Je prie M. Charles Durand, secrétaire du Sénat, de bien vouloir présider le bureau de vote.

Il va être procédé au tirage au sort de quatre scrutateurs titulaires et de deux scrutateurs suppléants pour opérer le dépouillement des scrutins.

(Le tirage au sort a lieu.)

M. le président. Le sort a désigné :

Scrutateurs titulaires : MM. Maurice Carrier, Roger Poudonson, Henri Desseigne, Michel Yver ;

Scrutateurs suppléants : MM. Lucien Bernier, Michel Darras.

Les scrutins sont ouverts.

Ils seront clos dans une heure.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq minutes, est reprise à dix-sept heures trente minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 7 —

DEBAT SUR UNE DECLARATION DU GOUVERNEMENT *(Suite.)*

M. le président. Nous poursuivons le débat sur la déclaration du Gouvernement lue au Sénat le 18 avril 1967.

La parole est à M. Jean-Eric Bousch.

M. Jean-Eric Bousch. Monsieur le ministre, mes chers collègues, quoi qu'on ait pu dire dans un temps tout récent ou écrire sur le sujet, il faut bien constater que la majorité sortante a été reconduite et qu'elle a même recueilli un nombre de suffrages supérieur à celui de 1962.

Alors qu'en novembre 1958 l'arrivée de 194 élus gaullistes à l'Assemblée nationale avait été considérée comme un raz de marée dans une assemblée de 550 députés, la majorité élue récemment en mars 1967, avec 243 députés, dont plus de 200 « U.N.R.-U.D.T. », est présentée comme ayant subi aux élections un échec, ce qui permet à certains de préparer d'ores et déjà ce qu'ils appellent le quatrième tour.

Pourtant, dès son premier acte, qui a été d'élire le nouveau président de l'Assemblée nationale, cette assemblée a confirmé l'existence d'une majorité alors que le leader de l'opposition ne recueillait que 214 voix. C'est donc avec raison que le Premier ministre a été confirmé dans ses fonctions de chef du Gouvernement et qu'il a fait appel à des hommes de la majorité issus de ces élections.

Sans plus épiloguer sur le sujet, nous prenons acte de la déclaration concernant la politique générale que le Gouvernement a l'intention de conduire. D'ailleurs, aucune motion de censure n'est venue contester ni la majorité ni la déclaration gouvernementale. Il faut donc considérer que cette politique est maintenant celle du Gouvernement de la France.

M. Roger Carcassonne. Hélas !

M. Jean-Eric Bousch. On peut, bien entendu, rejeter en bloc cette politique, mais je crois que, même dans notre assemblée, où pourtant l'opposition est très fortement représentée, il y a des hommes qui, sans être inconditionnellement d'accord avec l'ensemble de cette politique, n'en sont pas moins convaincus que nous devons et que nous pouvons apporter une contribution positive à l'œuvre législative, améliorer les textes qui nous sont soumis, formuler des suggestions et des propositions concrètes au cours des débats de caractère général ou particulier qui vont avoir lieu dans les mois à venir.

Au-dessus de toute position partisane, nous sommes persuadés que notre assemblée, le Sénat, aura un rôle à jouer au cours de la législature qui commence. Nous sommes prêts à en apporter la preuve et demandons au Gouvernement que, de son côté, il veuille bien nous faciliter la tâche en nous ouvrant le plus largement possible les sources d'information dont il dispose et en venant aussi souvent que possible devant nos commissions et groupes fournir les éléments d'un dialogue franc et loyal avec l'exécutif.

En ce qui concerne la politique proprement dite, plus particulièrement la politique étrangère, les positions gouvernementales sont bien connues ainsi que les positions des uns et des autres. Nous souscrivons à cette volonté d'indépendance en matière de politique étrangère et en matière de défense, comme le dit le Premier ministre, sans pour autant rechercher l'isolement, mais au contraire en maintenant nos amitiés traditionnelles et nos alliances.

En matière de politique européenne, force nous est de constater que, si l'union douanière se réalisera très prochainement, peut-être plus tôt que prévu par les traités et peut-être même plus tôt que ne le souhaiteraient certains, par contre l'union économique, malgré d'heureuses perspectives, nous paraît encore assez lointaine.

La politique commerciale commune appelle avant tout l'harmonisation des charges fiscales et sociales. Or, cette harmonisation, malgré des progrès récents, est encore loin d'être une réalité.

Dans un autre secteur, l'absence d'une politique énergétique commune cause à l'Europe et à d'importantes régions industrielles de graves difficultés.

Nous espérons que la réunion au « sommet », à Rome, sera l'occasion d'un nouveau départ dans la construction européenne. Certes, dans leurs discours et leurs déclarations, nos partenaires ne cessent d'affirmer leur attachement à la construction européenne, mais, en cette matière comme en beaucoup

d'autres, c'est aux initiatives concrètes que l'on peut apprécier la volonté ou la bonne volonté d'un chacun d'apporter sa part à l'œuvre commune, et non pas dans le fait de venir chercher au sein de la communauté le plus d'avantages possibles pour son propre pays.

Indiscutablement, cette fois-ci, c'est la politique économique et sociale du Gouvernement qui a retenu le plus l'attention. Les mutations, qui affectent très durement certains secteurs de notre industrie et par lesquelles tous les secteurs seront un jour et à tour de rôle plus ou moins concernés, appellent des mesures où l'initiative des chefs d'entreprise joue, certes, un rôle considérable, mais certaines difficultés ne peuvent être maîtrisées sans le concours des pouvoirs publics. Ce concours sera d'autant plus requis que des réformes de structures inévitables doivent s'accomplir en évitant, en tout cas en atténuant, dans toute la mesure du possible, les répercussions sociales.

La création d'un secrétariat d'Etat à l'emploi constitue une manifestation tangible de la volonté gouvernementale en la matière. Mais, pour que les mutations s'opèrent sans trop de difficultés, il faut qu'elles s'inscrivent dans une économie en expansion. Il ne faut pas attendre que la crise s'installe pour procéder aux réformes qui s'imposent; il faut, au contraire, profiter des périodes euphoriques d'expansion pour réaliser sans répercussions graves dans le domaine social les réformes de structure nécessaires à plus long terme.

En cette matière, la sidérurgie française et les mines de fer françaises offrent un exemple qui illustre ce que je viens de dire. Au moment où la demande sur le marché européen et mondial a été considérable, des prix bloqués ont empêché de faire les réserves nécessaires pour financer les investissements requis par la modernisation de ces industries. Celles-ci ont été dans l'obligation de limiter pendant des années leur modernisation aux investissements strictement indispensables et de financer leurs travaux par voie d'emprunts, dont les charges sont devenues si insupportables que l'Etat a été conduit à apporter son concours à cette industrie afin de maintenir sa position concurrentielle. Bien plus, les réformes de structure de cette industrie s'effectuent maintenant à un moment où la demande est faible. D'où les difficultés que nous connaissons aujourd'hui, tout particulièrement en Lorraine, difficultés dont notre collègue Schmitt va parler tout à l'heure et qui sont au premier plan de certains conflits sociaux en cours.

Ce que je viens de dire pour la sidérurgie et pour les mines de fer est vrai pour les mines de charbon et pour beaucoup d'autres industries. Notre économie connaît sans conteste actuellement des difficultés qu'il ne faut pas songer à nier. Notre rapporteur général a mis récemment l'accent sur certaines lacunes de cette économie et insisté sur l'insuffisante adaptation des secteurs de transformation des produits agricoles, sur la faiblesse encore trop grande de nos investissements productifs et sur l'importance des charges supportées par notre industrie.

Sur beaucoup de ces points, on ne peut sérieusement contester les données du rapport de M. Pellenc, mais nous devons cependant relever certains éléments de cette analyse qui, avec des chiffres exacts, soigneusement choisis, arrivent à présenter les événements avec un commentaire exagérément pessimiste.

Ainsi, en prenant comme base de référence 100 l'année 1958, c'est-à-dire l'année zéro de la Communauté économique européenne, la comparaison de la situation de la France avec celle des pays voisins apparaît particulièrement défavorable. Avec cette référence, la production industrielle allemande atteint l'indice 163 et elle devance nettement celle de la France, qui n'est qu'à l'indice 152. Mais, si nous prenons comme base de référence 100 l'année 1960, la France se trouve, pour la production industrielle, à l'indice 136 et l'Allemagne à l'indice 134.

Le choix de cette dernière base de référence nous paraît plus équitable que celui de l'année 1958 qui s'est achevée, comme tout le monde le sait, sur une dévaluation importante du franc et une remise en ordre des finances publiques de caractère déflationniste dont les causes sont bien connues. Cette politique de 1958 a fait qu'en 1959 l'expansion a été très faible et la croissance des années suivantes n'a pas permis le rattrapage de ce retard de l'année de référence.

Je pourrais prendre un autre exemple, celui de l'emploi. L'analyse pertinente de la progression du chômage dans la Communauté faite par notre rapporteur général permet d'arriver à des conclusions qui présentent la situation sous un aspect exagérément pessimiste.

Au regard des chiffres présentés, le chômage a progressé en France de plus de 50 p. 100 depuis 1958, alors qu'il aurait régressé d'une façon spectaculaire pendant le même temps chez

nos voisins d'Allemagne et d'Italie. Or, si nous prenons les niveaux absolus du chômage, nous constatons que, pendant l'année 1966, l'Italie a eu, en moyenne, 1.100.000 chômeurs et qu'au 1^{er} mars 1967 l'Allemagne a atteint le chiffre de 670.000 chômeurs, alors qu'en France, à cette même date, l'on n'a enregistré que 314.000 chômeurs, c'est-à-dire moins d'un tiers du nombre des chômeurs de l'Italie et un peu moins de la moitié de ceux de l'Allemagne fédérale, dont il faut tout de même dire que la population active est légèrement supérieure à celle de la France.

Cependant, ce nombre de chômeurs est déjà trop important et nous demandons avec force au Gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour résorber rapidement l'effectif des travailleurs sans emploi et rétablir la paix sociale partout où celle-ci est troublée, pour la première fois plus par une certaine inquiétude quant à l'avenir de l'emploi que par les problèmes relatifs au niveau des rémunérations.

Il n'est pas dans mes intentions d'évoquer aujourd'hui à cette tribune tous les problèmes qui se posent à notre pays. M. le Premier ministre a laissé entendre que les plus importants d'entre eux, tels l'éducation nationale, le logement, la jeunesse feraient l'objet de débats à l'Assemblée nationale; nous souhaitons vivement que le Sénat ait également l'occasion de les étudier de son côté et d'apporter sa contribution aux solutions que le Gouvernement est appelé à élaborer.

Mais il ne faut pas se méprendre, mes chers collègues; notre contribution sera d'autant plus positive et aura d'autant plus de chances d'orienter les décisions gouvernementales que nos prises de position s'imposeront par leur pertinence et surtout par une objectivité sans faille.

C'est à cette tâche que mes amis et moi-même convions tous nos collègues qui ressentent comme nous l'impérieuse nécessité de s'attaquer aux problèmes de fond de notre économie, problèmes qui sont devenus aujourd'hui, grâce à la paix retrouvée, la préoccupation majeure de l'ensemble des Français.

Emploi, formation professionnelle, niveau de vie, revenus des catégories les plus défavorisées, logement, mutation économique dans la paix sociale, Marché commun et confrontations européenne et internationale, expansion continue, tels sont les principaux thèmes de l'action à mener pour améliorer le sort de tous les Français.

Avec Saint-Exupéry, nous voudrions que notre planète, et surtout la France, devienne pour notre génération « Terre des Hommes ». (*Applaudissements au centre droit et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Colin.

M. André Colin. Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la prolongation d'un débat de politique générale risque certainement, avec la succession des orateurs, de provoquer dans les assemblées un sentiment de lassitude, d'autant plus que les orateurs en se succédant risquent en certains domaines de se répéter.

C'est ainsi que, m'efforçant d'être bref pour ne pas lasser votre patience, je serai conduit à reprendre en quelques mots l'un des thèmes qu'au début de son exposé le premier orateur de cet après-midi, M. Antoine Courrière, a développés devant vous, en lui donnant cependant, en tout cas c'est mon intention, une autre tonalité.

Un débat de politique générale devant le Sénat, c'est la première fois que cela se produit depuis l'avènement de la V^e République. On peut le souligner, d'une certaine manière s'en féliciter, en regrettant au passage que le vœu exprimé par M. Bousch, qui vient de me précéder à la tribune, n'ait pas été exaucé quand il disait souhaiter que s'instaure entre le Parlement et le Gouvernement, plus précisément entre le Sénat et le pouvoir exécutif, une collaboration qui soit telle que nous accédions plus aisément aux sources de l'information, que nous puissions compter davantage sur la présence des représentants de l'exécutif et que nous soyons — comme d'autres l'ont dit avant moi — « privilégiés » de la présence d'un ministre de plein exercice, ne serait-ce que de la présence du ministre chargé des relations avec le Parlement.

Fermons cette parenthèse et soulignons le fait que, depuis l'avènement de la V^e République, c'est la première fois que s'instaure au Sénat un débat de politique générale. La question vient immédiatement à l'esprit de savoir pourquoi dans le passé le même phénomène ne s'était pas produit et l'on se rend compte que c'est du fait de notre règlement, qui déclare que la lecture à la tribune du Sénat par un membre du Gouvernement du programme de ce gouvernement et éventuellement de la déclaration de politique générale sur lesquels le Gouvernement engage sa responsabilité devant l'Assemblée nationale

ne peut faire l'objet d'aucun débat et n'ouvre pas le droit de réponse. Le Gouvernement n'ayant pas cette fois engagé sa responsabilité devant l'Assemblée nationale, il peut donc y avoir débat au Sénat.

Ce n'est pas sans doute le lieu ici, dans notre assemblée, de revenir longuement sur le problème de la responsabilité du Gouvernement devant le Parlement ou sur l'interprétation nouvelle qui est donnée de la Constitution depuis la présentation du gouvernement de M. Pompidou, le 13 avril 1966, après le remaniement gouvernemental qui avait suivi l'élection présidentielle. C'est alors, pour la première fois l'an dernier, que le Premier ministre pouvait déclarer : « La lettre et l'esprit de la Constitution veulent en effet que le Gouvernement soit entièrement libre de demander ou non un vote de confiance... »

Les observateurs les plus modérés, vous avez pu le constater vous-mêmes, ont contesté cette interprétation et l'un d'entre eux concluait son jugement en déclarant que le Premier ministre, en engageant l'existence de son Gouvernement sur son programme au début d'une législature, aurait satisfait aux exigences de la logique, de la prudence et de la Constitution.

C'était d'ailleurs le sentiment qu'exprimait lui-même le Premier ministre actuel le 13 décembre 1962, lorsqu'il formait son gouvernement et qu'il déclarait : « Croyez bien que le Gouvernement mesure le poids des responsabilités que le Président de la République lui a confiées. Il désire, pour les mieux assurer, avoir la preuve de votre confiance. »

C'était en quelque manière déclarer que le Gouvernement, suivant les termes de la Constitution, est à la fois responsable devant le Président de la République et devant le Parlement et que le Premier ministre, choisi par le chef de l'Etat, doit en conséquence engager l'existence de son gouvernement sur son programme au début de chaque législature. Toute une tradition était établie dans ce sens, et notamment par M. Michel Debré lorsqu'il forma son gouvernement en 1959.

Si nous évoquons brièvement ce problème qui touche au fonctionnement du régime, à la nature même de la Constitution, c'est que celle-ci doit être la loi pour tous.

Un sénateur au centre. Très bien !

M. André Colin. Son application loyale en garantit la durée ; son application loyale évite que des circonstances nouvelles puissent pour le pays créer des risques d'aventure. Peut-être dira-t-on que nous ne sommes pas partie à l'affaire. Nous croyons cependant de notre devoir de déclarer ici sans passion, sans tapage, que l'interprétation faite par le Premier ministre de la Constitution n'est conforme ni à sa lettre ni à son esprit et qu'elle risque de remettre en cause la stabilité et la durée des institutions. (*Très bien ! et applaudissements à gauche, au centre gauche et sur plusieurs bancs à droite.*)

Je n'ai pas l'intention de m'attarder sur ce problème parce que pour tous ceux qui sont démocrates et doivent respecter la loi que le pays lui-même s'est donné le problème est d'une singulière importance. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de le rappeler au début de cet exposé en reprenant dans une tonalité différente les propos tenus tout à l'heure par M. Courrière.

Au surplus, il est désormais vraisemblable que les circonstances intervenues à la suite des élections vont faire que les rapports entre l'exécutif et le législatif vont prendre dans les semaines qui viennent un tour nouveau. Les circonstances indépendantes de la personne du Premier ministre, indépendantes de son vouloir, ont fait que le travail parlementaire et son contrôle vont revêtir plus d'importance et de ce fait sans doute le Sénat va avoir des responsabilités particulières.

Le Gouvernement ne s'est donc pas engagé sur son programme devant l'Assemblée nationale. Mais en réalité s'agit-il, dans l'exposé du Premier ministre, d'un programme d'action gouvernemental ? S'agit-il vraiment de la description d'une action à long terme qui fasse apparaître ce que sera le destin de la France, ce qu'est l'avenir des Français ? S'agit-il même, comme disait mon excellent collègue M. Bousch, d'une déclaration d'intention ?

En réalité, il nous paraît beaucoup plus que cette déclaration est plutôt un bilan. Il fait état ici ou là des progrès accomplis et nous sommes tout disposés à les reconnaître. Il serait d'ailleurs surprenant que des progrès n'aient pas été accomplis après tellement d'années d'expérience. La déclaration paraît porter essentiellement sur les problèmes et les difficultés que le Premier ministre trouve dans sa propre succession et qu'il connaît fort bien, car, pour la plupart d'entre eux, il les a laissés volontairement en suspens.

J'en prends un premier exemple dans ce qu'on appelle la politique des revenus. Le 13 avril 1966, M. Pompidou déclarait : « Il est vrai que le revenu n'est pas tout et que l'inégalité sociale trouve sa source et son aliment dans le profit en capital plus que dans la disparité des revenus. L'Assemblée s'en est préoccupée quand elle a voté, en juin 1965, un amendement déposé par M. Louis Vallon. Le Gouvernement n'entend pas se dérober à l'engagement pris en son nom par M. Giscard d'Estaing lorsqu'il accepta cet amendement. M. le ministre de l'économie et des finances a réuni un groupe de personnalités chargé d'étudier le problème, d'examiner les solutions qui ont été proposées et d'en tirer à bref délai les conclusions. Au vu de ces conclusions nous déposerons un projet de loi. »

C'était le 13 avril 1966. C'est un problème que connaissait bien M. le Premier ministre et dans sa déclaration de ces jours derniers il nous dit de nouveau que le Gouvernement ne tardera pas à agir.

A évoquer ce fait, il ne s'agit pas d'adopter une attitude partisane. Chacun sait bien ici que depuis l'autonme 1965 les difficultés ont été masquées et les échéances reculées ; les problèmes en réalité n'ont été qu'aggravés. Leur aggravation, jointe maintenant aux circonstances psychologiques, politiques, sociales d'aujourd'hui, n'en facilite pas la solution.

J'en fais une brève énumération sans avoir la prétention d'être exhaustif : c'est le déficit des entreprises publiques, dont tous les experts disent qu'il se chiffre aux environs de six milliards.

C'est le déficit de la sécurité sociale, dont on dit qu'il avoisine trois milliards ; et pourtant ces dernières années, vous le savez bien, le pouvoir d'achat des prestations familiales n'a cessé de se dégrader ; de juin 1958 à octobre 1965, pour une famille ayant deux enfants de moins de dix ans et ayant droit à l'allocation de salaire unique, le pouvoir d'achat des prestations familiales a accusé une baisse de plus de 6 p. 100. L'information est tirée du rapport de M. Herman, député de la majorité, sur le budget des affaires sociales de 1967.

Et le logement ? Je suis frappé que dans sa déclaration M. le Premier ministre n'en ait parlé qu'à l'occasion des modifications intervenues dans la structure de son Gouvernement. En ce domaine aussi, échéance reculée, solutions différées à des problèmes existant. Des mesures, des projets, destinés à faciliter la construction, à lutter contre la spéculation foncière, ont été annoncés, puis remis dans les dossiers en raison des exigences électorales proches.

D'ailleurs, sur ce problème du logement, je pense que nous rejoignons les propos tenus par M. le Premier ministre pendant la campagne électorale dans une allocution télévisée au cours de laquelle il déclarait que c'était l'un de ses sujets de déception. C'était un euphémisme. C'était en réalité un échec. Les résultats sont accablants et ils ont des répercussions humaines, sociales, familiales, bouleversantes. Il suffit, pour le découvrir, de se reporter aux documents publiés par l'ex-sécrétariat d'Etat au logement. En ce qui concerne les logements autorisés, on voit apparaître en 1966, par rapport à 1965, une diminution de l'ensemble de ces logements. Ce recul sensible des autorisations va se traduire nécessairement dans l'année que nous vivons par une baisse du rythme de la construction. Cette baisse, nous l'enregistrons au moment même où l'on peut prévoir la création de 350.000 nouveaux foyers. Ce ne sont pas cependant les interventions, les règlements, les procédures qui nous ont manqués, à tel point que l'on a pu dire que les gaspillages et les lenteurs dus aux formalités inutiles de la construction correspondent à une somme suffisante pour construire 55.000 logements chaque année.

Les jeunes arrivent maintenant nombreux à l'âge de la nuptialité et à l'âge du travail. Comme on l'a dit — l'orateur qui m'a précédé l'a même reconnu — c'est la première fois depuis la guerre qu'apparaît en France le spectre d'un chômage massif, la crise de l'emploi dont les dimensions, elles, ne sont pas données, on le sait bien, par les statistiques officielles de la direction de la main-d'œuvre. On estime à environ 400.000 les personnes en état de chômage, sans compter peut-être et surtout le sous-emploi latent existant dans les régions agricoles où sévit aussi le chômage. Malgré cette menace, les mouvements sociaux ont pris une ampleur qui a surpris le Gouvernement lui-même. Alors, il faut dire clairement, en présence de cette déclaration gouvernementale qui, à mes yeux, est un bilan, qu'il ne suffira plus, en face de la réalité objective de ces difficultés, de faire état, comme autrefois, comme ces semaines dernières, de l'action d'un autre régime du passé et de faire sans cesse pour se justifier soi-même la comparaison entre le présent et le régime d'autrefois car ce sont maintenant les propres échéances du Gouvernement. C'est son bilan qu'il

a développé devant l'Assemblée nationale. Ce n'est pas la succession d'un autre que prend le Premier ministre, c'est sa propre succession et, par ailleurs, disons bien ici que la jeune génération entend de moins en moins aisément ce langage de référence constante à la IV^e République qu'elle considère de plus en plus comme un langage de propagande et comme la condamnation d'un régime qu'elle n'a pas connu.

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. André Colin. En réalité, c'est le V^e Plan qui est mis en cause. Voici maintenant un an que nous vivons sous son empire et nous venons de constater son échec en beaucoup de domaines. Nous avons été assez nombreux ici à l'annoncer. Ses objectifs ne seront pas atteints tant en ce qui concerne la croissance de la production que l'augmentation des revenus. Il faut procéder à une révision du V^e Plan. Dans ses perspectives et dans ses méthodes, la croissance de la production, l'augmentation de la richesse nationale devaient avoir pour effet et pour résultat la progression du mieux-être collectif par les équipements publics, scolaires, sanitaires, sociaux, culturels, les transports, les communications. Or, on sait maintenant, les administrateurs locaux le savent mieux que quiconque, que la réalisation de ces équipements publics se heurtera à l'obstacle du financement.

En conséquence de la politique dite de « débudgétisation », vous avez plus aisément établi l'équilibre de votre budget en reportant sur les caisses publiques une partie des charges de l'Etat et en faisant reposer plus lourdement sur les collectivités locales le poids des équipements publics dans le même temps que celle-ci étaient empêchées de plus en plus d'avoir accès au marché financier, c'est-à-dire d'avoir recours à l'emprunt, ce qu'un sénateur d'hier, aujourd'hui ministre de l'agriculture, définissait à la tribune de cette assemblée à peu près en ces termes : vous avez supprimé l'impasse au sommet pour la rétablir à la base. (*Rires à gauche et au centre gauche.*)

Dans une seule région de quatre départements, pour l'ensemble des équipements publics prévus au titre du V^e Plan, l'impasse est ainsi de 9 milliards anciens par an. Il est évident que cette charge supplémentaire par rapport au IV^e Plan ne pourra pas être supportée par la fiscalité locale dont le poids est déjà insupportable pour la population et dont l'augmentation se retournerait contre les exigences de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur certains bancs à gauche.*) Nous savons parfaitement que les questions d'aménagement du territoire ont pris désormais des dimensions nouvelles, du fait que s'ajoutent aux problèmes des régions sous-développées ceux des industries traditionnelles frappées par des crises de conjoncture.

Nous reconnaissons qu'une difficulté supplémentaire s'est créée. Cependant, d'une manière générale — je dois le dire avec à la fois tristesse et amertume — il apparaît désormais que plus l'expression « aménagement du territoire » est employée — Dieu sait si elle l'est dans la propagande gouvernementale — et plus elle se vide de son contenu. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Ce fut il y a quelques années la grande entreprise de la nation, les Français étant appelés à remodeler le visage de la France, mais dès le V^e Plan il fallait, nous disait le Gouvernement, trouver un compromis pratique entre les régions dites d'accompagnement — les régions prospères — et les régions dites d'entraînement — les régions sous-développées — ce qui signifie en fait qu'il fallait prévoir au cours du V^e Plan une diminution de l'effort entrepris en faveur des régions sous-développées.

C'est ainsi que l'obligation faite au Gouvernement de déposer une loi-programme pour les régions sous-développées n'a pas été respectée, mais nous voyons, sans que le Parlement en ait manifesté le désir et ait exercé en quelque manière un contrôle, naître un schéma directeur de la région parisienne, de telle sorte qu'en examinant le résultat de l'action régionale, un journaliste du soir pouvait dire : on peut constater que désormais la politique est plus systématique, plus volontaire pour la région parisienne, alors qu'elle apparaît plus incertaine, plus hésitante, dans les régions de province où pourtant elle avait été institutionnalisée plus tôt et pour laquelle elle avait été faite.

En réalité, en face de ce qu'on a appelé d'un mot terrible, mais qui risque de devenir de plus en plus juste, le colonialisme intérieur, il apparaît d'évidence qu'il n'y aura pas de décentralisation industrielle vraie sans des formes nouvelles de décentralisation administrative. Le Gouvernement a déconcentré et remis aux préfets de régions, non seulement des pouvoirs d'arbitrage, mais des pouvoirs de décision, derrière l'écran d'une commission consultative, la commission de développement économique régional, la C. O. D. E. R., dont les membres finissent par se demander franchement ce qu'ils y font. (*Très bien ! au centre gauche.*)

L'équilibre social de notre pays, pourtant, tient à ce que l'ensemble de la France participe au mouvement de progrès qui a été si largement célébré et son équilibre économique y tient également, tant du point de vue industriel que du point de vue agricole.

Nous qui sommes élus par les responsables de la vie locale, nous ne considérons pas l'aménagement du territoire comme une forme de propagande et nous déplorons qu'il se vide de son contenu. Nous le considérons toujours comme la grande tâche nationale, tant en ce qui concerne la répartition des activités, l'accroissement du mieux-être collectif, le niveau de l'emploi, l'égalité des revenus que la modernisation de l'agriculture. Tout va de pair. Les responsables de l'agriculture l'ont parfaitement compris, étant donné notamment les importantes mutations qui s'imposent à elle.

J'avoue, monsieur le secrétaire d'Etat, avoir lu avec surprise dans la déclaration de M. le Premier ministre : « Dans de nombreuses régions, l'agriculture a achevé sa transformation ». Franchement, nous n'avons pas le même regard pour voir les choses !

La parité agricole reste à réaliser et, dans le domaine de nos échanges avec nos voisins, une note récente de M. le rapporteur général de la commission des finances, note à laquelle il a déjà été fait abondamment allusion, pouvait montrer les faiblesses structurelles de notre agriculture pour bénéficier de la chance qu'aurait pu lui apporter un marché de 200 millions de consommateurs. Nous avons pris acte qu'un ministre était désormais chargé du plan en même temps que de l'aménagement du territoire. Nous espérons vivement que l'autorité dont il disposera sur ses collègues lui donnera une plus grande efficacité dans la nécessaire révision des objectifs du plan, d'autant plus qu'une disposition insérée à l'initiative du Gouvernement à la fin du V^e Plan déclare : « Dès qu'il sera possible de faire une comparaison entre les résultats obtenus et ceux qui correspondraient à une progression normale dans les objectifs, c'est-à-dire en principe à la fin de la deuxième année du plan, le Gouvernement procédera à un réexamen de l'ensemble... »

Il n'est pas nécessaire d'attendre la fin de la deuxième année du plan. Il est clair maintenant que les objectifs ne seront pas atteints, notamment en ce qui concerne l'aménagement du territoire. Nous espérons donc que prochainement le Gouvernement s'entretiendra avec le Parlement de la révision de ces objectifs.

Il faudra bien aussi qu'un jour la comptabilité nationale se mette à apprécier les coûts sociaux, c'est-à-dire les coûts pour l'ensemble de la nation des concentrations urbaines excessives sur le plan des équipements publics.

M. François Schleiter. Très bien !

M. André Colin. A laisser se développer ces concentrations, on peut imaginer qu'elles finissent par absorber presque la totalité des possibilités d'investissement pour l'ensemble de la nation.

Le bilan des échéances reculées, qui fait la trame de la déclaration ministérielle, se situe dans la perspective du 1^{er} juillet 1968, c'est-à-dire au moment de la suppression des tarifs douaniers et de la libre circulation des marchandises.

Vous avez, certes, déjà donné au plan, monsieur le secrétaire d'Etat, comme objectif fondamental d'assurer sur des bases solides la capacité concurrentielle de notre économie, mais l'interférence du plan de stabilisation sur le V^e Plan, les appels de l'Etat au marché financier n'ont pas permis de donner satisfaction à cet impératif.

Je ne prendrai que deux exemples : l'investissement productif pour assurer la modernisation de notre industrie, l'innovation et la recherche. En ces deux domaines, l'affirmation verbale de l'indépendance risque fort de ne pas résister à l'affrontement avec les faits et, malgré le vocabulaire, de se traduire en réalité par la dépendance. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, à l'extrême gauche, au centre gauche et à droite.*)

Je prends acte avec une réelle satisfaction de ce que M. le Premier ministre, dans sa déclaration, n'ait pas voulu reculer l'échéance qui résulte d'ailleurs de l'engagement gouvernemental et qu'il semble, au contraire, considérer cette échéance comme un stimulant pour son action et pour celle des responsables de l'économie. Je m'en félicite car je sens venir de l'extrême gauche une certaine propagande dont notre collègue M. Duclos s'est fait l'écho tout à l'heure et qui semblerait faire croire, contrairement à l'évidence, que c'est la Communauté économique européenne qui est actuellement responsable de nos difficultés économiques et sociales.

M. Raymond Bossus. En partie responsable !

M. André Colin. En réalité, à travers cette propagande dirigée contre la Communauté économique européenne et l'échéance du 1^{er} juillet 1968, c'est l'ensemble de la construction européenne qui est visée et la chance qu'elle représente pour les peuples libres et pour leur progrès. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

Sans doute est-ce plus que jamais le moment, en face de cette propagande qui renaît, de reprendre les affirmations lancées par l'ensemble des Européens lors des débats précédents ou concordants avec la ratification du traité créant la Communauté économique européenne, à savoir : « L'Europe unie, force mondiale indépendante, est à notre porte. Les risques sont préférables à la certitude du déclin et de l'isolement ».

Nous pensons en effet que l'union douanière qui se réalisera à l'échéance du 1^{er} juillet 1968 n'est pas une fin. La fin ne se situe même pas dans la perspective de ce que l'on appelle un marché commun. Nous espérons que les contraintes des faits, outre les contraintes de l'idéologie, amèneront l'ensemble des Français à faire un nouveau pas en avant dans la voie de la construction des Etats-Unis d'Europe.

Sur ce point, la déclaration du Gouvernement a été fort discrète. D'abord, par une singulière ironie du destin, seront présents à Rome pour célébrer le dixième anniversaire de la signature du traité créant la Communauté économique européenne ceux-là mêmes qui firent la plus violente campagne contre son principe et contre sa ratification. La déclaration du Gouvernement annonçant ce voyage nous parle pour cette échéance et cette rencontre au sommet d'un « optimisme mesuré ». Ces mots « optimisme mesuré » surprennent et suscitent des interrogations. Optimisme mesuré ? De qui en définitive dépend la mesure ? De nous ou des autres ? Si c'est de nous, pourquoi ne pas s'engager avec un optimisme total ?

En réalité, une série de questions se posent. Etes-vous enfin décidés à donner aux institutions existantes toutes leurs dimensions, à donner à l'Europe toutes ses chances de grandeur et d'indépendance ?

Voilà en résumé ce que nous pensons depuis longtemps. La réalité, à nos yeux, c'est que seuls les Etats-Unis d'Europe, par la force dont les dote leur unité, par la puissance de leurs économies, par le rayonnement de leur civilisation, sont en mesure d'acquiescer et de conserver l'autonomie de leur politique. Ils sont la voie de l'avenir et la voie du renouveau. Nous souhaiterions savoir que c'est la voie que vous avez choisie.

Plus concrètement estimez-vous que, sans cette construction européenne, nos principales industries de pointe — industries électroniques, industries aérospatiales — pourront, isolées, séparées, conserver leur indépendance ou même continuer de survivre ?

Concrètement encore, vous le savez, notamment en matière agricole, bon nombre de décisions, de réglementations, vont échapper de plus en plus au contrôle des parlements nationaux. Estimez-vous nécessaire qu'une assemblée européenne élue permette le contrôle des peuples sur les actes des exécutifs européens ? Si nous étions en 1950, je serais sûr de votre réponse car, à l'époque, dans une déclaration faite à la presse, le chef de l'Etat actuel s'était ainsi exprimé :

« Il faut des institutions européennes procédant du vote direct des citoyens de l'Europe et disposant, dans les domaines de l'économie et de la défense, de la part de souveraineté qui leur sera déléguée par les Etats participants. » Je souhaite que cette doctrine n'ait pas changé.

Plus largement, qu'entendez-vous répondre à la Grande-Bretagne si, dans un bref délai, comme c'est maintenant très plausible, elle entendait demander son adhésion à la Communauté économique européenne et en respecter les règles ?

Vous pouvez imaginer aisément la puissance, la force qui, collectivement, seraient ainsi rassemblées. Dans la déclaration du Gouvernement, il est question, au sujet de la Grande-Bretagne, de « rapprochement », de « coopération sur le plan économique et technique ». La formule est insuffisante et, à mes yeux, elle est ambiguë. Peut-être aller plus loin dans le cadre des déclarations gouvernementales n'était-il plus le domaine du Premier ministre et ceci appartenait-il à un autre pouvoir ? Mais c'est plus loin qu'il faut aller et, afin de dessiner une direction avec ses répercussions je voudrais, pour conclure sur ce point, citer, même si le passage comporte quelques équivoques, la fin d'un article paru il y a quelques semaines dans un grand journal du soir. Voici :

« Plus que jamais il est indispensable de travailler à interposer dans le dialogue soviéto-américain une troisième voie capable de desserrer les hégémonies en suggérant les arbitrages

nécessaires et en faisant participer au gouvernement du monde les peuples qui ne vivent ni sous le drapeau rouge ni sous la bannière étoilée. Il est douteux que la Chine puisse jouer ce rôle auquel d'ailleurs elle ne prétend pas. Quant au général de Gaulle, non seulement il n'a pas réussi à rassembler l'Europe sous son aile, mais les dernières élections ont montré qu'il était loin de parler au nom d'une France unanime. Son prestige à l'extérieur en a beaucoup souffert. En vérité, on ne voit pas qui, en dehors d'une union européenne à laquelle la France et la Grande-Bretagne auraient remis leur arsenal nucléaire, peut prétendre peser d'un poids véritable sur toute espèce d'hégémonie. C'est dire s'il importe que les signataires européens du traité prennent garde qu'il ne ferme pas les portes à un regroupement ultérieur. »

Ce sont là de vastes perspectives. Elles intéressent la vie du monde mais aussi, c'est l'évidence, de manière très proche notre économie. Dans l'alliance du monde libre nous aurions ainsi atteint réellement les chances de l'indépendance et de la grandeur.

Veillez m'excuser, mes chers collègues, d'avoir abusé sans doute trop longtemps de votre patience. J'en arrive à ma conclusion.

Mon propos, monsieur le secrétaire d'Etat, vous aura sans doute montré que la déclaration du Gouvernement n'a pas satisfait mes amis. C'est d'ailleurs, me semble-t-il, le sentiment d'un membre important de votre majorité, M. Capitant, qui, dans le dernier numéro de *Notre République*, écrivait : « Le Premier ministre a donné raison à l'accusation de M. Mendès-France : « Vous reculez » bien plutôt qu'obéi à l'injonction du chef de l'Etat : « Allez de l'avant ».

Mes amis, comme la majorité de nos collègues ici, sont très proches des réalités de l'administration locale. Ils sont réalistes ; ils n'auront pas à supporter la responsabilité de votre politique, mais ils sauront montrer leur efficacité dans le travail législatif, d'autant plus que tout laisse à penser maintenant qu'il sera plus intense.

Dans le nouvel équilibre qui, inévitablement, du fait des circonstances, va s'établir entre le Gouvernement et le Parlement, nous ferons en sorte que les élus jouent pleinement leur rôle et que se manifeste l'autorité du Sénat. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

— 8 —

ELECTION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LA FRANCE A L'ASSEMBLEE UNIQUE DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin pour l'élection, par suite de vacance, d'un délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes :

Nombre de votants.....	118
Majorité absolue des votants.....	60

A obtenu :

M. Marcel Brégégère..... 118 voix.

M. Marcel Brégégère ayant obtenu la majorité absolue des suffrages des votants est proclamé délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes. (*Applaudissements.*)

— 9 —

ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE REPRESENTANT LA FRANCE A L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour l'élection, par suite de vacance, d'un délégué titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe :

Nombre de votants.....	118
Majorité absolue des votants.....	60
Bulletins blancs ou nuls.....	10

A obtenu :

M. Marcel Prélôt..... 108 voix.

M. Marcel Prélôt ayant obtenu la majorité absolue des suffrages des votants, je le proclame délégué titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe. (*Applaudissements.*)

— 10 —

DEBAT SUR UNE DECLARATION DU GOUVERNEMENT

(Suite.)

M. le président. Nous reprenons le débat sur la déclaration du Gouvernement.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. François Schleiter.

M. François Schleiter. Mesdames, messieurs, la semaine dernière les regards se portaient nombreux et attentifs vers l'Assemblée nationale. Les électeurs venaient avec zèle et intérêt d'accomplir leur devoir ; ils voulaient voir définir la politique des jours prochains. Et voici que le Sénat à son tour est appelé à jouer son rôle, à apprécier la déclaration du Gouvernement et à y répondre.

Déjà, nous avons le sentiment que le Français, soucieux de l'avenir, ne s'arrête pas à l'événement d'hier, tant il est attentif à l'actualité, et il a de quoi. Déjà, la composition du Gouvernement et les titulaires de tel ou tel portefeuille sont moins évoqués, tandis que se déroulent les obsèques de Cologne, occasion de rencontres, de retrouvailles de famille qui, souvent, raniment les différends, parfois rappellent les sympathies.

Mais cette actualité, dans cette période dense, semble solliciter tout autant dehors que dedans, peut-être en même temps et non sans liaison, et dehors et dedans. C'est ainsi que les relations extérieures de la France n'ont pas été sans conséquences sur nos affaires intérieures. Si le déferlement du mazout échappe vraiment au choix de chacun, l'exode des formations alliées, plusieurs fois évoqué ici, nous a laissés des séquelles qui ne manquent pas d'ajouter d'importantes préoccupations aux évolutions prévisibles de plusieurs de nos industries et aux évolutions de l'emploi, tandis que notre agriculture, de son côté, a les yeux fixés sur de prochains et graves rendez-vous.

Dans de telles conditions, ce qui doit à mon sens retenir principalement notre attention, c'est l'action de demain.

Il ne suffit même pas d'une constitution et d'une majorité stables pour que les problèmes économiques et sociaux posés à la France disparaissent d'un coup de baguette magique ou sur une injonction, voire des incantations. Au mieux, pouvait-on espérer que la stabilité de l'exécutif lui permit d'étudier à fond les raisons de ce malaise économique et social latent, de s'attaquer dès lors à ses causes et de prendre des mesures qui, tout en y remédiant, mettent la France en état de subir le choc de la disparition des protections tarifaires et contingentes à l'échelle des Six, et d'une réduction tarifaire à l'égard du monde.

Les avertissements répétés au Sénat et les recommandations précises, notamment par certains membres de notre groupe à chaque discussion budgétaire, depuis cinq ans, n'ont pas manqué. Où en sommes-nous ?

Le déficit chronique des services publics et des entreprises nationalisées s'est accru, alors que le comité Armand-Rueff avait demandé qu'une politique de vérité des prix restaure l'équilibre financier de ces entreprises, sous réserve de concours limités pour des raisons sociales.

Le dernier rapport Pellenc chiffre ce déficit à quelque six milliards, la chose vient d'être rappelée. Le déficit de la balance commerciale est revenu, lancinant, et la récession généralisée en Europe, même si elle est moins sensible que chez nous, a encore réduit nos exportations. Nos échanges avec la zone franc eux-mêmes diminuent aussi sensiblement.

Le déficit budgétaire est devant nous, témoins les transferts accrus des responsabilités de l'Etat aux collectivités locales et à la Caisse des dépôts et consignations. Ce déficit croîtra d'ailleurs encore quand s'appliquera la T. V. A. étendue, faute de l'avoir à la fois simplifiée, épurée, élargie correctement et de l'avoir calculée à un taux moyen satisfaisant.

Le déficit de la sécurité sociale, que le président Colin citait à l'instant, tourne aux environs de 2,5 milliards et n'a été comblé jusqu'à présent que par des cotisations accrues pesant, bien entendu, sur les prix de revient et par des prélèvements indirects sur les fonds des caisses d'épargne finançant, ce qui est pour le moins paradoxal, la consommation des uns par l'épargne des autres.

Les dépenses improductives de l'Etat, sur le montant desquelles on peut évidemment largement discuter mais qui, par leur masse et leur répartition, jouent un rôle sur les liquidités

nécessaires à l'investissement productif, se sont régulièrement accrues sans que l'échenillage indispensable ait été fait.

L'investissement productif est stoppé faute de marges suffisantes d'autofinancement — dans les entreprises bénéficiaires, cela représente moins de 60 p. 100 en moyenne en France contre 95 p. 100 aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, et près de 80 p. 100 en Allemagne — et faute aussi, il est banal de le répéter, d'un marché financier qui, au lieu d'être actif, n'a cessé d'être déprimé depuis quatre ans, au point de faire fondre considérablement les ressources des épargnants.

En fait, nous attendons la politique industrielle et financière dynamique mettant l'industrie française en état d'affronter la concurrence internationale avec la sérénité des puissants et dans un climat social apaisé. C'est une des conditions de l'expansion.

Quel est donc le programme qui est devant nous ? Une politique plus européenne et plus communautaire, témoin le récent succès de la conférence monétaire de Munich et la relance agricole comme la visite à Rome du chef de l'Etat, mais dans quel état de faiblesse de nos entreprises et dans quel climat social, que la moindre pression concurrentielle accrue de nos partenaires aggravera aux dépens mêmes du Marché commun.

Une politique de l'emploi plus sûre avec des garanties, mais est-elle possible sans la prospérité des entreprises, ce qui nous ramène à l'investissement insuffisant de ces dernières, à leur faiblesse financière, à leur vulnérabilité technique dans beaucoup de domaines, témoin le nombre très important d'entreprises déficitaires.

Une politique de justice sociale par l'association des travailleurs au progrès des entreprises ; aux craintes exprimées par les chefs d'entreprise s'ajoute l'hostilité des syndicats, qui craignent de voir, dans cette proposition, un moyen de désamorcer leur droit de contestation sous l'effet d'un cadeau empoisonné, car il ne sera donné qu'à certains au détriment des autres.

Craignez, dès lors, l'évasion des capitaux français vers nos partenaires du Marché commun si la mesure envisagée n'est pas généralisée à l'échelle de l'Europe et conçue dans des conditions qui n'effraient pas les capitaux ou n'incitent pas à la méfiance les syndicats. Craignez surtout qu'à l'échelle nationale ces propositions ne conduisent à un nouvel affaïssement, s'il est possible encore, du marché financier et à un recul supplémentaire des investissements.

Une loi foncière assurant la stabilité relative des terrains : mais vous ne résolvez là qu'une partie du problème, et encore, car rien n'est prévu, à mon sens, pour industrialiser intelligemment et effectivement la construction.

Ne pensons pas davantage qu'il suffira d'accepter les hausses de salaire pour résoudre le problème social. On l'a vu dans un article récent du *Figaro* : « Si l'on ne peut accroître le gâteau à répartir faute de réforme des structures nécessaire, il faut assurer une meilleure répartition de ce gâteau. » Cela soulève, chacun le sait, d'innombrables problèmes en matière de sécurité sociale, d'aménagement régional, de zones de salaires et, sur ce point, la politique à suivre n'a pas été dégagée.

On envisage une réforme de la sécurité sociale. Sera-ce par une diminution générale des prestations ? Certainement pas. Sera-ce par la distribution des prestations en fonction des ressources des bénéficiaires ? Dans ce cas, selon quel critère ? Ce sont autant de problèmes importants à préciser.

Tandis que l'on annonce l'extension de la T. V. A., nous désirons savoir comment et surtout, comment sera assurée la transition entre le nouveau et l'ancien régime, en raison de l'effet de cette transition sur les stocks, cela afin d'éviter des heurts nouveaux qui ne sont vraiment pas nécessaires, et une tendance au freinage des achats.

Il convient de ne pas oublier non plus que l'harmonisation des fiscalités nous amènera un jour à un taux européen normalisé, le jour où disparaîtront les frontières fiscales, et à cet égard la France ne peut se payer le luxe d'imposer des taux nettements supérieurs à ceux qu'adopteraient ses partenaires.

M. Edouard Bonnefous. Très bien !

M. François Schleiter. Du point de vue de l'indépendance nationale, enfin, de plus en plus d'entreprises françaises passent sous contrôle étranger et cela dans toutes les industries.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. François Schleiter. Ce ne serait point le cas si elles étaient vraiment prospères, si elles pouvaient trouver les ressources financières nécessaires à leur expansion sur le sol national ou

pouvaient fusionner avec des sociétés étrangères du Marché commun dans des sociétés européennes.

J'évoquais à l'instant tant de pensées fréquemment portées à cette tribune par notre ami M. André Armengaud. Il ne me démentira pas si je déclare encore qu'en matière de brevets d'invention l'industrie étrangère couvre actuellement 66 p. 100 des inventions protégées et qu'à laisser aller les choses dans cette voie sans une attirance décisive des Français vers la recherche technique et son application, l'indépendance française sur le plan technique ne serait plus qu'un vain mot.

En vérité, mesdames, messieurs, il n'est pas aisé d'évoquer les problèmes économiques, même très rapidement et succinctement comme je le fais à dessein ce soir, sans citer leurs conséquences sociales, et si j'entreprenais l'examen de celles-ci, je reviendrais, bien sûr, en grande partie à l'économie du pays.

Tout ensemble, nous venons rapidement d'en examiner plusieurs aspects. Je me bornerai donc, avant de conclure, à rappeler plusieurs soucis de nos provinces.

L'économie de nos provinces est dominée actuellement par la situation de plus en plus difficile de nos communes qui deviennent de plus en plus pauvres et qui se trouvent pour l'établissement de leur budget devant des problèmes quasi insolubles.

Les subventions sont calculées sur des dépenses-planchers toujours insuffisantes; les possibilités d'emprunts se font de plus en plus rares et cependant les équipements collectifs, le logement conditionnent l'accès d'une jeunesse nombreuse à l'emploi comme l'aménagement du territoire et le développement d'une politique méthodique d'expansion régionale.

Les collectivités locales consentent des contributions qui sont à la limite extrême des moyens des jeunes ménages, des personnes âgées et des petites entreprises.

Cependant, le problème du logement demeure, l'équipement en voies de communication modernes pèse à l'évidence sur le développement de notre économie, l'implantation des lycées et collèges agricoles si importante, ne se déroule pas à la cadence envisagée et espérée.

La paysannerie française a pourtant, depuis quinze ans, fourni un effort considérable de modernisation. Elle s'est endettée de quelque 40 milliards de francs, soit l'équivalent des quatre cinquièmes de sa production annuelle. Elle attend la parité promise par la loi d'orientation et elle espère dans les rendez-vous du Marché commun.

Dans la déclaration du Gouvernement, il est surtout question d'une action en vue de transformer notre agriculture pour lui permettre de profiter du marché de 200 millions de consommateurs qui va lui être ouvert et il est fait état de l'action des S. A. F. E. R., du F. A. S. A. S. A., du F. O. R. M. A. et de la loi sur l'élevage.

Je doute que tout cela suffise car, même dans les régions où la transformation est accomplie, la rentabilité des exploitations n'est pas suffisante en raison du coût des investissements effectués, en raison des charges financières, fiscales et sociales, et le rattrapage prévu par le V^e Plan n'est pas assuré.

La parité dans le domaine social pour les ouvriers agricoles, la parité dans le domaine économique, les prix agricoles qui, pour la viande et le lait, n'atteignent pas le plafond accepté par les autorités de Bruxelles, l'application rapide de la loi de programme sur les établissements d'enseignement agricole du second degré, la vulgarisation du progrès social et l'orientation de la production, l'aménagement du sol cultivable et le remembrement: tel est le programme important de l'agriculture française. Pourra-t-on lui donner les crédits suffisants pour assurer le bon équilibre de chacune de nos régions?

Mais, voici qu'en même temps, notre économie régionale se trouve gravement bouleversée en plusieurs points du territoire par le licenciement de 18.000 travailleurs des services de l'O. T. A. N. Certes, le Gouvernement a pris des mesures sociales immédiates, qui devront d'ailleurs durer plus longtemps que prévu car de longs mois se passeront entre le licenciement et un réembauchage encore problématique. Il importe maintenant que les incitations diverses — primes et avantages fiscaux — imaginées dans l'Est et le Centre obtiennent leur plein effet. Alors pourront s'implanter, nous l'espérons, des industries et se créer des emplois. Encore, faudra-t-il que des services administratifs compétents ne s'attachent pas trop, avec conscience souvenant, à les décourager.

On me permettra pourtant de m'étonner qu'un plan méthodique n'ait pas été établi alors qu'en mars dernier le chef de l'Etat a décidé de retirer la France de l'O. T. A. N.

M. Antoine Courrière et plusieurs sénateurs à gauche. Très bien!

M. François Schleiter. S'il était excusable qu'on improvise devant la marée noire, il n'en vas pas de même dans ce domaine!

Elle est dramatiquement bouleversée aussi, notre économie, et cette fois, aux quatre coins de France, dans le secteur industriel, par une crise, conjoncturelle ici et là, structurelle ailleurs, surtout dans l'Est de la France.

La population laborieuse de Lorraine voit s'ajouter, avec angoisse, les problèmes du bassin ferrifère et ceux de la sidérurgie. L'annonce d'éventuelles implantations industrielles nouvelles ne suffit pas à dissiper, dans l'immédiat, les soucis des familles et les municipalités intéressées sont justement alarmées.

La question de l'utilisation de notre minerai de fer, la crise charbonnière et la crise sidérurgique ne datent pas d'hier; les difficultés de la construction navale non plus. Certes, le prêt à long terme de l'Etat à la sidérurgie devrait permettre, espérons-le, de pallier en partie les conséquences sociales des concentrations et des reconversions. Mais on est bien obligé de constater que ce ne sont pas des mesures coup par coup qui résoudront un problème dont l'ampleur est soulignée par ces noms de villes qui reviennent sans cesse dans l'actualité: Lyon, Saint-Nazaire, Dunkerque, Saint-Etienne, Metz.

A notre époque de planification, était-il si difficile de prévoir les conséquences de l'évolution technique, de l'évolution des transports et de la qualité des produits?

Bien plus, ces soucis sont désormais assortis, par surcroît, du souci du calendrier. Le rendez-vous du 1^{er} juillet 1968 a été rappelé par M. le Premier ministre. Nous ne pouvons nous y présenter en mauvaise condition!

Bon nombre de préoccupations, mesdames, messieurs, exposées dans la déclaration du Gouvernement sont partagées par le Parlement. Il est même arrivé au Sénat de les souligner déjà, sans pour autant avoir forcément les mêmes conceptions quant aux remèdes et aux solutions. Les travaux importants de nos diverses commissions sont édifiants et profitables à ce sujet.

Les circonstances actuelles ne sauraient admettre une simple gestion courante des bureaux. Elles ne sauraient se satisfaire d'improvisations dangereuses ou de formules à risques qui compromettraient davantage la marche de toutes nos entreprises et la condition des travailleurs.

Devant les problèmes extérieurs, devant les problèmes sociaux, il conviendra de délibérer, selon les règles respectées de tous, une politique appropriée aux besoins. Chacun dans son rôle, Gouvernement et Parlement, ce serait l'intérêt de tous. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Marcel Martin.

M. Marcel Martin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'objectivité et la courtoisie — la courtoisie surtout, d'ailleurs — me conduisent tout d'abord à vous dire que certains passages de la déclaration ministérielle peuvent être regardés avec une certaine sympathie.

Parmi les intentions louables, je relève celle concernant l'organisation du commerce qui doit être encouragée, dites-vous, notamment par le crédit, celles aussi relatives aux aides industrielles, par « la libération du crédit, la libération progressive des prix, les mesures fiscales en faveur des investissements et de l'épargne ». Je noterai également la reconnaissance, hélas tardive, de la nécessité d'un taux d'expansion aussi élevé que possible, compatible avec la stabilité de la monnaie.

Représentant une région particulièrement touchée par une crise économique due aux difficultés déjà signalées, rencontrées par l'exploitation des mines de fer et la sidérurgie, je salue enfin, au passage, les préoccupations exprimées en ce qui concerne l'emploi.

Je ne puis cependant, monsieur le secrétaire d'Etat, cacher ma profonde déception devant un texte qui, s'il donne un catalogue assez complet des difficultés qui vont nous assaillir, ne fournit aucune réponse précise aux questions fondamentales qui se posent. La déclaration gouvernementale apparaît comme une manifestation d'intentions. C'est peut-être un acte de bonne volonté, ce n'est certainement pas un acte de volonté.

Nous aurions aimé, pour notre part, qu'en face de la longue liste des difficultés aient été exprimées également les modalités précises d'une action que nous aurions voulu empreinte de plus d'imagination.

J'admire l'œuvre d'équilibre qui a été présentée. Dans tous les domaines, satisfaction semble devoir être donnée à tout le monde.

En politique extérieure, nous renvoyons nos amis américains — avec un blâme, de surcroît, pour leur attitude en une autre partie du monde — mais nous restons fidèles à l'Alliance atlantique. Occidentaux proclamés, nous ouvrons les bras à tout ce qui vient de l'Est. L'Allemagne de l'Ouest est notre partenaire amical, mais en filigrane, lorsqu'il est fait mention de la concurrence étrangère, c'est bien elle qui, sans être nommée, marque son profil.

En politique intérieure, et notamment en politique économique, l'équilibre est encore plus instable. Quel est, monsieur le secrétaire d'Etat, ce « taux d'expansion » aussi élevé que possible qui puisse être estimé « compatible avec la stabilité de la monnaie » ? Aucune définition ne nous en est donnée.

En une période où, dans de nombreuses régions, les emplois se raréfient alors que, dans le même temps, une masse considérable de jeunes parvient à l'âge du travail, ce n'est pas par un habile dosage entre des politiques contraires qu'il sera possible à ce pays de sortir de l'ornière dans laquelle il s'enfoncé. Car il faudra bien un jour choisir ! Choisir entre une économie de récession déclenchée par un excès de stabilité et une économie en expansion ; choisir entre une politique de soutien de tous ceux qui osent et ont foi en l'avenir, une politique de crédit sous toutes ses formes et une politique que je qualifierai de politique de boutique sans escompte sur l'avenir.

L'inflation ne naît pas seulement de la multiplication des signes monétaires. Elle peut aussi être le fruit — elle est alors beaucoup plus dangereuse — d'une déflation mal conduite dans laquelle les restrictions font reculer la production des richesses plus vite encore que la masse monétaire.

Que des traites soient résolument tirées sur l'avenir à la seule condition qu'elles servent uniquement à payer des investissements nouveaux, productifs de richesses, et non des opérations négatives, c'est cela que nous souhaitons avec une vigueur qu'à mon grand regret, je dois le dire, je ne retrouve pas dans la déclaration gouvernementale.

Construire de nouvelles voies de communication, faciliter massivement les investissements, que ceux-ci soient publics ou privés, créer des zones industrielles nouvelles, et surtout les meubler d'industries, tout cela peut coûter cher, mais ces dépenses retomberont, comme le disait un ministre des finances de la royauté, comme « une pluie d'or » sur ceux-là même qui les ont financées.

C'est cette politique résolue d'expansion que nous aurions aimé voir se dégager. Il faut, à notre période, aller à l'essentiel et, sur l'essentiel, prendre des options fermes, ce qui n'a pas été le cas.

Ce n'est pas la structure d'un ministère — sur laquelle la déclaration a tant insisté — qui constitue par elle-même une solution aux problèmes. Il nous importe peu que le ministre de l'équipement ait ou non autorité sur les transports. Ce qui nous importe, c'est que le ou les responsables aient une idée nette de ce qu'ils ont à faire.

L'économique et le social vont, dans les mois qui viennent, venir au premier plan de l'actualité. Or, un seul mot traduit aujourd'hui l'évolution économique et sociale ; ce mot, c'est « la paupérisation ». Pour ne parler que de mon département, celle-ci est déjà commencée ; elle était d'ailleurs prévisible, je dois le dire, dès 1961. Dans les mines du bassin ferrifère, la masse des emplois diminue, telle une peau de chagrin. Ils étaient 28.000 dans les mines en 1962 ; ils seront 7.000 en 1970. De 1965 à 1966, en une seule année, les revenus familiaux se sont effondrés dans une proportion voisine de 40 p. 100. Il suffit pour s'en convaincre de jeter un coup d'œil sur les déclarations fiscales qui marquent à cet égard une dégradation profonde et générale du pouvoir d'achat, tout au moins dans ma région, que je connais bien. L'économie étant unitaire, les répercussions de cette situation ne tardent pas à apparaître. La statistique du rendement de la taxe locale est là pour nous en apporter la preuve.

Et voilà, mes chers collègues, que de nouvelles couches de la population parviennent à l'âge du travail et de la production. Ces enfants, parvenus à l'âge d'homme, ou au seuil de cet âge d'homme, seront-ils chômeurs — et c'est toute la question — avant même que de travailler ? Diminution du nombre des emplois, diminution du nombre d'heures de travail pour les heureux qui sont ou seront pourvus d'un emploi, effondrement en chaîne du pouvoir d'achat... et je lis, dans la déclaration ministérielle, que les « catastrophes annoncées » ne se sont pas présentées à l'appel. J'admire l'optimisme de M. le Premier ministre.

Que faire pour remonter la pente ? L'emploi, dites-vous, sera un élément fondamental de notre action. Mais dans quel sens et avec quels moyens ? Concevez notre inquiétude, monsieur le secrétaire d'Etat, voire même, si j'ose dire, notre méfiance, lorsque devant des déclarations aussi positives, nous constatons l'action négative de votre administration agissant d'ailleurs conformément aux instructions qui lui ont été données par votre Gouvernement. En voulez-vous des exemples ? J'en ai quelques uns à vous fournir. Une des zones industrielles proche de Nancy a été « bloquée » littéralement pendant plus de trois ans pour un sordide différend de quelques francs au mètre carré opposant le service des domaines au syndicat mixte promoteur. Le service agissait conformément aux ordres reçus. Aussi, je ne lui fais ici aucun reproche. Ces ordres étaient empreints de la sacro-sainte et universelle peur de l'inflation ; mais, en attendant, les retards s'accumulaient. Alors qu'il eût fallu, parce que c'était une question de vie ou de mort économique, faire les sacrifices nécessaires, même au-delà d'un plafond qui eut été raisonnable en d'autres circonstances, on a attendu, l'arme au pied, pendant que les industriels qui étaient prêts à s'implanter fuyaient vers d'autres lieux — on les comprend — ou même d'autres pays plus hospitaliers.

Dans une commune proche de ma ville, une société civile immobilière a été créée avec le plein accord des autorités afin de construire des immeubles d'habitation dont il est difficile de contester l'utilité. Il a fallu toute l'énergie et toute la force de conviction du maire et des promoteurs de l'opération, alliées à la compréhension et à l'intelligence des hauts fonctionnaires chargés de l'approuver, pour la faire démarrer à l'encontre de résistances souvent appuyées sur des instructions du Gouvernement, toujours fondées sur cet état d'esprit de freinage de l'expansion qui règne depuis quelques années et dont nous allons subir, socialement et économiquement, les conséquences dans les années qui viennent.

C'est cette politique générale de déflation, en totale contradiction avec la situation d'expansion démographique de ce pays, que j'estime responsable du malaise qu'aujourd'hui personne ne peut nier.

Non pas que je prétende que l'on doive courir, en aveugle, au-devant d'une inflation galopante, mais refuser à l'expansion amorcée, inscrite dans la situation démographique et son évolution, sa nourriture monétaire constitue une erreur grave.

Refuser, par principe, les crédits aux investissements, placer des secteurs entiers de notre industrie en situation de perte par le jeu d'un blocage de prix aberrant, refuser systématiquement toute amélioration salariale, c'est aboutir à un repliement du pays sur lui-même, à une impossibilité de concevoir et de créer des investissements productifs, c'est, en un mot, tuer le consommateur sous prétexte de le défendre.

N'oubliez pas, en effet, que ce consommateur, pour la défense duquel on fait tant de démagogie, est d'abord un producteur. Lorsque, par le jeu d'une politique étroite, tous auront tout perdu, où, mais où donc, trouverez-vous ces consommateurs que vous prétendez défendre ?

M. Edouard Bonnefous. Bien entendu !

M. Marcel Martin. Voilà pourquoi nous vous demandons des efforts d'imagination ! Voilà pourquoi nous vous demandons de sortir des sentiers battus ! Voilà pourquoi nous vous demandons de briser avec des habitudes devenues traditions, puis orthodoxie, pour la plus grande misère des temps modernes.

Il nous faut des emplois. Ceux-ci ne peuvent naître que d'entreprises nouvelles. Alors, ces entreprises, il faut les favoriser de la façon la plus hardie. Que la collectivité qui possède des terrains, même équipés, ait le loisir de les affecter, même gratuitement, à ceux qui s'engagent à créer de nouveaux emplois pour cette population croissante ; que l'on rompe avec ces tatonnements où l'on discute comme des avaricieux du « prix raisonnable du terrain » et où, pendant des années parfois, l'on ergote en laissant passer les occasions les meilleures d'action.

C'est cette volonté d'action qu'à ma grande déception je n'ai pas trouvée dans la déclaration ministérielle. Peut-être s'y trouvait-elle en pointillé, mais — il faut bien le dire — la trame en était si fine qu'elle était devenue indécélable.

Que les consuls veillent ! Je le dis non seulement en mon nom personnel, mais au nom des collègues de mon département, notamment de MM. Gravier et de Chevigny, ici présents.

Nous sommes, monsieur le secrétaire d'Etat, au seuil d'une crise qui ne peut être surmontée que par des solutions économiques hardies, très hardies. La persuasion policière n'est d'aucun secours en la matière. Bien mieux, elle est le prétexte de diverses

exploitations politiques très graves. Des forces de police nombreuses ont investi dernièrement Nancy. Elles faisaient leur devoir. Mais être obligé d'envoyer des C. R. S. pour maintenir l'ordre dans ce pays de Lorraine qui est l'ordre même, c'est un signe que je vous demande avec insistance, monsieur le secrétaire d'Etat, de ne pas méconnaître. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

(*M. Maurice Bayrou remplace M. Gaston Monnerville au fauteuil de la présidence.*)

PRESIDENCE DE M. MAURICE BAYROU,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Schmitt.

M. Robert Schmitt. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, dans sa déclaration, M. le Premier ministre a parlé des mutations profondes que connaît ou que va connaître notre économie, comme d'ailleurs la plupart des économies européennes. Notre souhait est qu'elles se fassent sans que le progrès social en soit affecté et en recherchant des solutions humaines avec le concours des salariés, du patronat et des élus.

Dans cet esprit, l'action gouvernementale doit être davantage orientée vers les problèmes humains. Je pense plus particulièrement à ces problèmes, que plusieurs de mes collègues ont déjà évoqués, du logement, des équipements hospitaliers et des équipements culturels. Je pense également aux bas salaires évoqués par le Premier ministre, tout comme au niveau de vie des personnes âgées.

Enfin, si un progrès a été accompli pour ce qui concerne les abattements de zone, il faut rappeler que le Gouvernement en avait promis la suppression pour la fin de la précédente législation.

Il faut penser aussi à la sécurité de l'emploi, à la formation professionnelle des adultes, qui a fait des progrès certains, mais pour laquelle un immense effort reste à accomplir. Le Gouvernement doit d'ailleurs en avoir conscience puisqu'il a décidé la création d'un secrétariat spécial pour les problèmes de l'emploi.

Vous ne serez pas étonnés, mes chers collègues, si je parle plus particulièrement — je vous prie de m'en excuser — de la région lorraine. Il y a douze ans déjà — je cite mon ami M. Schebelen, député de la Moselle — les parlementaires lorrains mettaient, « mais en vain », le Gouvernement en garde contre les dangers du monolithisme de l'industrie lorraine. En la privant des industries de transformation qui lui permettraient d'utiliser sa production sidérurgique, il rend notre province vulnérable par rapport à ses concurrents voisins et immédiats.

Aujourd'hui, la situation économique et sociale de la Lorraine est grave parce que l'économie de cette région est liée au fer et, bien entendu, au charbon.

La crise est-elle conjoncturelle ou structurelle ? Si l'on affichait, il y a quelques années, un optimisme relatif en parlant de crise conjoncturelle, il semble que maintenant on ne puisse plus nier qu'il s'agisse d'un phénomène structurel, qui concerne aussi bien la sidérurgie traditionnelle que la sidérurgie lorraine.

Pour la sidérurgie traditionnelle, la mise en exploitation de nouveaux gisements de minerai plus riche, à ciel ouvert, dans des pays à main-d'œuvre moins chère, la création d'industries sidérurgiques nouvelles dans des pays traditionnellement importateurs, enfin la concurrence d'autre métaux et de matières plastiques, qui n'est compensée ni par l'accroissement démographique ni par l'augmentation de consommations, créent des difficultés sérieuses.

Pour la Lorraine, d'autres problèmes aggravent encore ses difficultés : le minerai, relativement pauvre et phosphoreux, n'arrive plus à être concurrentiel malgré un effort de productivité de nos mines et les efforts techniques de la sidérurgie ; de plus, le minerai lorrain, qui était traditionnellement exporté pour les deux cinquièmes de sa production, voit ses marchés se fermer peu à peu ; enfin, il faut reconnaître que nos usines sont relativement anciennes et nécessitent un effort de modernisation, d'ailleurs en cours.

Cette situation grave pour la Lorraine n'a échappé ni aux sidérurgistes ni au Gouvernement, comme l'a souligné M. Michel Debré, ministre de l'économie et des finances, dans la conférence de presse qu'il tenait conjointement avec M. Marcellin, alors ministre de l'industrie, et M. Ferry, représentant de la sidérurgie, le 27 juillet dernier, qui dépeignait « les départements

de l'Est, où vous connaissez les inquiétudes et même les angoisses devant les difficultés de la sidérurgie en général et de certaines entreprises en particulier, et aussi devant cette réduction du nombre des emplois, alors qu'ils sont parmi les départements ayant le plus grand nombre de jeunes ».

Aujourd'hui, la situation s'est encore aggravée. Les grèves actuelles, tant dans les mines de fer que dans la sidérurgie, en sont le triste reflet. L'inquiétude est grande et, si les accords de la table ronde de mars 1963 ont été respectés jusqu'à présent, il faut rassurer les travailleurs, il faut leur confirmer que ces accords continueront d'être appliqués, il faut que les programmes du plan professionnel, qui sont des programmes à long terme, soient accélérés.

Rappelons au passage que la sidérurgie a pris l'engagement, conjointement avec l'Etat, d'assurer la mise en place d'un système d'aide favorisant au maximum le réemploi des travailleurs qui feraient éventuellement l'objet d'un licenciement collectif. Simultanément, une coordination des mouvements de main-d'œuvre devra permettre de faciliter et d'accélérer les reclassements. Tout en laissant leur juste part aux aides jouant le rôle d'une garantie de ressources, indemnités de licenciement et de chômage, l'accent sera mis sur les aides de nature à faciliter l'accès des travailleurs à un nouvel emploi, priorité de réembauchage dans la sidérurgie, formation professionnelle accélérée, avec l'aide de l'Etat et de la C. E. C. A.

Enfin, en vue de créer de nouveaux emplois, la sidérurgie s'est engagée à participer de façon substantielle à la politique de développement de la Lorraine entreprise par l'Etat. Une société financière spécialisée, créée par la profession, coopérera à l'action des organismes régionaux tels que la société d'équipement du bassin lorrain, le bureau d'industrialisation de la Lorraine et Lordex, en vue de promouvoir de nouvelles activités, de nouveaux emplois.

Il est nécessaire de permettre à cette région de survivre : la situation est grave et des mesures d'urgence s'imposent. En premier lieu, certes, il faut rassurer la population et les travailleurs, par des actes et non pas par des promesses, par des actes efficaces et non par des piqûres de morphine. On veut rendre la sidérurgie lorraine compétitive, mais n'est-il pas question de créer des industries sidérurgiques nouvelles dans d'autres régions ? Alors que le marché de l'acier n'apparaît pas en expansion, pourquoi vouloir implanter de nouvelles usines sidérurgiques qui concurrenceront celles qui existent déjà et qui ont du mal à écouler leur production ?

C'est un point sur lequel le Gouvernement devrait prendre position, tout comme il devrait confirmer les mesures de garantie de l'emploi. En effet, la situation économique et sociale de la Lorraine est dominée par le problème de l'emploi, comme le souligne le rapport de la C. O. D. E. R. d'octobre 1966.

Au moment présent, on ne saurait dire que la Lorraine soit en position de sous-emploi généralisé car des contradictions apparaissent : d'un côté, des diminutions d'emplois, notamment dans les mines de fer et la sidérurgie, les charbonnages, le textile, auxquelles s'ajoutent les suppressions d'emplois dues au départ des bases de l'O. T. A. N., d'un autre côté, des industries qui recherchent du personnel.

Le sous-emploi est potentiel, important et masqué, ce qui crée un sentiment d'inquiétude généralisé et justifié car, à moyen terme, ce sous-emploi potentiel deviendra actuel si des mesures immédiates ne sont pas prises, en particulier en matière de formation.

Le sous-emploi est important, car l'évolution conjuguée de la conjoncture et de la productivité dans les mines de fer, la sidérurgie, les charbonnages et le textile amènera, même avec une augmentation de la production, une diminution de l'offre d'emploi au moment où la démographie créera une augmentation de la demande.

Le sous-emploi est masqué, car le sous-emploi potentiel n'apparaît pas d'une façon générale sous la forme de chômage par suite du maintien d'effectifs excédentaires dans certaines industries et de migrations journalières ou définitives en provenance des charbonnages et du textile vers des régions voisines, la Sarre ou le Luxembourg.

Faire brusquement de cette région, grosse importatrice de main-d'œuvre, une région d'émigration, serait l'échec le plus complet du Plan. La Lorraine ne saurait accepter sans conséquences graves au point de vue social et humain cet état de choses. Il me faut rappeler que, sur vingt régions françaises, la Lorraine se classe au quatrième rang, tant pour sa progression démographique que pour la masse d'impôt payé. Hélas ! pour la répartition des crédits, elle ne se trouve qu'au treizième rang en 1966.

Enfin, comment le Gouvernement entend-il permettre à l'économie lorraine de survivre ? Les mesures devront concerner les mines de fer et la sidérurgie et, en aval, les transformateurs de métaux. Il faudra aussi accélérer l'implantation d'industries nouvelles qui trouveront en Lorraine un pays à vocation et traditions industrielles, réservoir de main-d'œuvre situé au centre de l'Europe des Six.

Si la Lorraine a toujours surmonté avec courage, dans le passé, les épreuves qui lui ont été imposées par l'histoire, si les qualités traditionnelles de ses travailleurs ont su vaincre les difficultés, le Gouvernement doit être conscient que l'effort que nous lui demandons aujourd'hui est indispensable pour que, dans un climat de paix sociale retrouvée, elle puisse apporter à la France, comme par le passé, son concours confiant. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Filippi.

M. Jean Filippi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, mes chers collègues, n'espérez pas qu'à propos de la déclaration de M. le Premier ministre, je vous parle de l'élection de Bastia. (Sourires.) Ne craignez pas que, sous le couvert de l'aménagement du territoire, je vous entretienne des problèmes de mon département ; je le ferai plus tard à l'occasion de la discussion d'une question orale que je compte déposer avec mon ami, François Giacobbi. Pour le moment, c'est de notre politique générale que je compte traiter ici, plus particulièrement dans ses aspects économiques, financiers et sociaux.

Monsieur le ministre, vous avez vécu une belle aventure ; vous ne l'avez vécue que partiellement du reste, mais, à travers votre personne, c'est au Gouvernement que je m'adresse. Pour la seconde fois dans l'histoire de France, un homme accédait à la magistrature suprême alors qu'il était déjà un héros national et même, cette fois, un héros légendaire. Sa gloire, sa volonté inébranlable, l'impuissance des gouvernements précédents, la division des partis politiques lui avaient ouvert les portes du pouvoir. Ce pouvoir, il a pu, pendant quelques années, l'exercer dans des conditions jamais réunies jusqu'alors : un prestige incontesté à l'étranger, la confiance d'une solide et confortable majorité du peuple français, un Premier ministre soumis par avance à toutes ses exigences, une majorité à la fois large et inconditionnelle à l'Assemblée nationale.

Mais, peu à peu, sa popularité diminuait et, avec une grande clairvoyance, il a mesuré la désaffection des notables, d'où la nécessité pour se maintenir au pouvoir de changer le mode d'élection du Président de la République. Pour ce faire, les procédures constitutionnelles n'étaient pas aléatoires, elles étaient impossibles et un référendum inconstitutionnel était la seule issue !

M. François Giacobbi. Très bien !

M. Jean Filippi. Le 28 octobre 1962, ce référendum donne au Président de la République, seul contre tous les partis, sauf le sien, 62 p. 100 des voix, mais seulement 46,66 p. 100 des inscrits et, pour la première fois depuis 1958, la majorité des électeurs inscrits n'avait pas voté « oui ». Dès ce moment, les premiers signes de déclin vont apparaître. Les dockers de Marseille osent crier : « Charlot, des sous ! »

En septembre 1963, il n'est plus question d'année sociale, mais de plan de stabilisation. En mars 1964, l'agitation paysanne oblige le général de Gaulle à retarder un voyage en Picardie.

En mars 1965, les élections municipales sont décevantes pour l'U. N. R. qui n'obtient pas la majorité absolue à Paris, qui perd Grenoble, Nantes et Colombes et qui ne gagne que Poitiers. En septembre, légères pertes U. N. R. aux élections sénatoriales.

Enfin, lorsqu'en décembre 1965 l'élection du Président de la République a lieu au suffrage universel, le général de Gaulle, à la surprise de beaucoup et à la mienne, est mis en ballottage. Est-ce un demi-succès, est-ce un demi-échec ? Les élections législatives de mars vont le dire. Ce troisième tour de l'élection présidentielle me paraît, malgré ce qu'a dit tout à l'heure notre collègue M. Bousch, un échec, auquel nous sommes déjà très habitués, mais qui, voilà six semaines, parut très surprenant. Les ordinateurs eux-mêmes s'étaient lourdement trompés. Partis 285, vous êtes revenus, disait-on, 244, toutes îles comprises, lointaines ou proches. (Sourires.) En réalité, il semble que vous ne soyez plus que 242, on disait tout à l'heure 243. Les « giscardiens » — je crois que vous en êtes (L'orateur s'adresse à M. Bettencourt, secrétaire d'Etat) — prennent de la distance, quand ils ne sont pas au Gouvernement (Sourires), parlent programme, contrat de majorité. Chez les gaullistes de gauche, on vous conteste même le droit de monopoliser la V^e République,

mais après les élections. Chez les divers — j'en connais — certains silences sont éloquentes.

Comment en êtes-vous arrivés là ? Je ne crois pas que ce soit par ce qu'on appelle habituellement l'usure du pouvoir, l'érosion par la durée. Ces notions me paraissent périmées parce que, à la différence des présidents du conseil qui l'ont précédé, le Premier ministre — que ce fût le premier ou le second — n'avait pas à se prodiguer à l'Assemblée nationale, moins encore au Sénat, bien entendu. Il pouvait exercer ses fonctions sans grande fatigue, ni grande émotion, pourvu qu'il eût l'audience du chef de l'Etat.

Ce dernier a surtout eu la chance d'arriver au pouvoir à une période de progrès technique général dans le monde qui, dans tous les pays industriels, engendre la progression continue de la production et, par conséquent, du produit national, de telle sorte que, sans qu'il ait à se donner grand-peine, le revenu de chacun augmente chaque année, plus ou moins il est vrai — mais on ne peut se battre là-dessus que sur de faibles pourcentages.

Si les élections législatives ont donné les résultats que l'on connaît, ce n'est donc pas dû à l'usure du pouvoir, ce ne peut être imputable qu'à des fautes commises. La première faute a consisté à ne pas faire les élections, comme le suggérait, je crois, le ministre de l'économie et des finances, en novembre 1966, puisque dès l'automne il était visible que la situation économique et financière se dégradait et il aurait dû être visible que l'opposition s'organisait.

La seconde faute a été de croire au mirage des 55 p. 100 du second tour de l'élection présidentielle et là ce sont plutôt des félicitations que j'aurais à adresser au chef de votre parti, parce qu'il a réussi, en faisant miroiter ces 55 p. 100, à gagner dix à douze sièges supplémentaires qu'il a conquis autour du tapis vert plutôt que dans la lutte électorale, qui font que maintenant il a la clef de la majorité.

La troisième erreur a été de faire appel à un organisme commercial, très coûteux du reste, si j'en crois les chiffres donnés par M. Bongrand à la télévision romande, et d'imaginer qu'on pouvait en France placer des candidats à la députation comme on place des savonnettes.

Enfin, il fallait ne pas faire, avant la campagne électorale puis avant le premier tour, montre d'arrogance et de mépris, car ce qui sied au général de Gaulle ne va pas bien à tout le monde. Au lendemain du premier tour, l'analyse des résultats faite par le chef de la majorité a été, il me semble, superficielle et je voudrais faire un petit calcul arithmétique que, du reste, les leaders de l'opposition n'avaient pas eu le temps de faire entre les deux tours, calcul qui les aurait réconfortés.

Tous les journaux annoncèrent que les candidats de la V^e République totalisaient 38 p. 100 des voix, comme en 1962, mais il fallait tenir compte du fait qu'en 1967 se présentaient sous l'étiquette « V^e République » un certain nombre de députés sortants qui, pendant toute la législature précédente, avaient fidèlement voté avec la majorité mais s'étaient présentés en 1962 sous des étiquettes diverses — M. R. P., comme M. Schumann et Mlle Dienesch ; non inscrits, comme M. Jean-Paul de Rocca-Serra — et nous pourrions allonger la liste au moins jusqu'à quinze.

Comme il ne faut comparer que des choses comparables, il fallait déduire les voix obtenues par cette quinzaine de députés et on se serait alors aperçu que le pourcentage atteint par les candidats qui avaient groupé 38 p. 100 de voix il y a cinq ans était tombé à 36,5 ou 36 p. 100 et je pense que ce simple calcul arithmétique, cette simple soustraction, aurait évité à M. Pompidou de parler, au soir du premier tour, de raz-de-marée, sans dire, il est vrai, dans quel sens le raz-de-marée aurait lieu.

Quoi qu'il en soit, comme je vous le disais en débutant — mais ce n'est pas à vous que je m'adresse, c'est au Gouvernement — l'aventure est finie ; il va falloir subir les opposants, les hésitants et les incommodes, ce qui ne va pas être commode du tout.

M. le Président de la République avait tort s'il est vrai qu'il ait dit au conseil des ministres qui a suivi le second tour des législatives, comme je l'ai vu imprimé en grosses lettres dans *Paris-Presse* : « Votre mélancolie est injustifiée ».

Mais si, la mélancolie était justifiée pour certains ministres qui allaient quitter le Gouvernement et dont M. Pompidou a dit que la « longue présence au Gouvernement témoignait de l'estime que le chef de l'Etat et le Premier ministre portaient à leurs capacités », mais dont le concours n'était plus requis.

La mélancolie était justifiée aussi pour tous ceux qui, élus ou battus, restaient à leur poste ou pour ceux qui acceptaient

un poste ministériel. Je crois en effet que la V^e République première manière a vécu, que la période de paternalisme autoritaire est terminée, qu'il va falloir travailler, non pas ici, car cette assemblée est très calme, mais à l'Assemblée nationale, dans des conditions difficiles. Toute l'attitude de votre Gouvernement le démontre. Au vélodrome d'hiver M. Pompidou ironisait et disait que M. Lecanuet « préférerait la photographie à la candidature ». C'était assez spirituel. Mais aujourd'hui ce que pense le Gouvernement, ce qu'il tente, c'est un député de la majorité qui l'exprime. M. Vivien — V^e République — député du Val-de-Marne, écrit dans le *Courrier du Parlement* : « Cette majorité ne demande qu'à s'étendre par le jeu naturel, et traditionnel celui-là, des adhésions de circonstance » (*Sourires*).

Sur un ton très différent M. le Premier ministre a dit : « Il s'agit pour tous de tenir compte dans leur attitude vis-à-vis de l'action gouvernementale, fût-ce dans leur opposition, des intérêts supérieurs de notre peuple appelé à choisir une fois encore entre la voie rude et malaisée du progrès et les chemins commodes qui conduisent et condamnent à la médiocrité.

« Je souhaite que, sur les bancs de cette Assemblée et en dehors des limites de la majorité, des hommes se trouvent qui en aient, comme nous, conscience et qui soient prêts, dès lors, à nous aider de leurs avis et de leur concours. »

Le ton a bien changé vis-à-vis de l'opposition. L'invitation au dialogue a succédé à la distance. Je pense donc que vous écouterez sans impatience un monologue qui paraîtra peut-être long mais je n'aurai qu'un propos, celui d'énoncer des vérités déjà banales ou des vérités qui le deviendront demain.

Je suis, vous le savez, membre de la fédération de la gauche démocratique et socialiste, mais je parlerai à titre personnel et j'éviterai maintenant les problèmes proprement politiques. Laissez-moi cependant, avant de les quitter complètement, regretter comme M. Mitterrand que le Gouvernement n'ait pas cru devoir, devant l'Assemblée nationale, engager sa responsabilité sur son programme, comme le veut l'article 49 de la Constitution — M. Colin nous a déjà tenu le même propos. Le président de la fédération de la gauche a parlé de « séance de parade ». Les séances de parade, c'est ici notre lot habituel, mais nous n'avons — excusez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat — que des majorettes tandis que les danseuses étoilées se cantonnent au Palais-Bourbon. (*Rires.*) Il est vrai que M. Edgar Faure s'est récemment produit dans cette enceinte.

Quoi qu'il en soit, permettez-moi d'abord de m'étonner du caractère quelque peu elliptique du discours que M. Dumas nous a lu. Faut-il attribuer la cause de ce survol trop rapide aux fatigues d'une pénible campagne électorale ? A la botte de Nevers qui n'a pu être portée ? A la conduite de Grenoble qui a dû être subie ? Faut-il l'attribuer au désert par promotion qu'est devenu le cabinet de M. le Premier ministre, M. Ortoli ayant été nommé au commissariat général au Plan, M. Guichard et M. Chirac étant devenus ministres ? Ne faudrait-il pas plutôt l'attribuer à la proximité d'une conférence de presse de M. le Président de la République ?

M. André Maroselli. Eh oui !

M. Jean Filippi. Je ne m'attarderai pas — je vous l'ai promis — à ces considérations politiques. Mon propos sera économique et financier. Je vous parlerai d'abord de ce que le Premier ministre a évoqué, puis de ce qu'il n'a pas évoqué, car, comme le disait mon adjutant lorsque je faisais mon service militaire et qu'il passait une revue de paquetage, « ce n'est pas les pièces qui y sont que je veux voir, c'est celles qui n'y sont pas ». (*Sourires.*) Et cet homme, dans son bon sens mal exprimé, avait raison.

Ainsi, M. le Premier ministre a dit quelques mots du Marché commun à propos de la politique extérieure. Pour ma part, je considère surtout la Communauté économique européenne dans son évolution comme un élément déterminant de notre situation intérieure. Son existence a largement contribué à notre prospérité récente ; elle risque d'aggraver nos difficultés des prochaines années. En effet, notre Gouvernement n'aime pas — ou au moins n'aimait pas encore avant les élections présidentielles — le Marché commun. Voici ce que déclarait à son sujet le général de Gaulle en 1960. M. Colin vous a lu tout à l'heure des propos qui allaient dans un autre sens.

« Nous proposons... » — disait-il — « ... à tous les Etats d'Europe de coopérer ensemble pour la politique, pour la culture et pour la défense, et nous n'avons pas grande illusion sur la possibilité de remplacer cette coopération des Etats par quelque technocratie qui n'aurait pas évidemment l'autorité ni la qualité de détenir la volonté et la destinée des nations et en particulier les nôtres. »

En 1964, il disait : « On a vu... nombre d'esprits valables et sincères préconiser pour l'Europe non point une politique indépendante, qu'en vérité ils n'imaginent pas, mais une organisation inapte à en avoir une, rattachée dans ce domaine comme dans celui de la défense et celui de l'économie à un système atlantique, c'est-à-dire américain, et subordonnée par conséquent à ce que les Etats-Unis appellent leur *leadership*. Cette organisation, qualifiée de « fédérale », aurait eu comme fondement d'une part un aréopage dont les compétences auraient été soustraites à l'appartenance des Etats et qu'on eût baptisé exécutif, d'autre part un parlement sans qualifications nationales et qu'on eût dit législatif ». C'est le contraire de ce qu'avait cité tout à l'heure M. Colin ; mais c'est plus récent. Je crois qu'on ne peut bien comprendre ce que l'on aime. Vous ne pouvez certainement pas dire au Marché commun : je vous ai compris ! Vous avez au contraire fait, en ce qui le concerne, un assez joli contresens et je ne parle pas des perspectives politiques. Il devait être une union économique en même temps qu'une union douanière. La première était plus difficile à réaliser que la seconde, je ne le conteste pas. Mais qu'avez-vous fait ?

Pour l'union douanière, vous avez rapproché les échéances prévues par le traité de Rome. La suppression totale des droits doit intervenir le 1^{er} juillet 1968 au lieu du 1^{er} janvier 1970. Pour l'union économique, il est vrai qu'après le succès de M. Lecanuet aux élections présidentielles, vous avez repris les négociations sur l'Europe verte et vous avez abouti. Par ailleurs, vous animez le comité de politique à moyen terme, ce que je réclamais dans mon rapport sur les orientations du V^e Plan, ce qui est bien. Vous cherchez à hâter la généralisation de la T. V. A., ce qui est moins bien, je vous le dirai peut-être à l'occasion d'un autre débat avec plus de détail.

C'est tout et c'est peu ! Harmonisation des législations et des structures, coordination des politiques économiques, financières et sociales, dans ces domaines, vous n'avez presque rien fait et presque rien laissé faire. Pour schématiser — vous avez été secrétaire d'Etat aux transports et vous me comprendrez — vous avez mis le pied droit sur l'accélérateur et, en même temps, le pied gauche sur le frein. Vous ne pouvez pas vous étonner alors que l'économie française dérape et c'est ce qu'elle fait.

A ce dérapage, vous avez, du reste, aussi contribué par votre politique économique et financière. Vous nous parlez de la nécessité des investissements et vous avez raison. C'est une évidence aujourd'hui reconnue partout que, dans les périodes de progrès industriel, l'investissement commande et même, s'il n'y a pas pénurie de main-d'œuvre, détermine le taux d'expansion des différentes économies. L'investissement exerce également une influence sur les prix de revient et, dans la période de frontières ouvertes dans laquelle nous sommes entrés, il constitue de ce fait à titre supplémentaire un impératif catégorique.

Mais les investissements productifs totaux qui avaient progressé en valeur, c'est-à-dire en francs courants, qui perdent de leur pouvoir d'achat chaque année, de 11,6 p. 100 en 1961, n'ont augmenté que de 7,4 p. 100 en 1962, de 4,4 en 1963, et depuis ils ont stagné en valeur, c'est-à-dire qu'ils ont bien souvent baissé en réalité.

Pour les investissements productifs des entreprises privées, la descente a été encore plus rapide. Les uns et les autres, beaucoup trop faibles, n'ont peut-être au surplus pas été dans l'ensemble aussi bien orientés qu'il eût été souhaitable et possible. Il n'y a pas d'investissements commerciaux suffisants, par exemple. Je vous invite à vous référer à cet égard à ce que disait avant la guerre, bien avant le Marché commun, l'auteur des *Propos d'un confiseur*, dont je vous conseille la lecture d'une façon générale. D'après votre hochement de tête, je vois que vous connaissez cet ouvrage...

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Oui, c'est l'œuvre d'un compatriote !

M. Jean Filippi. On peut lire dans *Les Propos d'un confiseur*, d'Auguste Detœuf — c'est un industriel qui parle, un ingénieur des ponts et chaussées : « Il ne suffit pas de fabriquer à la vitesse d'une locomotive si on distribue à la vitesse d'une brouette ». (*Sourires.*)

La poursuite de la modernisation me paraît donc bien compromise et aussi celle de la nécessaire expansion, postulat de base pourtant, nous a dit, par la bouche de M. Dumas, M. le Premier ministre, postulat de base de l'action gouvernementale.

Il est vrai que, pour orienter les investissements, il faudrait avoir recours à une véritable planification, ce que vous ne voulez pas faire, encore que l'actuel ministre de l'économie et des finances soit à cet égard mieux orienté, si j'ose employer de nouveau ce mot, que son prédécesseur.

Votre intervention — c'est le grand reproche que je vous fais en matière économique — vous la concevez, non pas par des procédures globales, mais par des moyens individuels. Je reprends la déclaration de M. le Premier ministre : « Il faut dans certains cas l'intervention des pouvoirs publics, notamment dans les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale. C'est ce que nous avons fait, par exemple... ». Ce « certains cas », ce « notamment », ce « par exemple » ne me disent rien qui vaille, car voilà glorifiée une théorie du coup par coup, un règne de l'arbitraire que tout mon passé de fonctionnaire et toute ma très modeste formation juridique condamnent sévèrement. Vos « coup par coup » du reste se sont bien souvent soldés par des échecs et je vous en épargnerai les exemples.

Vous avez cru avoir retrouvé la liberté économique et financière grâce à une certaine stabilité dans la prospérité que connaissent tous les pays industriels. Vous parlez de libération du crédit, de libération progressive des prix ; vous pourriez du reste parler de libération des changes, mais vous avez conservé les structures du passé, les structures léguées par un dirigisme de pénurie.

M. le ministre de l'économie et des finances avait créé, alors qu'il était Premier ministre, un comité chargé d'examiner les situations de fait ou de droit qui constituent d'une manière injustifiée un obstacle à l'expansion de l'économie. Ce comité avait pour président M. Rueff et l'on avait bien voulu accepter en son sein ma présence. Ce comité, naturellement, a fait un rapport et il a même formulé de nombreuses propositions pour éliminer ces obstacles à l'expansion. Bien peu ont été retenues, la plupart sont enterrées dans le grand cimetière des dossiers morts. Dans votre intérêt, monsieur le représentant du Premier ministre — c'est un conseil gratuit que je vais vous donner — cessez donc de négliger les conseils de M. Rueff quand ils sont bons et de les suivre quand ils sont mauvais ! (*Applaudissements et rires sur divers bancs.*)

Ne les suivez pas, par exemple, en matière d'emploi ; ne lisez pas, je vous en prie, son article intitulé « L'assurance chômage cause du chômage permanent », publié par la *Revue d'économie politique* autrefois — je ne vous donne pas la date pour que vous ne puissiez pas le lire. C'est un sujet sur lequel pourtant il ne convient pas de plaisanter, car il est grave ; je ne reprendrai pas les chiffres, les comparaisons avec le passé, les confrontations avec les pays voisins ou lointains. Je me bornerai à constater que, pour la première fois en France, le problème du chômage se pose sérieusement, alors qu'il y a peu de temps on ne parlait que de plein emploi et même de suremplei.

A cet égard les responsabilités du Gouvernement sont lourdes, et il le sait. Certes, M. Marcellin nous dit que l'emploi est la préoccupation principale de l'aménagement du territoire ; certes, M. Pompidou a créé un secrétariat d'Etat à l'emploi, il a auprès de lui le rapport Ortoli et je suis sûr qu'il le lit attentivement.

Mais, en faisant du Marché commun, comme on le rappelait tout à l'heure, une simple union douanière, vous avez exposé de plein fouet nos industries à la concurrence étrangère, alors que l'union économique aurait assuré, dans la concurrence nécessaire, une salubre progressivité.

M. André Armengaud. Très bien !

M. Jean Filippi. Lorsque la gauche sera au pouvoir — vous voyez que je parle déjà de demain — elle y remédiera, s'il en est temps encore, mais ce qu'elle ne pourra faire que très lentement, c'est réparer les erreurs commises dans la formation des hommes.

Comme je voudrais, dans mon intervention, demeurer aussi objectif, et je n'ose pas dire aussi technique, que possible, je procéderai par citations. Voici ce qu'écrivait M. Sauvy dans un article dont je peux, celui-là, vous recommander la lecture et vous donner la référence exacte — c'est un article paru dans le numéro d'avril de la revue *Jeunes Patrons* :

« Si le plein emploi et la pleine expansion sont bien l'objectif que se propose la Nation, il faut, c'est encore une tautologie, que la population active, actuelle et future, soit en état, par ses capacités, de répondre aux besoins tels que les expriment les individus, les entreprises et les services publics. Il y a, en quelque sorte, une population demandée, propre par sa composition à satisfaire les besoins de la société.

« En fait, la formation des hommes n'est pas orientée selon ces vues. Chacun cherche à assurer à ses enfants une formation qui permette une situation aussi élevée que possible, intentions éminemment respectables et disons même irréprochables, mais un ensemble de décisions individuelles raisonnables peut conduire à une immense déraison collective.

« L'orientation actuelle de l'enseignement vise à la multiplication, sinon des chômeurs, tout au moins des déclassés qui pèseront lourdement sur la Nation et sur eux-mêmes par leur non-adaptation. Déjà les employés de bureau éprouvent une difficulté croissante à trouver des emplois. Déjà, si vous désirez acquérir une résidence, secondaire ou non, vous trouverez vingt agents immobiliers pour vous la procurer et ne parviendrez que fort difficilement à la faire mettre en état. Cette disposition a force de symbole. »

En cette matière, ce que vous demandent les travailleurs, c'est la sécurité de l'emploi, ce sont des salaires décents. Ce que vous leur offrez, et encore ! c'est l'amendement Vallon. Les syndicats et les travailleurs ne semblent pas y attacher une extrême importance si j'en juge par le résultat des élections à Sarcelles. Mais, s'ils s'intéressent peu à l'amendement Vallon, ils doivent, par contre, être préoccupés par l'évolution du budget social de la Nation.

M. le Premier ministre a évoqué le problème, mais il n'a donné aucun chiffre. Il m'a donc fallu consulter la presse et, en l'espèce, ce fut la presse étrangère. Je me référerai à un article de l'*Economist* qui, bien que du 1^{er} avril et bien qu'intitulé « Comment se faire des amis sans dépenser d'argent », n'est pas du tout une plaisanterie. Les chiffres correspondent, du reste, à ceux qu'a donnés tout à l'heure M. Colin. Le déficit annuel serait actuellement de trois milliards de francs et devrait, si l'évolution se poursuivait, atteindre 10 milliards de francs en 1970.

Je n'ignore pas que vous avez des projets de réforme. Nous les étudierons soigneusement et nous vous proposerons sans doute un contreprojet. De ce problème, s'il n'a pas été précisé l'importance, l'impact, M. le Premier ministre a du moins signalé l'existence. Par contre, il a passé sous silence, et c'est là que je me réfère à l'expérience de mon adjutant (*Sourires.*), le déficit des entreprises nationalisées, le déficit budgétaire, la crise du logement, les grèves, enfin, dont je ne parlerai pas puisque M. Colin a dit tout ce qu'il y avait à dire à ce sujet.

Pour les chemins de fer, pour les transports parisiens, vous allez sans doute nous proposer des hausses de tarifs. Contre ces hausses, l'argument des élections législatives est peut-être encore actuel, dans la mesure où vous ne prêtez pas longue vie à l'Assemblée nationale. L'argument de l'indice du coût de la vie reste en tout cas valable. Vous avez en main le rapport de la commission que vous avez chargée d'étudier cette question. Il s'agit de subventions annuelles de l'ordre de six milliards de francs dont le charbon absorbe environ le sixième et les chemins de fer à peu près les deux tiers. Peut-être, du reste, faut-il trouver l'explication de cette situation dans le fait qu'il ne s'agit pas, en l'espèce, ni pour les houillères, ni pour les chemins de fer, d'industries de pointe.

Que nous proposez-vous ? Nous vous jugerons lorsque vous serez à pied d'œuvre. Vos propositions seront d'autant moins faciles à formuler qu'au déficit des entreprises nationalisées s'ajoutera celui du budget de l'Etat. Vous avez présenté celui de 1967 en équilibre grâce à des prévisions de recettes optimistes. Vous ne pourrez pas faire de même pour celui de 1968.

Qu'allez-vous nous proposer : d'augmenter les impôts, de diminuer les dépenses ? Mais, pour cette dernière solution, vous aurez plus de mal que nous n'en aurions. En effet, les crédits budgétaires dont vous vantez toujours l'augmentation par rapport aux dernières années de la IV^e République sont bien souvent insuffisants, si j'en juge, non d'après vos déclarations, mais d'après ce que je vois. En effet, vous alignez des chiffres, nous pourrions aligner des faits et je me contenterai de quelques exemples.

On a beaucoup parlé de l'éducation nationale, je n'y reviendrai pas. Mais, des raisons familiales extrêmement pénibles m'ayant conduit ces jours derniers à l'hôpital de la Pitié, j'y ai vu un spectacle digne de Kafka dans son incohérence : des plafonds insonorisés, mais un sol extrêmement sonore, des appareils de respiration artificielle extrêmement coûteux, mais placés auprès de lits alignés dans un couloir, comme si nous étions en pleine guerre ou comme si Paris venait d'être victime d'une catastrophe extraordinaire.

M. le ministre des affaires sociales a déclaré au Conseil économique et social que l'insuffisance des crédits hospitaliers résultait d'une pression beaucoup plus forte en faveur des autoroutes que de la santé publique. Je le crois volontiers. Mais cette pression, si elle s'exerce peut-être efficacement en faveur des autoroutes, ne semble pas s'exercer aussi efficacement en faveur des routes. Je n'en veux pour preuve que ce que j'ai vu récemment. En revenant de Suisse par le col de la Forclaz — vous pouvez y aller — j'ai été accueilli à la frontière par un panneau ainsi libellé : « Bonne route aux touristes étrangers ».

Or, au premier tournant ma voiture cahotait sur d'extraordinaires fondrières et je suis heureux de n'avoir pas cassé mes amortisseurs.

C'est donc sur les dépenses de prestige — et celles qui concernent la force de frappe sont évidemment les plus importantes — qu'il faudrait réaliser des économies. Etes-vous disposés à le faire ?

Je suis d'accord avec vous : ce n'est pas parce qu'on a vu une femme rousse à Boulogne que toutes les Françaises sont rousses. Mais promenez-vous quand même sur les routes !

En tout cas, il est un domaine où je me permettrais de vous donner un conseil facile à suivre car il n'exige aucune dépense budgétaire supplémentaire. Votre échec en matière de logements n'est pas contestable. Notre ancien collègue Chochoy, élu député, et que nous regrettons de ne plus avoir parmi nous dans cette enceinte, l'a lumineusement démontré, « chiffres en main », comme on dit, à l'Assemblée nationale. Je n'y reviendrai pas. Je constaterai seulement que vous avez réussi ce tour de force d'assurer à la fois la mévente des logements confortables et la pénurie des logements sociaux. (*Rires au centre gauche.*)

Vous voulez maintenant conseiller aux producteurs d'accroître leur effort dans ce dernier domaine. Mais vous serez d'accord avec moi pour reconnaître qu'il n'appartient pas à l'entreprise privée de faire œuvre purement philanthropique car, ce faisant, elle mettrait en cause son existence et, par là même, la stabilité de l'emploi pour tout son personnel.

C'est à vous de prendre vos responsabilités et je pense qu'en interdisant pour une période de temps limitée toute construction ne répondant pas à certaines normes du point de vue du prix au mètre carré et en facilitant en même temps le financement des logements à bon marché, vous contribueriez à la fois à la solution d'un problème social et à l'assainissement du marché immobilier.

Je ne pense pas que vous suiviez mon conseil, au moins à la lettre, et du reste la façon dont vous prenez les décisions gouvernementales m'échappe. Pourquoi vous êtes-vous engagés trop tard dans votre effort de stabilisation et avez-vous dû ainsi agir à la fois de façon trop rude et trop prolongée ? Était-ce pour des considérations électorales, parce que vous aviez promis une « année sociale » ? Était-ce — et je le croirais plutôt — une erreur dans l'appréciation des conséquences de l'arrivée des rapatriés d'Algérie dont vous n'avez pas compris que, dans une première phase, ils seraient des consommateurs, qu'ils arrivaient avec de l'argent, et que ce ne serait qu'ensuite qu'ils deviendraient des producteurs ? A mon tour, je n'ai pas compris.

Je ne reviens pas sur l'accélération douanière et le freinage économique du Marché commun avec le dérapage qui a suivi.

Pourquoi avez-vous changé de politique monétaire internationale ? Pourquoi, alors que M. Giscard d'Estaing avait préconisé, lors de la réunion du Fonds monétaire à Tokyo, le système des unités de compte de réserve et que nos partenaires étaient prêts, lors de la réunion de Washington, à se rallier à un système qui aurait été analogue à celui que nous proposons, avec un mélange de vues américaines et de vues allemandes, le général de Gaulle a-t-il annoncé solennellement, lors de sa conférence de presse du 4 février 1965, le retour à l'étalon-or ? C'est au moins une absence de continuité dans un domaine très voyant. Autant de maladresses, autant d'erreurs incompréhensibles pour moi.

Il me faut conclure car j'ai déjà, mes chers collègues, suffisamment lassé votre attention.

M. Marcel Boulangé. Pas du tout.

M. Jean Filippi. Devant le constat de votre échec, déjà clair aux yeux de tous, le souvenir me revient d'une époque où j'assistais quelquefois aux séances de l'Assemblée nationale comme commissaire du Gouvernement. Je me souviens notamment de ce que M. Léon Blum disait le 29 novembre 1935 au président du conseil de l'époque, M. Pierre Laval. Voici :

« Vous savez qu'en ce moment ce qui confère à M. le président du conseil cette espèce d'invulnérabilité particulière à laquelle je ne connais guère d'exemple, c'est le sentiment à peu près général que la politique de superdéflation dont je ne sais trop s'il était partisan avant de prendre le pouvoir, mais qu'il a exercée avec tant de constance et de rigueur depuis qu'il le détient, est condamnée à l'échec, que cet échec mènera presque inéluctablement, avec une fatalité de phénomène naturel, à la dévaluation monétaire et que cette dernière opération c'est à lui qu'on en veut laisser la charge ».

La situation n'est pas la même ; vous n'êtes pas menacés de dévaluation monétaire, mais c'est tout de même l'échec et un échec qui, dans une certaine mesure, vous protège.

M. Léon Blum évoquait ensuite, avec le bonheur d'expression qui était le sien « l'espèce de palladium suspendu au-dessus du président du conseil et qui le rend invulnérable ». Vous aussi, le palladium de votre échec vous protège. Mais il ne vous suffit pas et vous agitez ce que l'on appelait autrefois « l'épouvantail communiste ». Les législatives ont montré que cet épouvantail ne faisait plus peur à personne. Personne n'ose plus prétendre que les communistes ne sont pas des Français à part entière. C'est évident.

Mais il est apparu dans l'économie des pays de l'Est un phénomène depuis longtemps prévisible mais aujourd'hui patent. Le régime économique évolue avec le niveau de vie. Il ne peut pas être le même en Chine et en U. R. S. S. En Europe de l'Est il comporte une certaine variété, mais révèle des caractéristiques communes. A une économie d'investissements — pour l'armement et pour le bien-être — a succédé une économie de consommation. La nécessité de satisfaire des besoins diversifiés a imposé les réformes annoncées par M. Kossyguine en septembre 1965. Là aussi, c'était une évolution inéluctable, une « fatalité de phénomène naturel », comme disait M. Léon Blum, à savoir : allègement de l'appareil de planification, octroi d'une plus grande autonomie aux entreprises. Désormais la rentabilité est considérée comme le critère fondamental de la réussite et, de ce fait, les dirigeants des entreprises seront tenus de calculer dans leur bilan le coût des investissements. Le niveau de profit est promu au rang d'indicateur de succès.

D'autre part, les entreprises se voient attribuer sur leurs bénéfices des fonds destinés tout à la fois à la création de meilleures conditions de vie pour les travailleurs et au développement de la production par des investissements.

Le rapprochement entre les méthodes occidentales et les méthodes soviétiques s'affirme ainsi de plus en plus nettement. Depuis un certain temps déjà, on a pu dire qu'en U. R. S. S. comme aux Etats-Unis c'était l'ère des managers. Il me semble aujourd'hui qu'une place accrue est faite à l'économie de marché de l'autre côté de l'ex-rideau de fer et, comme je souhaite qu'une place accrue soit faite ici à la planification, je considère que le rapprochement va se poursuivre.

C'est pourquoi je pense que nous établirons sans grande difficulté ce programme commun de la gauche unie qui visiblement vous inquiète. Sur le plan des structures et des perspectives d'avenir, son contraste avec votre programme ou plutôt votre absence de programme sera très net.

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Monsieur Filippi...

M. Jean Filippi. Je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat.

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Qui a le plus fait pour le rapprochement avec l'Est ?

M. Jean Filippi. Mais c'est vous ! Maintenant c'est fait ; la France va en profiter. Je pense que vous ne l'avez pas fait pour le général de Gaulle, pour l'U. N. R. ou pour la V^e République. Vous l'avez fait pour la paix.

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Pour la paix et la prospérité.

M. Jean Filippi. Le pays va en profiter. Je vous en félicite. Vous nous aurez rendu un service.

Je poursuis mon exposé.

Dans la gestion économique quotidienne, notre marge d'originalité ne sera pas énorme. M. Giscard d'Estaing a fait à M. Pompidou l'amabilité de publier le 18 avril au matin dans *Le Figaro*, pour faciliter la tâche du Premier ministre à l'Assemblée nationale l'après-midi du même jour, un article intitulé : « *Nouveauté et action* ».

Après avoir dénoncé la « persistance d'inégalités trop fortes au sein du corps social français », l'ancien ministre des finances déclarait :

« La politique nouvelle doit déceler ces écarts, les afficher publiquement et proposer à la solidarité nationale les mesures nécessaires pour les corriger. »

Et plus loin :

« La justice sociale doit s'appuyer sur trois termes : redistribution en ce qui concerne les plus défavorisés, organisation

systématique de la formation et de l'adaptation pour ceux qui sont au travail, poursuite de l'expansion pour ceux qui connaissent déjà des ressources normales. »

On ne saurait mieux dire, et je ne peux qu'y souscrire. Il va de soi que l'expansion dans la stabilité, l'accent étant mis tantôt sur l'expansion, tantôt sur la stabilité, constitue un élément essentiel du programme de tous les partis. Vous voyez bien qu'en 1967, à notre époque de progrès technique, de progression industrielle et de Marché commun, la marge d'originalité est faible. Mais entre les intentions affichées et les réalisations il peut y avoir un véritable fossé.

Tout d'abord, en matière budgétaire, il n'est de solution que dans la diminution des dépenses improductives dont l'importance, selon M. Pellenc, oscille depuis plusieurs années autour de 25 p. 100 du montant global des crédits. C'est son chiffre, ce n'est pas le mien, je n'ai pas fait de calcul.

Ensuite, dans le domaine social, la droite en France a toujours démontré que son paternalisme était plus proche de la démagogie que de l'efficacité.

Enfin, dans le domaine économique, les fautes commises depuis cinq ans ont prouvé que, si la marge d'originalité est faible, la marge d'erreur pouvait être vraiment assez grande. Je pense que, demain, nous en commettrions moins que vous. Mais rassurez-vous, monsieur le représentant du Premier ministre, ce demain est une figure de rhétorique. La gauche ne compte pas arriver au pouvoir dans les mois qui viennent !

Aussi bien, puisque vous avez, sans intervenir et sans éclairer l'opinion publique, laissé se dégrader la situation budgétaire, l'équilibre de la sécurité sociale, celui des entreprises nationalisées, vous devrez maintenant, devant le Parlement et devant le pays, faire le point sur ces problèmes et proposer des solutions.

A cet égard, les mois qui viennent seront riches en enseignements et j'attends pour ma part les propositions que vous devrez nous faire, sans impatience mais avec beaucoup d'intérêt et de curiosité. *(Applaudissements au centre gauche, à l'extrême gauche, à gauche et à droite.)*

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre ici le débat pour le reprendre à vingt-deux heures ? *(Assentiment.)*

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes, est reprise à vingt-deux heures cinq minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons le débat sur la déclaration du Gouvernement, lue au Sénat le 18 avril 1967.

La parole est à M. Jacques Pelletier.

M. Jacques Pelletier. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, pour la première fois à cette tribune après dix mois passés dans notre Assemblée, j'aurais préféré de beaucoup intervenir sur une déclaration gouvernementale qui nous présente un programme hardi dans de nombreux domaines. Ce n'est, hélas ! pas le cas puisque nous avons eu surtout droit à une déclaration d'auto-satisfaction et aux éternelles comparaisons avec la précédente république, ces comparaisons n'ayant à mes yeux qu'une valeur très relative étant donné que les besoins de 1967 sont très différents de ceux de 1957, de même que les besoins qui se manifesteront dans dix ans n'auront rien de comparable avec ceux d'aujourd'hui.

M. le Premier ministre a été particulièrement discret sur les problèmes agricoles et sur la politique d'aménagement du territoire qui constituent les thèmes de mon propos.

L'agriculture, plus que toute autre activité, a besoin d'une politique à long terme basée sur une planification vraiment concertée et non définie uniquement par des experts à partir de formules mathématiques dont les éléments de base sont plus ou moins discutables.

L'économie agricole doit s'intégrer de plus en plus dans l'économie générale de la nation, mais le monde agricole attend une rémunération normale du travail, du capital d'exploitation, du capital foncier, lui permettant de bénéficier du développement économique et de réaliser les investissements nécessaires.

L'agriculture progresse à partir de la recherche technique et économique. De grands progrès ont été faits en matière de technique de production, mais un très grand effort est à réaliser encore dans la recherche concernant la transformation des produits agricoles ; l'aide de l'Etat à cette forme de recherche doit être beaucoup plus large.

Dans le domaine de l'enseignement, de graves lacunes restent à combler. La carence est totale dans la formation des spécialistes de la commercialisation et de l'exportation des produits agricoles. C'est inquiétant au moment où s'ouvrent nos frontières et où la concurrence va être très vive.

La formation professionnelle des agriculteurs est, presque exclusivement spécialisée, alors qu'ils ont avant tout besoin d'un enseignement polyvalent. Une exploitation agricole est un complexe économique qui réclame que l'on sache réaliser un équilibre entre les différents facteurs concourant à la bonne marche de l'entreprise. Cet enseignement polyvalent est encore plus indispensable pour ceux qui sont obligés d'abandonner la profession et qui le font actuellement dans des conditions catastrophiques.

Etant donné le chômage qui s'installe dangereusement partout, que peut-on faire, si ce n'est des chômeurs, de tous ces hommes qui quittent la terre sans aucune autre qualification professionnelle ? La nécessité impérieuse des investissements pose à l'agriculture, tout comme, du reste, à l'industrie, de sérieux problèmes. Notre agriculture, qui a un potentiel important, est la plus puissante de la communauté européenne. Il faut que dans la politique des investissements, on traite l'agriculture comme une industrie de pointe. Ses besoins en matière d'investissements sont considérables, qu'il s'agisse des investissements individuels ou des investissements collectifs. L'avenir des exploitations agricoles passe, du reste, en grande partie par l'amélioration, l'organisation et l'adaptation des industries agricoles et alimentaires, le consommateur demandant de plus en plus des produits élaborés dont la confection suppose de lourds investissements.

Or, d'une part, nos partenaires du Marché commun bénéficient de meilleurs prix, ce qui leur donne des possibilités plus grandes d'autofinancement. D'autre part, l'Etat les aide davantage pour investir. Cette situation ne permet pas une concurrence normale pour les nôtres. Il y a là une situation à redresser, et à redresser d'urgence.

M. le Premier ministre nous a dit que dans de nombreuses régions l'agriculture avait achevé sa transformation. Comme notre collègue M. Colin tout à l'heure, je suis beaucoup moins affirmatif que lui et je peux lui dire que dans le département que je représente et qui doit faire partie de ces régions auxquelles il fait allusion, l'endettement s'est accru de 18 p. 100 en un an et atteint aujourd'hui 614 millions de francs, ce qui représente un endettement moyen de 1.173 francs à l'hectare. J'ai l'impression que la cote d'alerte est largement dépassée.

L'agriculture a toujours souhaité et espéré la construction de l'Europe pour des raisons économiques, bien sûr, mais aussi pour des raisons politiques. Aussi, dans leur grande majorité, les paysans ont foi en cette Europe, seule capable de dépasser les nationalismes renaissants et pourtant périmés, seule capable aussi de séduire une jeunesse qui ne demande qu'à s'enthousiasmer pour une idée-force.

Dans ce domaine, personne ne peut nier que nous avons régressé depuis dix ans. Voici dix ans, en effet, il existait un esprit européen. Aujourd'hui, le ressort est cassé ; on n'y croit plus. Certes, la construction de l'Europe économique, après bien des vicissitudes, arrive à son terme, car chacun, dans le fond, y trouve son avantage. Mais l'espoir qu'avait fait naître le traité de Rome est bien déçu et de nombreuses inquiétudes nous assaillent aujourd'hui.

D'abord, un élargissement trop rapide du Marché commun peut détruire l'ensemble de ce qui a été fait en matière de politique agricole commune. Ensuite, des accords multi ou bilatéraux trop nombreux risquent de conduire au libre-échangeisme et de nous mettre dans l'impossibilité d'uniformiser les politiques agricoles.

Enfin, l'Europe doit adopter une position commune dans le Kennedy round. Si sa position n'est pas très ferme, l'agriculture européenne, et donc l'agriculture française, risque d'être bradée à l'occasion de cette négociation. Autant de points sur lesquels je souhaiterais que le Gouvernement nous donne des apaisements.

Tous ces problèmes de recherche, d'enseignement, d'investissements ou de construction européenne que je viens d'évoquer sont des éléments de la politique d'avenir sur le plan agricole. Il faut maintenant parler du présent, c'est-à-dire du revenu agricole, des importations et des charges fiscales. Le revenu agricole est en retard. Cela a été reconnu dans la loi d'orientation où était inscrite la nécessité du rattrapage. Ce rattrapage ne doit pas être théorique et repoussé d'année en année. Il doit être réel et immédiat, car les charges qui pèsent sur les exploitations agricoles augmentent, elles, tous les jours. Les prix doivent être rapidement ceux de nos partenaires européens et ils doivent être actualisés en fonction de l'évolution des coûts de production.

Les producteurs viennent du reste d'être une nouvelle fois déçus par la fixation du prix du lait, en hausse, certes, de 2,5 p. 100 par rapport à l'an dernier, mais les coûts de productions ayant augmenté, eux de 4,4 p. 100 dans le même temps, ce n'est pas avec de telles mesures que nous parviendrons au rattrapage pourtant inscrit dans la loi.

On a fait grand bruit, surtout en période électorale, de la hausse de 4 p. 100 du revenu agricole entre les années 1965 et 1966, mais on oublie volontiers de dire qu'en 1963 et 1964, ce revenu avait baissé, de sorte que le revenu de 1966 n'est supérieur que de 1,7 p. 100 à celui de 1967, ce qui est un chiffre d'augmentation excessivement faible.

Les importations anarchiques auxquelles nous assistons compromettent bien souvent l'organisation des marchés. Ces importations sont le résultat de choix politiques, d'options nationales et ce n'est pas à l'agriculture seule de supporter la charge de ces options. Si le Gouvernement décide de traiter avec tel ou tel pays, ce n'est pas aux agriculteurs seuls et ce n'est pas en particulier aux viticulteurs seuls de porter le poids d'importations décidées pour des motifs politiques. *(Très bien ! très bien ! à gauche et sur divers bancs.)*

Les charges fiscales qui influent directement sur le revenu ont augmenté dans des proportions considérables. En sept ans, l'impôt sur les bénéfices agricoles a été multiplié par dix dans certaines régions alors que la taxe complémentaire est maintenue arbitrairement dans chaque loi de finances.

Pour masquer toutes ces déficiences et disparités, on nous dit volontiers qu'aucun régime n'a autant légiféré en si peu de temps. Il est exact que de nombreuses lois ont vu le jour : loi d'orientation, loi sur l'économie contractuelle, loi sur l'enseignement agricole, loi sur les calamités agricoles, loi sur l'organisation du marché de la viande et enfin loi sur l'élevage.

Cependant, la valeur d'une loi se mesure à son application et nous devons constater que les principes d'une loi importante comme l'est la loi d'orientation n'ont pas été respectés. On a donné en pâture aux agriculteurs une loi où l'on parlait de parité, mais les égalités pratiques n'ont pas suivi. L'article 3 de la loi d'orientation prévoit la mise en place des comptabilités témoins : nous attendons toujours depuis 1960. L'article 6 prévoit un bilan annuel sur l'exécution du plan agricole, avec indication des moyens à mettre en œuvre pour remédier aux disparités constatées : nous attendons aussi depuis 1960. L'article 7, lui, nous a valu des décrets fixant des superficies de référence par département : l'utilisation qui en est faite, en prenant des critères identiques pour le financement des prêts destinés à l'installation des jeunes agriculteurs et des prêts fonciers pour l'achat de terres par les fermiers en place, conduit à l'impossibilité pratique pour les agriculteurs de faire face à la fois aux investissements productifs de modernisation et aux nécessités d'investissement de sécurité pour rentabiliser les premiers.

Le problème est d'autant plus grave que demain, dans le cadre de la Communauté, la liberté des hommes et des capitaux sera totale, et nous savons que les agriculteurs étrangers disposent de crédits à long terme en volume suffisant et à taux réduit.

Quant à l'article 31, qui dispose que les prix fixés doivent tenir compte intégralement des charges de la rémunération du travail et du capital, nous savons trop bien ce qu'il en est.

Le Gouvernement doit nous dire très nettement aujourd'hui s'il est décidé à appliquer les lois qui ont été proposées par lui et votées par le Parlement, s'il est décidé à donner à l'agriculture française les moyens de soutenir la concurrence avec les partenaires européens, s'il est décidé, enfin, à donner à 18 p. 100 des Français leur juste place dans l'ensemble national.

Je suis persuadé que notre ministre de l'agriculture, qui possède l'estime des milieux agricoles, saura avec son amabilité coutumière donner dans les faits des réponses positives à ces diverses questions.

M. Antoine Courrière. Des promesses !

M. Raymond Bossus. Des illusions !

M. Jacques Pelletier. Je voudrais maintenant dire un mot de l'aménagement du territoire. Nous sommes très inquiets de la priorité presque absolue donnée aux métropoles et aux grandes villes, où les investissements sont très coûteux. Certes, il faut développer et aménager les centres importants ; mais n'oublions pas complètement les petites villes qui servent d'écran entre la campagne et la grande ville. Nos villages se vident inexorablement. N'est-il pas préférable que les ruraux trouvent refuge dans un centre proche, où le terrain à bâtir est encore à un

prix abordable et où ils ne seront pas trop dépayés, plutôt que d'aller s'entasser dans la grande ville où le loyer sera très élevé et où leurs conditions de vie seront diamétralement opposées à celles qu'ils ont connues ?

Sans songer à une dissémination excessive, il faut permettre à nos villes moyennes ou petites d'avoir une certaine industrialisation, d'acquérir des infrastructures de base, telles que C. E. S., bassins de natation, terrains de sport, les infrastructures lourdes, telles que lycées, maisons de la culture, stades, étant réservées à la ville importante. Une symbiose doit s'établir dans nos régions entre la ville importante et les 3, 4 ou 5 petites villes satellites qui sont dans sa sphère d'influence. La métropole ne doit pas chercher à écraser ses satellites et à accaparer toutes les infrastructures. Elle doit être le centre d'échanges commerciaux et culturels de toute la région. Cela nécessite l'existence de très bons moyens de communication entre les uns et les autres ; cela nécessite aussi que l'on puisse pénétrer rapidement et facilement dans le cœur de la ville centre.

Pour qu'on puisse aménager rationnellement notre territoire, il faut d'abord créer des emplois, donc amener des usines. Or, nous savons combien la décentralisation industrielle est freinée depuis trois ans. Nous savons combien nous avons de mal à accrocher les industriels. Cela tient, bien sûr, au marasme économique actuel, les chefs d'entreprise n'étant pas disposés à effectuer des investissements nouveaux, mais cela tient aussi, tout au moins pour les régions qui sont dans un rayon de 250 kilomètres autour de Paris, au schéma directeur de la région parisienne qui prévoyait tout près de Paris des zones industrielles très importantes et fort coûteuses.

Les industriels de la région parisienne qui sont sous la menace de l'expropriation, préfèrent attendre — et cela est bien normal — que ces zones industrielles soient aménagées à 20 kilomètres de Paris, plutôt que de s'installer dans nos départements à 150 ou 200 kilomètres de Paris.

Qu'on aménage la région parisienne, nous applaudissons de tout cœur, mais que, sous prétexte d'aménagement, on refasse de la concentration industrielle aux portes de Paris, alors que l'on ne parle que de décentralisation, nous disons non, ce n'est pas sérieux. L'aménagement du district parisien doit se faire dans un cadre beaucoup plus large, avec des consultations et des contacts avec les régions voisines : Normandie, Champagne, Picardie, etc.

Or, avant la sortie du schéma directeur, nous qui sommes dans ces régions qui touchent la région parisienne, nous n'avons eu aucun contact officiel avec la région de Paris. On arrive maintenant à avoir une région, Paris, qui crie au secours, car elle ne sait plus où mettre les hommes, les véhicules et les usines, en face des régions proches qui se dépeuplent et qui souhaitent ardemment devenir des terres d'accueil. Il faudra tout de même qu'un jour on effectue une synthèse de ces souhaits concordants et que l'on pense à l'aménagement de Paris dans un cadre interrégional. Le Gouvernement me semble tout à fait à même de prendre des initiatives dans ce sens.

Un point particulier se rattachant à l'aménagement du territoire a retenu mon attention dans la déclaration gouvernementale à propos de notre chère indépendance retrouvée grâce à la mise à la porte de nos alliés d'Amérique. M. le Premier ministre se félicite du fait que les catastrophes prédites ne se soient pas produites, mais la mise au chômage de 25.000 familles travaillant sur ces bases, n'est-ce pas une catastrophe ?

A-t-on imaginé le désarroi de ces travailleurs qui, pour beaucoup, ne sont pas reclassés si j'en juge par l'exemple de Laon-Couvron. Certes, on a pris des mesures sociales, mais combien compliquées ; pour toucher le fonds de chômage, il faut répondre à de telles conditions que beaucoup en sont écartés.

Dans cette affaire, le Gouvernement n'a pas tiré les conséquences sociales et économiques d'une décision politique : il y a dix-huit mois au moins que l'on savait qu'au 1^{er} avril 1967 les Américains partiraient et l'on a attendu jusqu'en mars 1967 pour se rendre compte qu'il serait peut-être judicieux de faire venir des activités nouvelles dans les villes touchées par ces fermetures.

Pour terminer, je dirai que nous avons salué avec un réel plaisir la nomination d'un ministre à part entière pour cet important secteur de l'aménagement du territoire. Nous espérons que cette nomination dénote une nette volonté de mettre en œuvre une politique hardie et ferme qui oriente l'expansion, qui s'attaque aux déséquilibres régionaux et qui se penche avec autant de sollicitude sur l'aménagement rural que sur le développement urbain.

Si une telle politique est mise en place loyalement, je suis persuadé qu'une collaboration fructueuse pourra s'instaurer entre ce ministère et le Parlement pour le plus grand bien de nos régions. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Bossus.

M. Raymond Bossus. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, une lecture attentive de la déclaration ministérielle n'a pu aboutir à trouver une seule ligne, un seul mot intéressant les anciens combattants.

Et pourtant chacun se souvient des différends, des accrochages avec le ministre des anciens combattants chargé par le gouvernement gaulliste des affaires des victimes de guerre ! Arrogant, ne négligeant pas les calomnies à l'égard des dévoués militants des anciens combattants et victimes de guerre, rejetant toute possibilité d'échange de vues et de dialogue avec les porte-parole des anciens combattants, tel était l'ancien ministre Sanguinetti, dont l'échec aux élections de mars dernier fut salué avec joie, dans toutes les villes et villages de France, par la masse des anciens combattants, quelle que soit leur appartenance politique ou leur conception philosophique. (*Sourires à gauche et à l'extrême gauche.*)

Nous sommes dans la période où se tiennent les congrès départementaux et nationaux des multiples associations d'anciens combattants des trois générations du feu, 1914-1919, 1939-1945, anciens de la guerre d'Algérie. Veuves, mutilés, anciens déportés, anciens prisonniers de guerre, victimes de la déportation du travail vont une fois de plus délibérer sur leurs droits. Il faut tout d'abord enregistrer la satisfaction du monde combattant que soit maintenu le ministère des anciens combattants, alors qu'il était de notoriété publique que le projet gouvernemental était d'attribuer au ministère des affaires sociales les questions concernant les anciens combattants, ce qui aurait eu pour résultat de passer de la notion de « droit » à celle de « social » et de charité.

Très certainement les protestations des associations d'anciens combattants et de nombreux élus, dont ceux du groupe communiste, sont cause de ce recul gouvernemental. Mais il reste, comme je l'ai indiqué au début de mon exposé, qu'il n'y a pas un mot en faveur des anciens combattants dans votre déclaration ministérielle. C'est pourquoi le groupe communiste et sans nul doute de nombreux collègues de notre assemblée seraient heureux d'avoir une réponse aux questions qui suivent.

Premièrement, le Gouvernement et le ministre des anciens combattants entendent-ils reprendre le dialogue avec les représentants les plus qualifiés de toutes les associations des victimes de guerre 1914-1918, 1939-1945 et guerre d'Algérie afin de rechercher les moyens de régler les questions en suspens par un accord entre les parties en cause ?

Deuxièmement, le Gouvernement entend-il rétablir l'égalité des droits pour toutes les générations du feu, c'est-à-dire les mêmes droits et les mêmes taux de pension pour tous ceux qui possèdent la carte d'ancien combattant ?

Troisièmement, le Gouvernement entend-il respecter la loi par l'application loyale du rapport constant et ainsi corriger les méfaits des décrets de mars 1962 ?

Quatrièmement, le Gouvernement entend-il accorder la carte d'ancien combattant à ceux qui ont effectivement participé à la guerre d'Algérie ?

Cinquièmement, le Gouvernement entend-il répondre comme il se doit aux études de médecins, de professeurs qui ont déclaré et prouvé que la guerre, la détention, la captivité sont cause de maladies à évolution lente, ce qui justifie la levée des forclusions pour l'ouverture de droit à pension ?

Sixièmement, le Gouvernement entend-il appliquer le principe de l'égalité des droits entre les déportés et internés qu'ils soient résistants ou politiques en prévoyant des réparations égales pour des préjudices égaux ?

Septièmement, le Gouvernement persistera-t-il à refuser le titre de victime de la déportation du travail à tous ceux qui ont subi comme déporté du travail ou réfractaire les méfaits de la période de collaboration avec le nazisme ?

Il s'agit, dans ce rappel, de quelques questions essentielles relatives aux droits légitimes du monde combattant.

Au cours du dernier débat sur le budget du ministère des anciens combattants, la grande majorité des sénateurs, sauf bien entendu les gaullistes, ont refusé d'approuver le projet de budget présenté par le ministre, M. Sanguinetti. C'est pourquoi il vous

est demandé, monsieur le représentant du Gouvernement, ce qui est envisagé dans la préparation du budget de 1968 afin d'obtenir les crédits permettant le règlement du contentieux séparant le monde combattant du Gouvernement.

Enfin, pour conclure sur ce point, je dois vous rappeler que nous sommes à treize jours de l'anniversaire de la date historique du 8 mai 1945, qui fut le jour de la capitulation sans condition des armées hitlériennes devant l'héroïsme des troupes alliées, soviétiques, britanniques, américaines et françaises. L'ensemble du monde combattant demande que le 8 mai soit, à l'égal du 11 novembre, une journée de fête nationale chômée et payée. Le Gouvernement va-t-il persister à ne pas vouloir répondre au vœu des victimes de guerre qui entendent que les sacrifices de ceux qui ont souffert et sont tombés dans les combats en luttant contre la barbarie hitlérienne ne soient ni oubliés ni ignorés de la jeunesse ?

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques questions auxquelles nous aimerions obtenir une réponse sur les problèmes des anciens combattants.

Dans un autre ordre d'idées, j'aimerais obtenir, au nom du groupe communiste, quelques réponses à des questions intéressantes les conditions de l'hospitalisation publique. La lecture de la déclaration ministérielle sur ce problème est d'un vide absolu. Il ne reste pour les auditeurs de la radiodiffusion ou de la télévision que les discours d'autosatisfaction du Premier ministre, du ministre de la santé et autres candidats de l'U. N. R., qui ne manquaient pas de choquer par la falsification de la réalité et les promesses démagogiques pour demain.

Il y a quelques jours, à l'occasion d'une question orale sans débat, j'ai eu la possibilité d'exposer les raisons qui conduisent à l'insuffisance en quantité et en qualité du personnel infirmier. La réponse du secrétaire d'Etat a été décevante. Il est souhaitable qu'aujourd'hui nous ayons quelques réponses aux questions ayant trait à l'hospitalisation publique.

Pour entrer dans le vif du sujet, permettez-moi de donner connaissance d'un document signé de trois « prix Nobel ».

« Institut Pasteur, 25, rue du Docteur-Roux, Paris (15^e), le 11 janvier 1967. — Le corps médical des hôpitaux en France est des plus remarquables mais ses conditions de travail à l'hôpital sont dramatiques : manque de locaux, manque de personnel infirmier qualifié. De plus, le recrutement des médecins dans les hôpitaux n'appartenant pas aux centres hospitaliers universitaires est gravement compromis.

« Le Gouvernement tente de développer la recherche médicale. Ses efforts risquent d'être vains si les malades ne peuvent trouver de lits et si les services manquent d'infirmières.

« Le recherche clinique, d'une part, l'enseignement, d'autre part, sont eux aussi en danger. C'est tout le problème de l'hospitalisation qui doit être reconsidéré dans son ensemble.

« Nous approuvons entièrement l'action du comité national de l'hospitalisation publique et nous l'aiderons dans toute la mesure de nos moyens. »

Si vous additionnez, monsieur le secrétaire d'Etat — cela n'est pas difficile — les projets élaborés par les communes et par les départements pour que soient construits et mis en service rapidement les hôpitaux, cliniques, crèches, centres de dépistage, je suis persuadé que l'addition serait impressionnante, d'autant plus qu'elle correspond à des besoins urgents et connus.

C'est un fait que la France manque d'hôpitaux, de lits pour les malades, de médecins et de personnel qualifié pour assurer les soins. Il est un fait que les collectivités locales, que la sécurité sociale ne peuvent plus pallier les insuffisances signalées. C'est à l'Etat qu'incombe la préservation de la santé et de la population et, si nous sommes d'accord avec ce principe, l'effort financier doit être plus important de sa part.

Nous sommes loin de cet effort et je rappelle une fois de plus que la France ne consacre à la santé que 2,5 p. 100 du produit national brut, alors que la Norvège y consacre 3,4 p. 100, l'Italie 4,1 p. 100 et la Suède 5,4 p. 100.

Il faut souligner une fois encore que, pour le V^e Plan, les besoins de l'équipement sanitaire et social du pays ont été évalués à 55 milliards de francs, et que le programme retenu par les pouvoirs publics ne s'élève qu'à 12.900 millions de francs. Ainsi, non seulement les crédits ne correspondent pas aux besoins de demain, mais le patrimoine existant se désagrège.

Ne pouvant rester insensible à une telle situation, le ministre des affaires sociales, M. Jeanneney, a déclaré : « Le vrai problème est de savoir si la nation est prête à consacrer une part importante de ses ressources pour financer son équipement sanitaire. »

Le problème n'est pas là, il est le suivant, tel que je le pose au Gouvernement en me référant à la déclaration ministérielle : dans la répartition du projet de budget de 1968, quels sont les moyens et les crédits que le ministre de la santé demandera afin d'améliorer sensiblement la construction et le financement d'établissements hospitaliers répondant aux besoins de la population ?

Une réponse dans ce sens est souhaitable et elle correspondra, nous en sommes certains, aux préoccupations du comité national de l'hospitalisation publique.

Tout en reconnaissant la valeur de nouveaux services et la construction de quelques hôpitaux neufs, force est cependant de constater que, jour après jour, le déficit s'accroît.

Avant de conclure, je voudrais poser à M. le représentant du Gouvernement trois questions très courtes.

Premièrement, quelles sont les véritables intentions du Gouvernement au sujet de la réforme de la sécurité sociale, qui laisse planer la crainte de voir les cotisations augmentées et les prestations réduites, ce qui serait de nature à aggraver les conditions de vie des familles laborieuses ?

Deuxièmement, le Premier ministre a beaucoup parlé de dialogue au cours de sa déclaration, mais pourquoi constituer de nouvelles commissions, telle celle de l'étude sur le problème des handicapés, si, comme la démonstration en a été faite par la commission Laroque chargée des problèmes de la vieillesse, les conclusions relatives au taux des pensions et des retraites ne sont pas appliquées ?

Troisièmement, demain auront lieu les élections des délégués syndicaux de la société Citroën et, au Sénat, aussi bien en commission qu'en séance publique, nous avons insisté sur la nécessité pour le Gouvernement et le ministre des affaires sociales de ne pas tolérer plus longtemps leur sabotage ; or, malgré les démarches des syndicats C. G. T., C. F. D. T. et F. O., rien n'a encore été fait pour empêcher Citroën de s'opposer à l'exercice du droit syndical dans cette grande entreprise et nous voudrions savoir si le ministre des affaires sociales soutiendra encore longtemps ce sabotage des droits syndicaux.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques questions qui s'ajoutent à celles posées tout à l'heure par mon collègue et ami Jacques Duclos. Le groupe communiste souhaite donc obtenir des réponses, puisque tel est le caractère du débat, du représentant du Gouvernement. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Descours Desacres.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la lecture de la réponse de M. le Premier ministre à l'Assemblée nationale confirme la gêne qu'a ressentie le Sénat à n'entendre, dans la déclaration du Gouvernement, aucune allusion aux problèmes des collectivités locales et aux intentions de l'exécutif à leur égard.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Jacques Descours Desacres. Le préambule de ce document laisse en effet supposer que la politique menée en la matière restera inchangée puisque celle-ci a été passée sous silence, bien que les graves difficultés des communes aient fait l'objet d'un appel à l'intention des futurs députés, appel sur les termes duquel un accord unanime s'était réalisé entre des maires de toutes tendances.

Le seul espoir qu'il soit entendu doit être cherché dans la péroraison de la déclaration puisque le Gouvernement s'y dit prêt au dialogue. Il est extrêmement souhaitable que celui-ci, s'établissant avec les représentants du peuple siégeant au Parlement, se développe non seulement avec les organisations syndicales et professionnelles, mais aussi avec les associations nationales des présidents des conseils généraux et des maires de France. Ayant le double caractère d'élus et d'administrateurs locaux, les uns et les autres assurent l'expression constante des aspirations de la population et leur expérience des affaires publiques les prédispose beaucoup plus à la proposition qu'à la contestation, dès lors que les éléments d'appréciation d'une question leur sont soumis. Il paraît, au seuil de la nouvelle législature et dans la ligne même de la déclaration de mardi dernier, que leur concours est indispensable pour atteindre les buts fixés par elle.

Sur le plan de la politique internationale d'abord, l'amitié entre les peuples a une action aussi déterminante pour la paix que les accords édictés dans le secret des chancelleries. Elle ne saurait se fonder, hors le souvenir du sang versé en commun pour notre liberté, que sur une réelle connaissance mutuelle, et les nombreux

contacts entre les représentants des collectivités locales et leurs collègues européens, les jumelages entre communes contribuent à assurer à l'Europe de demain une base psychologique indispensable.

Si les problèmes économiques et sociaux sont dominés par la perspective de la mise en place définitive du Marché commun, les collectivités locales tiennent là encore un rôle de premier plan : maîtres d'œuvre pour une très grande part des équipements collectifs indispensables à notre agriculture, à notre industrie et à toutes nos activités, elles lèvent, en contrepartie, l'impôt.

Suivant que leurs préoccupations seront ou non comprises par le Gouvernement, suivant que leur dynamisme et leur réalisme apporteront un concours inappréciable à certaines tâches pour lesquelles leur adhésion volontaire aura été recherchée et à la préparation desquelles elles auront été associées, ou que leur réticence se manifesterait envers des programmes qui leur seraient imposés par des bureaux lointains, hautains et partiellement informés, suivant le poids et l'assiette de leurs impôts, la France sera plus ou moins bien placée dans la compétition internationale.

Depuis quelques années, les élus locaux ont trop souvent le sentiment d'être l'objet d'une méfiance ou d'un dédain injustifiés, mais puisque seraient caducs les regrets, voire les protestations très fermes à l'égard des décisions prises par des gouvernements antérieurs à l'actuel — même si celui-ci, a-t-on dit, « n'est ni tout à fait le même, ni tout à fait un autre » — le seul but de ce propos sera d'apporter quelques suggestions positives pour modifier un climat regrettable.

La place et le rôle des collectivités locales dans la nation doivent être nettement définis pour que puissent être précisés et atteints les formes optima de leurs structures et les moyens à leur conférer pour remplir leur mission.

A tort ou à raison, l'impression a été donnée que les conseils généraux élus seraient peu à peu dépossédés de leurs attributions au profit de commissions régionales composées essentiellement de membres nommés, tandis que les conseils municipaux se verraient retirer la gestion des principales affaires communales, qui seraient prises en main par des comités syndicaux siégeant dans le secret et auprès desquels l'autorité de tutelle exercerait un contrôle *a priori* de toutes les décisions.

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jacques Descours Desacres. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Vous m'excuserez un instant, mais sur ce point très important, je voudrais préciser qu'en ce qui concerne les conseils généraux je ne sais pas qu'aucune de leurs attributions ait été modifiée. Il n'en est pas question à l'heure où nous parlons.

En ce qui concerne les commissions de développement économique régional — puisque c'est à elles que vous faites allusion — disons qu'elles représentent un progrès singulier sur le passé, car on y discute de problèmes dont les conseils généraux n'avaient jamais eu à connaître ni à débattre. Par conséquent, dans la volonté de dialogue qui est celle du Gouvernement, les C. O. D. E. R. sont incontestablement un moyen d'approche. (*Exclamations à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Jacques Duclos. Allons donc !

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Faisant partie d'une C. O. D. E. R. en Haute Normandie, en tant que maire, conseiller général, je sais ce dont je parle autant que qui que ce soit.

Je répète que dans une C. O. D. E. R. on débat de problèmes dont jamais les conseils généraux n'avaient eu à connaître dans le passé,...

M. Jacques Duclos. Qu'est-ce qu'on y décide ?

M. le président. Laissez parler M. le secrétaire d'Etat.

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. ... tandis que les conseils généraux continuent à débattre des mêmes problèmes sans qu'aucune de leurs attributions ait été modifiée.

M. Jacques Duclos. Les C. O. D. E. R. ne décident rien. Elles sont consultatives, un point c'est tout. Vous voulez nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

M. Jacques Descours Desacres. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, de votre intervention. Permettez-moi de continuer mon exposé : j'y exprime précisément le regret qu'aient été confiées aux C. O. D. E. R. des attributions qui auraient dû être données aux conseils généraux. (*Très bien ! et applaudissements à droite, au centre gauche, à gauche et à l'extrême gauche.*)

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Les C. O. D. E. R. sont régionales.

M. Jacques Duclos. Il y a l'échelon régional, qui ne comporte aucune assemblée élue face au préfet de région. Tout ce qui existe, c'est une troisième colonne sur les feuilles d'impôt.

M. le président. Je vous en prie, monsieur Duclos ! La parole est à M. Descours Desacres.

M. Jacques Descours Desacres. Si mes craintes étaient justifiées — et je redoute qu'elles le soient — en fait, sinon en droit, l'autonomie locale disparaîtrait.

La confiance de la population dans ses élus et dans leur connaissance de ses problèmes, sa gratitude pour les solutions souvent originales — en tout cas toujours adaptées aux réalités — mises en œuvre par les assemblées locales, ont empêché de leur porter ouvertement atteinte.

Il importe aujourd'hui, et vous venez de le faire implicitement par anticipation, monsieur le secrétaire d'Etat, que le représentant de M. le Premier ministre indique nettement au Pays si le Gouvernement considère ou non comme essentiel pour l'épanouissement de la personne humaine, comme pour le développement de l'esprit civique, le maintien entre la famille et l'Etat de deux corps intermédiaires : l'un, la commune, à l'échelle de l'homme, pour donner à la société une base accessible à l'esprit et à l'action de chacun ; l'autre, plus vaste, où les grands services sociaux peuvent être conçus et gérés en fonction des particularismes locaux que l'Etat ignore, ces collectivités s'administrant librement par des conseils élus et dans les conditions prévues par la loi, ainsi que l'indique l'article 72 de la Constitution.

En raison même de la modification des attributions de la puissance publique, de l'évolution des méthodes de l'Etat, de l'importance prise par la planification, le rôle de ces collectivités ne peut plus être conçu uniquement comme naguère et ceci répond, monsieur le secrétaire d'Etat, à votre observation concernant les attributions des conseils généraux.

Maîtres d'œuvre de la plus grande partie des équipements publics dont dépend non seulement le bien-être immédiat des citoyens mais aussi le développement culturel, social et économique local et, par là même, la vie du pays tout entier, les collectivités locales ne peuvent plus prendre, sans égard aux autres, des décisions financées sur leur seule initiative. Connaissant dans le détail le potentiel humain et matériel de leurs circonscriptions, les assemblées locales peuvent mieux que quiconque en tirer parti et le faire valoir auprès d'instances à la compétence plus vaste.

Leur rôle devrait être ainsi déterminant à l'avenir dans la conception de l'aménagement du territoire et dans la préparation du Plan, sans devenir négligeable dans son exécution, car la sensibilité des élus locaux à l'évolution des besoins de leurs concitoyens les rend particulièrement aptes à la révision des options commandées par l'évolution des hommes et des choses au cours d'un laps de temps de plusieurs années.

Si cette place et ce rôle sont reconnus aux collectivités locales et à leurs conseils élus, des mesures doivent être étudiées dans les meilleurs délais pour réformer les structures dont certaines ont été établies hâtivement.

L'institution d'un ministre délégué chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, de laquelle je me félicite, comme le faisait à l'instant même très brillamment notre excellent collègue M. Pelletier, cette institution, dis-je, a pris une signification particulière pour les conseillers généraux et pour les maires, au moment même où disparaissait un défenseur ardent de l'autonomie locale et de l'équilibre entre vie urbaine et vie rurale qui en avait si souvent émis le vœu, M. Berrurier, vice-président du conseil général de Seine-et-Oise, vice-président de l'association des maires de France auquel il paraît juste de rendre, de cette tribune, un hommage mérité pour son dévouement inlassable au bien public.

M. Lucien Grand. Très bien !

M. Jacques Descours Desacres. Il est permis de se demander si la mise en œuvre de l'idée émise, voici quelque dix ans, au Conseil de la République, d'associer, sous la responsabilité d'un même homme, l'aménagement du territoire et la direction générale des collectivités locales, ne constituerait pas un progrès dans la structuration de l'Etat, grâce auquel se renforcerait l'appui que se doivent la collectivité nationale et les collectivités locales.

La création des commissions de développement économique régional, que je m'excuse de qualifier d'organismes bâtards et sans pouvoirs, est en contradiction avec les deux principes de base de l'autonomie locale : la libre administration par un conseil et l'élection de celui-ci. Les conseils généraux — j'y viens, monsieur le secrétaire d'Etat — se sont vu, en effet, ainsi escamoter l'attribution qui aurait dû leur être conférée de participer à la préparation du Plan, devenu une pièce fondamentale de l'administration. (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

MM. Emile Durieux et Antoine Courrière. Très bien !

M. François Schleiter. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Jacques Descours Desacres. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Schleiter, avec l'autorisation de l'orateur.

M. François Schleiter. Monsieur Descours Desacres, j'ai entendu la réponse du secrétaire d'Etat tout à l'heure ; mais je crois que vous devez trouver tous apaisements dans l'attitude du Gouvernement. Avec plusieurs collègues, dont M. Pinton, nous parlons souvent dans cette assemblée des besoins majeurs de la France dans l'établissement de grandes voies de communication modernes. M. Bettencourt, qui est au banc du Gouvernement, n'est pas indifférent au problème, par exemple, d'une liaison fluviale moderne Seine—Est de la France. Le Gouvernement nous dit qu'il fait ce qu'il peut. Qu'il s'agisse de la liaison mer du Nord—Méditerranée ou de la liaison Seine—Est de la France, nous savons, les uns et les autres, qu'on demandait aux collectivités locales, c'est-à-dire aux conseils généraux et non pas aux C. O. D. E. R., la contribution et l'intérêt qu'ils étaient susceptibles d'apporter à pareilles réalisations. J'en conclus que, dans l'esprit du Gouvernement, ceux qui paient comme ceux qui agissent, ceux qui doivent donner un avis sur le Plan et les grandes déterminations économiques, ce sont toujours les assemblées que vous défendez. (*Très bien ! et applaudissements à droite et sur de nombreux bancs.*)

M. Jacques Descours Desacres. Je vous remercie, mon cher président, de l'exemple que vous avez donné pour illustrer la thèse que je défends.

Le mode de constitution de ces commissions régionales où les maires, représentant leurs collègues, ne sont même pas élus par eux, n'a rien de démocratique. Sans évoquer les conditions dans lesquelles fonctionnent ces organismes qui pourraient apporter des arguments de fait supplémentaires en vue de leur réforme et pour s'en tenir aux principes, il paraît indispensable que le conseil général, qui exécute le Plan, soit directement associé à son élaboration, ce que vous souhaitez, mon cher président.

Par contre, si quelques opérations revêtent un caractère régional ou si certaines répartitions d'enveloppes de travaux doivent être effectuées à cet échelon, qu'un organisme régulièrement élu en ait la responsabilité et que seules les affaires de l'Etat relèvent de la conférence interdépartementale où ne siègent que de hauts fonctionnaires.

A l'échelon communal, les méthodes de préparation du plan doivent être aussi entièrement revues. L'invitation faite naguère aux maires d'indiquer les besoins de leurs communes pour le V^e Plan n'a été qu'un leurre car, ceux-ci étant immenses, le catalogue trop important dressé par chacun a laissé, en fait, la liberté du choix des opérations à réaliser à l'administration, souveraine maîtresse des commissions départementales d'équipement où les maires représentant leurs collègues devraient aussi être élus et non pas désignés.

L'absence de coordination entre les listes de vœux communales a rendu plus déterminant encore le rôle de l'administration. La nécessaire coopération entre les communes a été, en fait, contrariée par les pressions gouvernementales pour leur groupement.

En effet, de trop nombreux exemples ont conduit les maires et les conseils municipaux à penser que non seulement l'engagement dans un syndicat à vocation multiple risquait de leur faire perdre sans leur consentement toutes les attributions pour l'exercice

desquelles leurs concitoyens leur avaient fait confiance, mais qu'en outre celles-ci ne seraient pas en pratique dévolues à leurs délégués au comité syndical, à qui ils pourraient continuer à demander des comptes et à donner conseil, mais seraient en fait exercée par le délégué du préfet, imposant par sa présence constante aux délibérations en séance privée un inadmissible contrôle *a priori* de celles-ci.

Il appartient au Gouvernement de lever cet obstacle, non plus par des déclarations d'intention, mais en donnant son accord au principe d'un texte déposé sur le bureau de cette assemblée par des sénateurs-maires de diverses tendances.

En outre, plutôt que d'aller répétant que le nombre des communes de France est supérieur à celui de tous les autres pays du Marché commun, alors que nos traditions sont aussi respectables que les leurs, qu'il soit rappelé, s'il faut chercher pour nos institutions des exemples à l'extérieur, qu'en Allemagne la superficie moyenne d'une commune est moindre qu'en France et sa population du même ordre de grandeur et que dans tel ou tel *Land* l'homologue de nos sous-préfets à la tête du *Kreis* est un élu.

L'autonomie locale perdra toute réalité si la programmation des équipements échappe aux élus. Pour la préparation du VI^e Plan, une conférence intercommunale devrait être organisée à un échelon de l'ordre du canton, où les administrateurs locaux établiraient entre eux une répartition des tâches. La commission départementale d'équipement, où siègeraient en majorité leurs représentants élus et ceux du conseil général, aurait alors pour mission de fixer les ordres d'urgence. Ainsi, aucun sentiment de frustration, aucune impression de favoritisme ne pourraient se faire jour.

En outre, la connaissance précise de ces aspirations, conjuguée avec la définition des objectifs proposés par le Gouvernement, permettra au Parlement une appréciation plus claire de ceux-ci avant un vote qui engage le pays pour l'avenir et limite ensuite les possibilités d'action budgétaire.

Les plus beaux programmes mis au point grâce aux meilleures des structures assurant aux collectivités locales leur véritable place dans la Nation ne sauraient évidemment être mis en œuvre sans les moyens administratifs et financiers indispensables.

L'administration des communes exige de plus en plus, sous l'autorité des élus, le concours de collaborateurs de qualité. La gratitude à l'égard de leur dévouement comme la nécessité d'assurer leur recrutement exigent en particulier une révision des plafonds des indices de traitement que les conseils municipaux sont autorisés à leur allouer et les diverses propositions de la commission paritaire nationale en leur faveur devraient être prises en considération très rapidement.

Tous les citoyens et plus spécialement les élus locaux ont aussi constamment recours aux services de l'Etat. Depuis plusieurs années, le repli de ceux-ci vers les grands centres s'accroît, comme s'il était organisé systématiquement, condamnant ainsi de vastes régions à une sous-administration qui réduit à néant de multiples efforts de décentralisation. A quoi bon créer à grands frais d'indispensables zones industrielles si la suppression des classes terminales dans les établissements scolaires locaux, si l'éloignement des services financiers ou des ponts et chaussées en écarte les entrepreneurs ? Où est l'économie pour le pays de concentrer des bureaux, en abandonnant souvent d'ailleurs des locaux neufs construits à la charge des collectivités locales, et d'obliger maires et administrés à d'innombrables déplacements ?

Aborder l'aspect global des problèmes conduirait sans doute les experts financiers à les considérer sous un tout autre jour, mais est-ce demander un trop grand effort d'imagination à ceux qui n'éprouvent pas à longueur d'année les difficultés des administrateurs locaux pour maintenir et développer la vie locale ?

Le dialogue sur cette base faciliterait la tâche de ceux qui s'attachent à obtenir une mise au point des moyens financiers nécessaires aux collectivités locales.

L'équilibre des dépenses et des ressources a été trop souvent et trop bien évoqué à cette tribune pour que j'y insiste longuement.

Une définition précise des charges de l'Etat et des collectivités doit être donnée et respectée, l'application des conclusions de la commission réunie naguère à cet effet au ministère de l'intérieur accélérée.

Un terme doit être mis aux méthodes qui, hors de toute légalité, et cela a été reconnu pendant la discussion budgétaire ici même par le Gouvernement, en subordonnant telle réalisation de l'Etat à un concours des collectivités locales aboutissent

à leur transférer des charges écrasantes jusque dans des domaines tels que la voirie nationale, la construction de facultés ou l'établissement d'importantes liaisons fluviales.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Jacques Descours Desacres. L'idéal serait qu'il n'y eût de charges pour les collectivités locales que dans la mesure où il y a pour elles responsabilité d'un service. Tous ceux qui considèrent que, plus les responsabilités diminuent, plus l'autonomie se restreint, et que dans de nombreux cas la gestion par les élus locaux est la plus appropriée et la plus économique ne réclameront pas de transferts les déchargeant de leurs responsabilités, bien au contraire, mais demanderont avec insistance la mise à la disposition des collectivités des ressources correspondant aux tâches qui doivent leur être confiées.

La possibilité de lever l'impôt et de fixer le taux des taxes pour services rendus suffirait à assurer l'indépendance des collectivités si les facultés contributives locales étaient suffisantes pour faire face aux dépenses à couvrir.

Il est inutile d'insister sur la réforme du système fiscal local direct actuel, désuet et injuste, puisqu'elle a été annoncée naguère comme très prochaine. Mais la consultation préalable des représentants élus locaux est indispensable pour sa mise au point. Quant aux impôts indirects, sans entrer dans les détails, il convient néanmoins d'insister pour que le report au 1^{er} janvier 1968 de l'application de la réforme des taxes sur le chiffre d'affaires soit accompagné d'une revalorisation de la base pour 1968 du minimum garanti fixé par la loi à 50 francs par habitant, pour 1967.

Les subventions de l'Etat pourraient être réparties d'après des critères différents, suivant qu'elles correspondent à une part de responsabilité dans le service ou à l'expression de la solidarité nationale à l'égard des plus déshérités, mais la distinction dans un même ouvrage entre dépenses subventionnables et dépenses non subventionnables devrait être bannie car elle peut dans la pratique retarder ou même bloquer une réalisation.

La difficulté pour les collectivités locales de trouver des prêteurs en est la principale cause souvent soulignée et, comme nul ne l'ignore, il est difficilement compréhensible qu'en raison de l'insuffisance des dotations des tranches régionales en enveloppes financières, il leur soit superposé, à titre de consolation sans doute, des enveloppes physiques autorisant tel ou tel programme de travaux supplémentaires, puisque, sans dotation comportant une autorisation d'emprunt, ils ne pourront être que très exceptionnellement menés à bien.

Les administrateurs locaux demandent avant tout, dans leurs rapports financiers avec l'Etat, l'équité, la logique et la clarté. Sans autre passion que de servir le bien public, ils attendent du nouveau gouvernement la compréhension de leurs aspirations et l'attention à leurs propositions, ne cherchant pour toute récompense de leurs efforts qu'une lumière rallumée dans le regard des anciens de leur commune, le sourire d'un jeune, confiant dans l'avenir, quelques volutes s'échappant vers le ciel de nouveaux foyers.

Même si M. le Premier ministre n'a pas estimé devoir dire, avec le poids qui s'attache à ses déclarations, ce que les élus locaux auraient souhaité entendre, puisse un simple mot d'accord de votre part, monsieur le secrétaire d'Etat, leur donner l'assurance que des suggestions ne portant en rien atteinte à l'autorité de l'Etat, ni à l'équilibre des finances publiques, seront retenues par le Gouvernement et que celui-ci accordera aux collectivités locales une confiance qui marquera son attachement à la philosophie politique centrée sur la personne humaine qui a été le fondement et demeure le moteur de notre civilisation. (*Applaudissements à gauche, au centre gauche et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Henriot.

M. Jacques Henriot. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à cette heure tardive, j'essaierai d'être très bref. Vous avez entendu d'excellents orateurs et vous savez ce que pensent nos collègues du Sénat de la déclaration gouvernementale. Pour ma part, je n'accède pas à la hauteur de vues des financiers et des économistes et je voudrais seulement appeler l'attention du Gouvernement sur deux problèmes que je connais plus particulièrement.

C'est d'abord le problème de l'équipement sanitaire. Tout à l'heure notre excellent collègue M. Bossus m'a permis de l'applaudir, tellement j'ai apprécié les paroles qu'il a prononcées ici même, pour dénoncer l'insuffisance de notre équipement sanitaire et les craintes qu'éprouvent les médecins hospitaliers, et aussi les usagers, de voir combien il est négligé.

Nous reconnaissons, monsieur le secrétaire d'Etat, que des efforts ont été faits au cours de ces dernières années, mais il n'en reste pas moins que ces efforts sont insuffisants du fait qu'il y avait un retard considérable à rattraper, du fait de la démographie galopante et aussi du fait que la consommation médicale augmente de 10 p. 100 chaque année.

Je n'entrerai pas dans le détail des chiffres, mon collègue M. Bossus l'a fait excellemment; je veux seulement me faire l'interprète de la fédération hospitalière de France, présidée par mon excellent adversaire et ami M. Minjoz, maire de Besançon, du Conseil économique et social qui a fait une étude approfondie de ce problème, de la fédération des médecins hospitaliers, de la fédération des hospitalisations privées, tous organismes qui dénoncent tour à tour les insuffisances de cet équipement.

Je ne veux que souligner le caractère impératif de l'attention très particulière qui doit être attirée sur cette insuffisance et sur les besoins d'hospitalisation en France et aussi sur la nécessité de créer, bien sûr, des homes de vieillards, de donner à la réforme hospitalo-universitaire les moyens de s'exercer comme elle a été conçue par le projet Debré. Je pense enfin à la coordination entre l'hospitalisation publique et l'hospitalisation privée et surtout à la recherche scientifique médicale. A cette tribune, j'ai demandé, à plusieurs reprises, que soit créé un institut européen du cerveau. Le nombre croissant des maladies mentales doit obliger le Gouvernement à envisager cette création.

Enfin, il faut tenir compte des besoins de l'enfance inadaptée. Dans sa déclaration, M. le Premier ministre a bien cité les chiffres toujours croissants de ces enfants qui doivent retenir notre attention, mais il n'a pas donné les moyens de traitement, de soins et d'hospitalisation. Monsieur le secrétaire d'Etat si l'opinion publique est sensibilisée à la nécessité de construire des routes et des autoroutes, les responsables de la santé publique, eux, sont particulièrement sensibilisés à l'insuffisance de l'équipement en faveur de l'enfance inadaptée. Je ne prétends pas que des efforts n'ont pas été faits, mais j'estime qu'ils sont insuffisants. M. Bossus a traité les questions que je devais aborder et je l'ai applaudi. Cependant, je voudrais attirer votre attention particulière sur la nécessité de penser dans votre politique sociale à l'abaissement de 65 à 60 ans de la limite d'âge pour la retraite des femmes qui travaillent en usine et à la terre.

M. Jacques Duclos. Très bien !

M. Jacques Henriot. Il est choquant de penser que les femmes ont leur retraite au même âge que les hommes. Je rappelle que c'est une ordonnance de 1930 qui a décidé que les hommes et les femmes bénéficieraient de leur retraite à l'âge de 60 ans, mais en 1945 une autre ordonnance a reporté cet âge à 65 ans en précisant qu'il s'agissait d'une mesure transitoire qui devrait être un jour reconsidérée lorsque les temps seraient meilleurs. On comprend très bien qu'après la guerre, le retour des prisonniers et les difficultés du moment il fallait demander aux Français de travailler davantage. Mais, aujourd'hui, les temps sont changés et je crois qu'il convient de reconsidérer ce problème, d'autant plus qu'il doit tendre à modifier une mesure qui, en 1945, avait été déclarée provisoire.

J'en ai déjà parlé. Je sais que la commission des affaires sociales est très attachée à l'abaissement de 65 à 60 ans de l'âge de la retraite des femmes. C'est en commission des affaires sociales que M. Grandval a déclaré — il l'a même écrit — qu'il ne rejetait pas d'emblée cette proposition. Quelques mois après, il a même proposé que cette mesure soit réservée aux femmes ayant eu un certain nombre d'enfants.

Tout récemment, M. Jeanneney — fort heureusement il est encore ministre des affaires sociales — interrogé sur ce point dans quelque diner-débat déclarait :

« Ce que je suis en droit de dire, c'est que s'il apparaît un jour qu'il est possible d'abaisser dans une certaine mesure l'âge de la retraite, c'est bien en faveur des femmes qu'il conviendra de le faire d'abord et par priorité en faveur des femmes mères de famille. »

Il ajoutait :

« Peut-être, si l'on accepte de limiter, au moins provisoirement pour commencer, l'abaissement de l'âge de la retraite à une catégorie restreinte de mères de famille salariées, pourrions-nous faire prochainement un pas dans cette voie. »

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque vous avez accès au Gouvernement, de lui rappeler les paroles de M. Jeanneney et de penser à l'âge de la retraite pour les femmes qui travaillent. Je vous signale que la France est en Europe le seul pays qui n'accorde pas la retraite aux femmes de soixante ans. Si le Gouvernement veut bien et sait bien organiser sa stabilité financière, s'il sait organiser sa stabilité

politique, j'aimerais qu'il prouve qu'il n'est pas insensible à ce problème, qu'il a un certain esprit de justice et surtout qu'il a du « cœur au ventre ». (*Applaudissements à droite et sur divers bancs à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je suis venu au Sénat un certain nombre de fois, soit il y a treize ans, soit au cours de ces quinze derniers mois, pour des problèmes qui relevaient le plus souvent de ma compétence, ce qui me rendait les choses plus faciles. J'ai toujours été heureux de retrouver ici un cadre de discussion particulièrement accueillant, chacun faisant effort pour améliorer les textes proposés et apportant, par là même, bien souvent de nouvelles possibilités de réflexion et davantage d'efficacité tant à l'action du Parlement qu'à celle du Gouvernement.

Or, aujourd'hui, plus particulièrement au début de l'après-midi, en écoutant certains discours, le déjà vieux parlementaire que je suis retrouvait chez quelques orateurs le ton des débats de l'Assemblée nationale, au moins certains jours, et j'en étais, non pas étonné, mais un instant surpris. (*Interruptions à gauche.*) En revanche, d'autres interventions, faites je dirai dans le style de cette maison, même si elles étaient témoignage de l'opposition comme le remarquable discours de M. Filippi, m'invitent davantage à prendre la parole. C'est pourquoi je suis ici maintenant même si ma réponse doit être brève et modeste.

Tous vous avez entendu la déclaration de M. le Premier ministre, puisque mon collègue M. Dumas est venu vous en donner lecture; mais vous n'avez peut-être pas tous pris connaissance de sa réponse à l'Assemblée nationale et je voudrais, tout à l'heure, sur quelques points, m'y référer, dans le dessein de compenser un peu l'insuffisance, soulignée par plusieurs, de la présence au banc du Gouvernement d'un secrétaire d'Etat et même d'un secrétaire d'Etat qui, à l'occasion du nouveau Gouvernement, a changé d'attributions, ce qui me semble peut-être moins un crime qu'à d'autres puisque, en effet, j'ai été membre du Gouvernement sous la IV^e République.

Avouons cependant que les choses ont bien changé depuis lors, au moins en ce qui concerne les portefeuilles les plus importants dont les titulaires sont maintenant connus de tous. Si changer de portefeuille était la sanction d'une faillite, ayant l'honneur d'appartenir au Parlement depuis seize ans je me permettrais de remarquer que le rythme de rotation des portefeuilles ministériels sous la précédente République était tel que nous en étions tous un peu gênés.

M. Maurice Coutrot. Il ne fallait pas l'accepter !

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Presque tous les discours prononcés ont cherché à démontrer que tout allait au plus mal; je n'aurai donc pas la prétention, dans une telle atmosphère, de dire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Cependant, je suis de ceux qui ont déjà vu pas mal de choses et je suis bien obligé de remarquer que, pour la troisième fois depuis 1958, nous nous trouvons en face d'une majorité stable, ce qui n'était jamais arrivé précédemment ni sous la première ni sous la deuxième ni sous la troisième ni sous la quatrième République. C'est quelque chose qui n'était jamais arrivé chez nous.

M. Jacques Duclos. Miracle ! (*Sourires à l'extrême gauche et à gauche.*)

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Je sais bien que cela agace un peu certains. Notre pays aime le changement, dit-on, et même éventuellement certains parlementaires peuvent s'impatienter. Mais si l'on peut discuter sur la position plus ou moins forte de cette majorité — comment pourrait-il en être autrement, car dans la vie des changements se produisent nécessairement — jamais on n'a vu une majorité tenir aussi longtemps, ce qui tend à prouver que, malgré toutes les critiques émises, les Français ont le sentiment que de grands pas en avant ont été accomplis.

Si l'opposition se fait un malin plaisir de remarquer des nuances ou des divergences au sein de la majorité il me semble, sans exagérer, qu'elle voit aisément la paille qui existe dans l'œil d'autrui et qu'elle se refuse à remarquer la poutre qui est dans son œil. Peut-être lui cache-t-elle complètement la vue !

De toute façon, plusieurs orateurs se sont réjouis de ce que, pour la première fois, le Sénat puisse discuter une déclaration du Premier ministre. Je me contenterai d'en prendre acte et j'ajouterai même que les propos tenus ici par les uns et les autres permettent au Gouvernement de mieux connaître, dans

le cas où il les aurait ignorés, quels sont les véritables sentiments du Sénat.

Un certain nombre de chiffres ont été avancés, quelquefois même des faits qui, trop localisés, ne peuvent, à mon avis, être pris pour règle générale. Vous admettez, en outre, qu'un discours « contre » est toujours plus percutant et, à certains égards, plus séduisant dans un pays comme le nôtre qu'un discours en faveur du Gouvernement.

M. Jean-Eric Bousch. Il n'y en a pas beaucoup !

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. C'est pourquoi je veux remercier tout spécialement celui qui a eu et même ceux qui ont cru avoir le courage de défendre un instant le Gouvernement.

M. Raymond Bossus. Ils ne sont pas nombreux !

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Vous avez vu, monsieur Bossus, que je les ai notés au passage.

M. Raymond Bossus. Le pointage est facile à faire !

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Nous avons connu, depuis que le monde est monde...

M. Jacques Duclos. Il y a longtemps de cela !

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. ...de multiples difficultés et nous en connaissons encore et toujours. M. le Premier ministre a souligné ce qui allait bien et ce qui allait mal. (*Rires à gauche.*) Et il l'a fait objectivement. Il a dit sa volonté d'action. Il n'a pas indiqué de remède miracle — ce n'est pas dans son tempérament de faire des promesses — mais il a indiqué que, dans les semaines et les mois à venir, des propositions précises seraient faites au Parlement.

En revanche, mesdames, messieurs, quand on n'a aucune chance d'être immédiatement au pouvoir — c'est une situation qui quelquefois se prolonge — il est plus aisé de dire, non seulement ce qui va mal et de le souligner, mais de dire en plus tout ce qu'il faudrait faire et comment il faudrait s'y prendre.

Cependant, les conseils prodigués ne m'ont pas paru toujours totalement positifs ou totalement convergents et il n'y a rien de très étonnant à cela, car, sans vouloir être désagréable à qui que ce soit, je puis constater que l'opposition n'est pas tout à fait homogène, c'est le moins qu'on puisse dire.

M. Antoine Courrière. Elle est à l'image de la majorité !

M. Auguste Pinton. Elle l'est autant que la majorité !

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Des thèses différentes ont été soutenues par des hommes qui, cependant, se donnent la main contre le Gouvernement et peut-être, qui sait, à titre provisoire. En tout cas, c'est au Gouvernement de l'espérer.

En ce qui concerne l'Europe, par exemple, les uns ont indiqué qu'elle était la seule chance et le seul avenir tandis que d'autres affirmaient qu'elle était la cause au moins partielle d'une récession. Dans le même moment, ce gouvernement, qui a tant fait pour le Marché commun et tout récemment encore pour le Marché commun agricole, se voit accuser de ne pas aller assez vite en besogne ; mais le même orateur n'évoquait-il pas, comme un souhait, l'élargissement du Marché commun sans mettre l'accent, m'a-t-il semblé, sur les conditions requises pour cet élargissement, si l'on veut que le Marché commun reste une réalité européenne ?

M. Antoine Courrière. Vous rejetez donc l'Angleterre !

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Durant des années on s'est donné beaucoup de mal pour mettre en route le Marché commun et vous avez tout à fait raison de souligner que nous ne sommes qu'à nos débuts. Mais ceux-là qui ont conseillé l'élargissement du Marché commun à d'autres nations admettent-ils que les règles du Marché commun doivent être les mêmes pour tout le monde et que cela est la condition préalable d'une Europe plus structurée ?

Le problème de l'emploi a aussi retenu largement votre attention. Il est en effet un problème grave et permanent, lié à l'aménagement du territoire.

Or, croyez bien qu'il n'est pas pour nous une préoccupation apparente, mais qu'il est au fond du débat et qu'il doit conditionner notre politique intérieure. C'est un problème essentiel pour quelque gouvernement que ce soit et, là encore, il m'a semblé

que certaines affirmations n'étaient point conformes à la réalité, car si la situation de l'emploi en France nous préoccupe tous, elle est infiniment meilleure que dans d'autres pays et dans d'autres pays voisins. (*Mouvements divers.*) M. le Premier ministre l'a d'ailleurs rappelé au cours du débat à l'Assemblée nationale : le pourcentage des demandes d'emploi par rapport aux chiffres de la population active est de 1 p. 100 en France, 2 p. 100 en Allemagne, 3 p. 100 en Grande-Bretagne et en Belgique, 4 p. 100 en Italie et aux Etats-Unis. Ce sont là des pourcentages qui, *a priori*, ne plaident pas contre le Gouvernement et dont il m'a semblé que certaines personnalités du Sénat n'avaient pas tellement conscience.

M. le Premier ministre a souligné par ailleurs l'évolution de l'impôt sur le salaire payé par le patronat qui a augmenté de 10,3 p. 100 pendant ce même premier trimestre 1967 par rapport à 1966, et il ajoutait, avec une pointe d'humour : « Le patronat ne grossit pas le salaire qu'il verse pour le plaisir de payer des impôts ». Il ajoutait encore que les nombreux défenseurs des collectivités locales, qui me sont chères à moi aussi — ils sont nombreux à l'Assemblée nationale et peut-être encore plus nombreux, par vocation, au Sénat — devaient se trouver quelque peu rassurés puisque ce phénomène tendait à prouver que la croissance des impôts sur les salaires était plus rapide que celle de la taxe locale, ce qui, d'une certaine façon, est de bon augure, compte tenu des modifications qui doivent survenir en matière fiscale.

Messieurs, il est de tradition que l'opposition cherche à présenter les choses de la façon qui lui est le plus favorable.

M. Auguste Pinton. C'est réciproque.

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. C'est normal. Mais c'est finalement le peuple français qui, dans la réalité des faits, apprécie et juge.

M. Antoine Courrière. Il a apprécié !

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Il vient de le faire pour la troisième fois.

M. Antoine Courrière. Trente-huit pour cent des voix !

M. André Bettencourt, secrétaire d'Etat. Conscient de cette confiance renouvelée, le Gouvernement poursuivra sa tâche, sa volonté étant de concourir à la prospérité de tous, à la construction européenne (*Murmures à gauche*), au rapprochement des peuples et à la paix. (*Applaudissements au centre droit ainsi que sur divers bancs à droite.*)

M. Jacques Duclos. Vous n'avez pas dit un mot de la politique extérieure, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous êtes secrétaire d'Etat aux affaires étrangères !

M. Auguste Pinton. C'est qu'elles lui sont étrangères !

M. Raymond Bossus. Et les anciens combattants ?

M. le président. Je rappelle au Sénat qu'aux termes de l'alinéa 5 de l'article 39 du règlement : « Le débat est clos après l'audition des orateurs inscrits et la réponse éventuelle du Gouvernement. »

Par conséquent, le débat est clos.

— 11 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mercredi 26 avril à quinze heures :

1. — Discussion des questions orales avec débat, jointes, suivantes :

I. — M. Jean Péridier demande à M. le ministre de l'agriculture les mesures qu'il compte prendre afin que, désormais, les viticulteurs puissent obtenir le prix de campagne, soit 5 francs 90 le degré hecto, que le Gouvernement a reconnu lui-même comme devant être le prix minimum que les viticulteurs devaient toucher pour obtenir la juste rémunération de leur travail. (N° 11.)

II. — M. Marc Pauzet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur la situation critique de la viticulture due à la mévente et à l'avilissement du cours qui précèdent, pour l'essentiel, d'importations excessives, d'une fiscalité trop lourde, du blocage des prix à la consommation ;

Souligne le déséquilibre de l'offre et de la demande et l'augmentation des stocks à la production qu'entraînent nécessairement ces importations ;

Souligne l'injustice qui consiste à faire supporter par les seuls viticulteurs les conséquences d'importations en excès de vins d'Algérie ;

Souligne l'insuffisance du prix de campagne, l'inefficacité des mesures de soutien des cours consistant en un mécanisme d'intervention dont le coût financier incombe en majeure partie aux producteurs ;

Souligne enfin que le vin, qui apporte chaque année au Trésor des ressources considérables et des devises, est le seul grand produit agricole ne recevant pas une aide financière de l'Etat, de nature à permettre de faire respecter le prix de campagne ;

Rappelle que la politique de bas prix, actuellement suivie, va à l'encontre de la recherche de la qualité, indispensable à la défense de la viticulture et à l'économie nationale à l'heure du Marché commun,

Et lui demande :

— les mesures que compte prendre le Gouvernement pour mettre fin à une crise dont les manifestations récentes attestent l'acuité,

— et en particulier s'il entend réaliser la promesse faite de créer dans le Sud-Ouest une place de cotation en vue d'assurer le soutien des cours pour l'ensemble des vins de consommation courante. (N° 12.)

2. — Discussion de la question orale avec débat suivante :

M. André Dulin expose à M. le Premier ministre que le décret du 1^{er} avril 1967 relatif au prix indicatif du lait à la

production et aux conditions d'intervention sur le marché des produits laitiers a provoqué un très grand mécontentement chez les producteurs de lait.

Il constate avec regret :

— que le prix du lait français sera encore le plus bas des prix communautaires et qu'il est inférieur en pouvoir d'achat à celui de la campagne 1966-1967, étant donné l'augmentation permanente des charges incombant à la production ;

— que les rapports des valeurs de la matière grasse et de la matière azotée, fixés par le Gouvernement français, traduisent une nouvelle diminution de la valeur de la matière grasse et une augmentation de la valeur de la matière azotée ;

— que les prix d'interventions pour le beurre frais et le prix de seuil pour la poudre de lait écrémé, la prime de dénaturation et la subvention à la caséine ne correspondent pas au prix indicatif du lait fixé par le décret susvisé.

Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour assurer aux producteurs de lait français qui sont en grande majorité des petits exploitants considérant leur mois de lait comme salaire, une rémunération égale à leurs collègues des pays de la Communauté européenne. (N° 13.)

(Question transmise à M. le ministre de l'agriculture.)

Il n'y a pas d'opposition ? ...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ? ...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.)

*Les Chefs adjoints
du service de la sténographie du Sénat,
MARCEL PÉDOUSSAUD, RAUL JOURON.*

Errata.

au compte rendu intégral de la séance du 20 avril 1967.

ASSURANCES MARITIMES

Page 191, 2^e colonne, 38^e ligne :

La deuxième phrase de l'article 4, commençant par : « La déclaration que l'assurance... », constitue un alinéa.

Page 192, 1^{re} colonne, 22^e ligne :

Au lieu de : « ... l'objet de l'assuré »,

Lire : « ... l'objet assuré ».

Nomination d'un représentant de la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe.

Dans sa séance du 25 avril 1967, le Sénat a élu M. Marcel Prélôt délégué titulaire représentant la France à l'Assemblée consultative prévue par le statut du Conseil de l'Europe, en remplacement de M. Jacques Baumel, élu député.

Nomination d'un représentant de la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes.

Dans sa séance du 25 avril 1967, le Sénat a élu M. Marcel Brégégère délégué représentant la France à l'Assemblée unique des Communautés européennes, en remplacement de M. Charles Naveau, élu député.

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 25 AVRIL 1967

(Application des articles 76 à 78 du règlement.)

785. — 25 avril 1967. — M. Louis Courroy a l'honneur de demander à M. le ministre de l'agriculture quelles mesures il compte prendre afin d'indemniser les communes qui furent sinistrées par la récente tornade qui a détruit, dans le département des Vosges, près de 350.000 mètres cubes de bois. Il lui demande également de décider la fermeture des frontières et l'arrêt des importations de bois, compte tenu des importantes quantités disponibles par suite de ce sinistre.

786. — 25 avril 1967. — M. Etienne Restat signale à M. le ministre de l'agriculture que les négociations du « Kennedy-Round » sur l'abaissement général des barrières douanières ne sont connues des parlementaires que par l'intermédiaire des journaux. Tout en reconnaissant l'utilité et la qualité des renseignements donnés par la presse, il s'étonne que le Parlement ne soit pas directement informé de ces négociations par le Gouvernement. Il lui rappelle l'importance que revêt pour l'économie agricole française et l'expansion des rapports commerciaux des pays de la communauté européenne avec les pays tiers le succès des négociations du « Kennedy-Round », et il lui demande de bien vouloir informer le Sénat de l'état actuel des négociations, et lui préciser quelles incidences les mesures susceptibles d'être prises, à l'issue de ces négociations, peuvent avoir sur la production agricole française et le revenu des agriculteurs français.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 25 AVRIL 1967

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

6770. — 25 avril 1967. — M. Marcel Lemaire, se référant à la recommandation n° 476 relative aux politiques agricoles en Europe qui a été adoptée par l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe le 25 janvier 1967, demande à M. le ministre des affaires étrangères si le Gouvernement est prêt à donner comme instruction à son représentant permanent au comité des ministres du Conseil de l'Europe de voter en faveur des demandes contenues dans cette recommandation.

6771. — 25 avril 1967. — M. Marcel Lemaire, se référant à la recommandation n° 486 relative aux conclusions du deuxième séminaire sur le service volontaire international, qui a été adoptée par l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe le 27 janvier 1967, demande à M. le ministre des affaires étrangères si le Gouvernement est prêt à donner comme instruction à son représentant permanent au comité des ministres du Conseil de l'Europe de voter en faveur des demandes contenues dans cette recommandation.

6772. — 25 avril 1967. — M. Henri Claireaux expose à M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer qu'un certain nombre de fonctionnaires et employés civils des territoires d'outre-mer entrés dans les cadres à la fin de la dernière guerre et quelquefois à un âge avancé, sont mis à la retraite à 60 ans, alors qu'ils n'ont pas atteint un nombre d'années suffisant pour prétendre à une pension d'ancienneté, ou, s'ils y ont droit, n'ont obtenu qu'un nombre d'années qui leur donne une pension inférieure à l'allocation des vieux travailleurs. Il lui demande s'il n'y aurait pas lieu de soumettre au Parlement un projet de loi qui rendrait applicable dans les territoires d'outre-mer la loi n° 48-1437 du 14 septembre 1948 instituant des dérogations aux dispositions de l'article 21 de la loi du 8 août 1947 en faveur, soit de certains fonctionnaires révoqués par le Gouvernement de Vichy, soit d'agents entrés tardivement dans les cadres, qui prévoit en son article 17 : « Les fonctionnaires et employés civils qui, en raison de leur nomination tardive... ne totaliseraient pas, au moment où ils seraient susceptibles d'être retraités au titre de l'article 21 de la loi du 8 août 1947, un nombre suffisant d'années pour prétendre à une pension d'ancienneté, bénéficieront d'une prolongation de service qui ne pourra les maintenir en fonctions au-delà de 65 ans... »

6773. — 25 avril 1967. — M. Robert Liot rappelle à M. le ministre des affaires sociales que l'article 7 du décret n° 66-248 du 31 mars 1966 fixe à soixante ans l'entrée en jouissance de l'allocation-pension des industriels et commerçants dans l'hypothèse où le requérant est reconnu inapte au travail. Il lui soumet le cas d'un ancien

commerçant qui, né en septembre 1902 et ayant mis fin à toute activité depuis plusieurs années versait, chaque année, en octobre, à une caisse de ce régime de retraite des cotisations volontaires de rachat. A l'âge de 64 ans, l'intéressé a été frappé d'une inaptitude au travail. Il a, tout aussitôt, en décembre 1966, saisi sa caisse d'une demande de liquidation de son allocation tout en fournissant les justifications médicales de l'inaptitude au travail invoquée, inaptitude dont la matérialité n'a nullement été contestée. Il lui demande si, au cas particulier, la liquidation de l'allocation doit intervenir avec effet du 1^{er} janvier 1967, premier jour du trimestre civil suivant la demande ou à compter du 1^{er} octobre 1967, premier jour du trimestre civil qui suivra le prochain anniversaire de l'intéressé.

6774. — 25 avril 1967. — **M. Robert Liot** expose à **M. le ministre de l'économie et des finances** que, en réponse à la question écrite n° 6401 posée par M. Charles Naveau, sénateur (*Journal officiel* du 5 mars 1967, page 62), il a été précisé que les impositions relatives aux revenus imposables dépassant 30.000 F étaient mises en recouvrement dès le 30 juin de chaque année. Il s'ensuit que les contribuables concernés ont à régler le solde des impositions correspondantes durant la période des vacances évidemment fort peu opportune pour réaliser pareil règlement. Il lui soumet le cas d'un contribuable qui, en 1965, pour une imposition relative à un revenu imposable quelque peu supérieur à 30.000 francs a réceptionné l'avertissement de mise en recouvrement le 30 juin 1965. Ce contribuable a sollicité des délais de règlement qui lui furent accordés et qu'il a d'ailleurs scrupuleusement respectés et à l'issue desquels il lui a été fait remise de l'intégralité des majorations de paiement tardif légalement encourues. En 1966, le même contribuable, en possession dès le 30 juin de son avertissement relatif à l'impôt sur le revenu, a, une nouvelle fois, sollicité des délais de règlement qui furent, à nouveau, accordés et strictement respectés. Toutefois, au cas particulier, nonobstant la requête présentée, partie des majorations correspondantes furent cette fois laissées à la charge du contribuable. Soulignant que, abstraction faite des deux sollicitations de délais décrites ci-avant, le contribuable en cause est particulièrement ponctuel dans ses règlements, il lui demande si les services compétents du ministère des finances ont diffusé des instructions suivant lesquelles la demande de délais *bis repetita*, à un an d'intervalle, prive du bénéfice de la remise totale des majorations de paiement tardif légalement encourues. Dans l'affirmative, il lui demande, en outre, s'il ne lui apparaît pas opportun de reconsidérer la fixation de la date de mise en recouvrement des rôles correspondants en vue d'éviter de faire coïncider les règlements avec la période des vacances qui concerne indistinctement tous les citoyens que leurs revenus imposables se situent au-dessous ou en deçà de la somme de 30.000 francs.

6775. — 25 avril 1967. — **M. André Méric** demande à **M. le ministre de l'économie et des finances** si la taxe d'équipement peut être perçue par une commune avec effet rétroactif, et notamment pour des logements dont le permis a été délivré le 11 août 1965, alors que la délibération fixant le montant de ladite taxe a été approuvée le 22 avril 1966.

6776. — 25 avril 1967. — **M. André Méric** attire l'attention de **M. le ministre de l'agriculture** sur l'extension de la procédure accélérée en ce qui concerne la mise en place des groupements de producteurs d'œufs et de volailles et des disciplines qui seront imposées directement ou indirectement à tous les producteurs. Il lui demande en vertu de quels textes législatifs il a estimé pouvoir recourir à la procédure accélérée et non au référendum pour rendre obligatoires les règles des comités économiques de l'œuf et du poulet du Sud-Ouest, du Sud-Est et du Nord et Est. Par ailleurs, il lui rappelle que les textes parus au *Journal officiel* du 14 mars n'intéressent, en principe, que les producteurs de plus de 3.000 poulets par an ou les éleveurs de 500 pondeuses (300 dans le Sud-Est). Néanmoins, les cotisations-prélèvements auxquelles sont assujettis ces producteurs seront perçues non pas au niveau de l'exploitation, mais au niveau des couvoirs, des abattoirs de volailles et des centres de conditionnement d'œufs. Il lui demande comment à ce niveau on pourra faire la différence entre les œufs et les poulets des producteurs assujettis aux disciplines des comités économiques et les autres. Une telle méthode représente le moyen d'assujettir à ces cotisations-prélèvements l'ensemble des producteurs français, y compris les producteurs fermiers. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à une telle confusion. Il souhaite que le Gouvernement n'attende pas que l'enquête publique soit achevée pour apporter les éclaircissements qu'impose une telle situation.

6777. — 25 avril 1967. — **M. Marcel Guislain** demande à **M. le ministre des affaires sociales** les conditions dans lesquelles doivent être établis, dans les services de médecine générale des centres hospitaliers et des hôpitaux, les services de convalescents et de chroniques, si ces établissements doivent, obligatoirement, créer ces services, dans quel délai et sous quelles conditions.

6778. — 25 avril 1967. — **M. Marcel Guislain** demande à **M. le ministre de la justice** de vouloir bien préciser les garanties données aux parents en instance de divorce par les personnes chargées par le juge conciliateur d'enquêter sur la situation morale et matérielle des enfants du foyer désuni, conformément aux dispositions de l'article 238 du code civil, lorsque ce magistrat commet le service départemental de l'enfance pour cette enquête; il lui demande également si une association privée, qui s'occupe de l'enfance, peut être substituée au service départemental de l'enfance pour cette enquête et quelles sont les garanties que doit donner cet organisme privé et, considérant que le rapport d'enquête sociale détermine le sort et l'avenir des enfants du foyer désuni, de vouloir bien préciser les conditions requises des personnes chargées de ces enquêtes: nationalité, diplômes exigés, serment préalablement prêté, etc., étant donné le caractère particulièrement grave et sérieux du rapport ultérieurement présenté qui servira de base pour décider du sort des enfants.

6779. — 25 avril 1967. — **M. Paul Wach** demande à **M. le ministre des affaires étrangères** quelle est l'attitude du Gouvernement à l'égard de la résolution n° 334 relative aux problèmes économiques européens, qui a été adoptée à l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe le 25 janvier 1967, et si le Gouvernement y a donné suite, ou s'il envisage de le faire.

6780. — 25 avril 1967. — **M. Paul Wach**, se référant à la recommandation n° 475 portant réponse au huitième rapport d'activité de l'agence européenne pour l'énergie nucléaire, qui a été adoptée par l'assemblée consultative du Conseil de l'Europe le 25 janvier 1967, demande à **M. le ministre des affaires étrangères** si le Gouvernement est prêt à donner comme instruction à son représentant permanent au comité des ministres du Conseil de l'Europe de voter en faveur des demandes contenues dans cette recommandation.

6781. — 25 avril 1967. — **M. Pierre Bourda** attire l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que le budget du conseil supérieur de la pêche soit approuvé dans un délai aussi bref que possible. Il lui rappelle que le budget de 1966, pourtant voté par le conseil supérieur en octobre 1965, n'a été approuvé qu'en octobre 1966, ce qui a eu pour conséquence de mettre en difficulté la trésorerie des fédérations départementales des associations de pêche et de pisciculture. Il lui demande donc qu'à l'avenir le budget soit approuvé au cours du premier trimestre de l'année en cours.

6782. — 25 avril 1967. — **M. Octave Bajeux** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que les conditions présidant à l'attribution de la patente sanitaire aux possesseurs d'étables bovines ont connu depuis le début de l'année un resserrement sensible du fait qu'à l'absence de tuberculose exigée précédemment s'est ajoutée la garantie de non-brucellose dans le troupeau. Cette exigence est logique mais elle entraîne des frais sérieux pour les éleveurs du fait des contrôles vétérinaires qu'elle exige, sans parler de la nécessité où ils peuvent se trouver, en cas d'accident, de devoir éliminer séance tenante un animal douteux afin de garder le bénéfice de la patente. Or, les avantages attribués aux possesseurs de patente sanitaire sont assez minimes. Ils se résument pour les vendeurs de lait cru à la consommation en une plus-value sur le lait vendu variable selon les départements. C'est ainsi que, dans le Nord, l'arrêté préfectoral du 7 avril 1967 s'est contenté de prévoir une taxation supérieure seulement de 0,03 à celle des laits crus ordinaires. De ce fait, d'assez nombreux éleveurs envisagent de renoncer purement et simplement à leur patente sanitaire. En vue de les encourager à consentir les efforts utiles pour la garder, il lui demande s'il n'estime pas nécessaire que le bénéfice des subventions prévues par l'arrêté du 13 janvier 1967 en faveur des éleveurs inscrits à la prophylaxie collective volontaire de la brucellose soit attribué aux éleveurs titulaires de la patente sanitaire ou qui la sollicitent, s'ils sont membres de groupements de défense sani-

taire du bétail. De cette façon, les opérations vétérinaires pratiquées sur leur troupeau recevraient l'aide de l'Etat, ce qui apparaît comme logique en raison de l'intérêt que présente la création de troupeaux indemnes de maladie.

6783. — 25 avril 1967. — M. Robert Liot expose à M. le ministre de l'économie et des finances que le deuxième alinéa du paragraphe 15 de l'article 1454 du code général des impôts accorde le bénéfice de l'exemption de patente aux artisans travaillant seuls ou avec les concours d'un ou plusieurs apprentis âgés de moins de 20 ans et munis d'un contrat d'apprentissage passé dans les conditions prévues par les articles 1^{er}, 2 et 3 du code du travail. Pour le calcul de l'effectif à retenir, il n'est pas tenu compte des enfants travaillant avec leur père et mère (avant-dernier alinéa du paragraphe 15 de l'article précité), ni des gendres ou belles-filles suivant la tolérance administrative résultant des dispositions de la circulaire n° 2128 du 28 juin 1938. Il lui demande, en conséquence, si un artisan imposé à la contribution des patentes en 1967, ayant eu recours pendant ladite année exclusivement au concours d'un compagnon âgé de moins de vingt ans au 1^{er} janvier 1967 peut obtenir, sur le plan gracieux, la modération de son imposition pour les dix derniers mois de l'année dans le cas où ledit compagnon est devenu son gendre le 1^{er} juillet 1967.

6784. — 25 avril 1967. — M. Robert Liot expose à M. le ministre de l'économie et des finances que le salaire alloué au conjoint d'un associé d'une société de personnes doit être réintégré dans les bénéfices imposables lorsqu'en raison de l'étroite communauté d'intérêts existant entre les deux conjoints et les autres associés, le conjoint non associé en droit doit être assimilé à un véritable associé de fait (C. E. 30-7-1945, Requête n° 71196). Il lui demande de bien vouloir lui préciser, au cas où la société de personnes (en l'occurrence société de fait) est imposée suivant le régime du forfait au titre 1968 dans le cadre des dispositions de la loi du 6 janvier 1966 : 1° si les appointements non admis en charges déductibles par l'administration doivent, néanmoins, supporter le versement forfaitaire et la taxe d'apprentissage ; 2° si les appointements sont à comprendre dans les revenus imposables du bénéficiaire sous la rubrique « traitements et salaires ».

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES

auxquelles il n'a pas été répondu
dans le mois qui suit leur publication.

(Application du règlement du Sénat.)

PREMIER MINISTRE

N° 5377 Jean Bertaud ; 6133 Etienne Dailly.

MINISTRE D'ETAT CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

N° 6651 Marie-Hélène Cardot.

AFFAIRES SOCIALES

N° 5659 Raymond Bossus ; 5674 André Monteil ; 5702 Jean Bertaud ; 6233 Emile Dubois ; 6258 Maurice Vérillon ; 6344 Georges Rougeron ; 6364 Georges Rougeron ; 6371 Georges Rougeron ; 6518 Adolphe Dutoit ; 6569 Adolphe Dutoit ; 6570 Adolphe Dutoit ; 6583 André Monteil ; 6639 Roger du Halgouët ; 6641 André Armengaud ; 6643 André Monteil ; 6644 Léon David ; 6645 Léon David ; 6646 Yves Estève.

AGRICULTURE

N° 4624 Paul Pelleray ; 5257 Marcel Brégégère ; 5430 Raoul Vade-pied ; 5456 Edouard Soldani ; 6143 Michel Darras ; 6183 Philippe d'Argenlieu ; 6207 Camille Vallin ; 6257 Raymond Brun ; 6270 Marcel Fortier ; 6304 André Méric ; 6351 Etienne Dailly ; 6352 Etienne Dailly ; 6379 Edgar Tallhades ; 6425 Martial Brousse ; 6475 Pierre de Chevigny ; 6512 Paul Pelleray ; 6568 Marc Pautzet ; 6577 Jean Degulise ; 6596 Jean Noury ; 6597 Roger Houdet ; 6598 Jacques Verneuil ; 6630 Georges Rougeron.

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

N° 5874 Claude Mont ; 6011 Jean Bertaud ; 6079 Gabriel Mont-pied ; 6080 Gabriel Montpied ; 6145 Pierre de Chevigny ; 6188 Raymond Bossus ; 6588 Marie-Hélène Cardot.

ARMEES

N° 6112 Georges Rougeron ; 6115 Georges Rougeron ; 6141 Ludovic Tron ; 6369 René Tinant ; 6520 Antoine Courrière.

ECONOMIE ET FINANCES

N° 3613 Octave Bajoux ; 4727 Ludovic Tron ; 5069 Ludovic Tron ; 5183 Alain Poher ; 5381 Alain Poher ; 5388 Ludovic Tron ; 5399 Antoine Courrière ; 5403 Raymond Bossus ; 5482 Edgar Tallhades ; 5542 Robert Liot ; 5566 Auguste Pinton ; 5579 Jean Sauvage ; 5790 René Tinant ; 5798 Louis Courroy ; 5799 Louis Courroy ; 5887 Raymond Boin ; 5915 Jacques Henriot ; 5979 Michel Darras ; 6007 Georges Cogniot ; 6058 Jean Berthoin ; 6059 Jean Berthoin ; 6113 Georges Rougeron ; 6150 Raymond Boin ; 6210 Robert Liot ; 6212 Michel Darras ; 6243 Robert Liot ; 6255 Marie-Hélène Cardot ; 6272 Jean Sauvage ; 6280 Robert Liot ; 6310 René Tinant ; 6336 Robert Liot ; 6353 Marcel Lambert ; 6357 Yves Estève ; 6367 Léon Jozeau-Marigné ; 6382 André Picard ; 6404 Robert Liot ; 6410 Robert Liot ; 6419 Jean Bertaud ; 6453 Robert Liot ; 6472 Martial Brousse ; 6479 Guy Petit ; 6513 Paul Pelleray ; 6521 Marcel Martin ; 6524 Alain Poher ; 6525 Jean de Bagneux ; 6540 René Tinant ; 6549 Auguste Pinton ; 6559 Henri Tournan ; 6560 Marcel Molle ; 6576 Alain Poher ; 6594 Léon Jozeau-Marigné ; 6595 Henri Desseigne ; 6600 Paul Chevallier ; 6602 André Monteil ; 6604 Georges Cogniot ; 6605 Georges Portmann ; 6613 Pierre de Félice ; 6619 Marcel Lambert ; 6620 Marcel Lambert ; 6621 Louis Courroy ; 6622 Robert Liot ; 6626 Joseph Raybaud ; 6629 Auguste Pinton ; 6632 Robert Liot ; 6655 Marie-Hélène Cardot.

EDUCATION NATIONALE

N° 2810 Georges Dardel ; 4833 Georges Cogniot ; 4856 Georges Cogniot ; 4890 Jacques Duclos ; 4909 Georges Cogniot ; 5162 Jacques Duclos ; 5733 Georges Rougeron ; 5797 Marie-Hélène Cardot ; 5844 Louis Talamoni ; 6098 Georges Cogniot ; 6271 Roger Poudonson ; 6288 Georges Cogniot ; 6309 Marcel Champeix ; 6387 Ludovic Tron ; 6423 Jean Bardol ; 6499 Georges Cogniot ; 6571 Georges Cogniot ; 6627 Camille Vallin.

EQUIPEMENT ET LOGEMENT

N° 5223 Irma Rapuzzi ; 5562 René Tinant ; 5947 Camille Vallin ; 6393 Edouard Bonnefous ; 6415 Joseph Raybaud ; 6426 Roger Menu ; 6430 Jean Bertaud ; 6461 Georges Rougeron ; 6507 Louis Namy ; 6533 André Méric ; 6535 Marie-Hélène Cardot ; 6552 Antoine Courrière ; 6580 Michel Chauty ; 6593 Léon David ; 6636 Auguste Pinton ; 6640 Louis Namy ; 6657 Gabriel Montpied.

INDUSTRIE

N° 6306 Camille Vallin ; 6457 Eugène Romaine.

INFORMATION

N° 6363 Camille Vallin.

INTERIEUR

N° 6614 André Méric ; 6625 André Fosset ; 6654 Marie-Hélène Cardot.

JEUNESSE ET SPORTS

N° 6359 Jean Bertaud ; 6501 Georges Cogniot ; 6502 Georges Cogniot ; 6503 Georges Cogniot ; 6505 Georges Cogniot ; 6522 Marcel Martin ; 6565 Georges Cogniot ; 6642 Jean Bertaud.

JUSTICE

N° 6202 Georges Cogniot ; 6494 Robert Liot.

REponses DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AFFAIRES SOCIALES

6687. — M. Edouard Le Bellegou expose à M. le ministre des affaires sociales que les médecins des hôpitaux psychiatriques ont la charge et la responsabilité d'un secteur hospitalier qui représente près de 40 p. 100 des lits et de la quasi-totalité des institutions extra-hospitalières, qu'ils attendent depuis de nombreuses années une modification juridique de leur statut qui les mette à parité avec l'ensemble des médecins hospitaliers plein temps et permette de maintenir les conditions d'un recrutement qualitativement et quantitativement suffisant; que cette modification statutaire s'inscrit dans une politique générale d'uniformisation du statut juridique des établissements hospitaliers; et lui demande quelles sont les raisons pour lesquelles cette modification, à l'étude depuis longtemps, n'a pas encore vu le jour, alors que dans un certain nombre de départements, ces médecins se sont vu supprimer une indemnité compensatrice d'honoraires dans la perspective de la prochaine publication du nouveau statut. (Question du 21 mars 1967.)

Réponse. — La situation des médecins des hôpitaux psychiatriques retient l'attention du ministre des affaires sociales. Les importantes transformations survenues ces dernières années dans les méthodes d'hospitalisation, de traitement et de réadaptation des malades mentaux ont eu pour effet de supprimer la ségrégation asilaire du malade mental et ont, de ce fait, profondément modifié la conception de l'hôpital psychiatrique. Pour tenir compte de cette évolution, il paraît souhaitable de donner aux médecins des hôpitaux psychiatriques un statut semblable à celui de leurs confrères exerçant à plein temps dans les hôpitaux. Un projet de statut leur accordant une carrière et une rémunération analogue à celle des médecins des hôpitaux de 2^e catégorie, 1^{er} groupe, a donc été élaboré. Il a été soumis aux ministères intéressés et fait actuellement l'objet d'une étude par les services du ministère de l'économie et des finances.

ECONOMIE ET FINANCES

6185. — M. Robert Liot demande à M. le ministre de l'économie et des finances comment il y a lieu de concilier les dispositions de l'article 2 du décret n° 65-1101 du 15 décembre 1965 fixant les modalités d'amortissement des biens donnés en location, dans le cas d'un véhicule automobile d'un prix d'achat supérieur à 20.000 francs loué par une personne physique à une société avec les termes de la réponse ministérielle faite à M. Mariotte, député (débat A. N. du 21 avril 1962, p. 691) lorsque le loyer stipulé est inférieur à l'annuité déductible d'amortissement, soit 4.000 francs, en adoptant un taux linéaire d'amortissement de 20 p. 100. (Question du 9 septembre 1966.)

Réponse. — Dans l'espèce visée par l'honorable parlementaire les dispositions de l'article 39-4° du code général des impôts qui excluent des charges déductibles la fraction d'amortissement afférente à la partie du prix d'acquisition des voitures de tourisme excédant 20.000 francs ne sont susceptibles de s'appliquer que si l'objet de l'entreprise individuelle propriétaire du bien loué ne porte pas sur la location de voitures ou s'il existe une collusion d'intérêts entre le propriétaire et le locataire du véhicule. Sous cette réserve, l'application combinée de l'article 39-4° précité et de l'article 2 du décret n° 65-1101 du 15 décembre 1965 appelle les précisions suivantes. La limitation instituée par ledit article 2 s'applique exclusivement à la fraction d'amortissement théoriquement déductible, abstraction faite par conséquent de la partie d'annuité exclue des charges déductibles en vertu des dispositions de l'article 39-4° du code général des impôts. Cette fraction d'amortissement déductible avant l'entrée en vigueur de l'article 2 précité, doit désormais être limitée à l'excédent du loyer perçu sur le montant des autres charges afférentes au bien donné en location. Il en serait nécessairement ainsi dans la situation envisagée, puisque avant toute imputation des autres charges, le loyer stipulé est inférieur à l'annuité d'amortissement à considérer pour l'application de la limitation. Toutefois, à la différence de la fraction d'amortissement exclue des charges déductibles en vertu des dispositions de l'article 39-4° du code général des impôts, la quote-part d'amortissement non admise en déduction des bénéfices imposables en application de l'article 2 du décret du 15 décembre 1965 peut, dans la limite impartie par ce texte, être déduite des résultats des exercices ultérieurs. En cas de cession, en outre, cette même quote-part n'a pas à être prise en considération pour le calcul des plus-values ou moins-values à court terme qui, réserve

faite des amortissements expressément exclus des charges déductibles en application de l'article 39-4° du code précité et de ceux qui ont été différés en contravention aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 65-566 du 12 juillet 1965, sont déterminées par référence aux amortissements déduits pour l'assiette de l'impôt.

EDUCATION NATIONALE

6611. — M. Camille Vallin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation dramatique du collège d'enseignement général de Sainte-Foy-l'Argentière, dans le Rhône. Ce collège, agréé en 1958, a été installé provisoirement dans d'anciens locaux d'habitation, mais la vétusté des bâtiments était telle qu'un projet de construction fut immédiatement déposé. Depuis cette date de graves incidents (début d'incendies, chutes de fenêtres, inondations, émanations de gaz toxiques) se sont produits. La situation ne cessant de s'aggraver, les parents d'élèves qui constatent que les promesses n'ont pas été tenues ont décidé de ne pas envoyer leurs enfants en classe les 17 et 18 février et d'organiser une manifestation de protestation pour le 19 février. Il lui demande s'il ne lui paraît pas urgent de prévoir la construction du C. E. G. de Sainte-Foy-l'Argentière parmi les projets subventionnés en 1967 afin de permettre aux enfants de cette commune et du canton de Saint-Laurent-de-Chamousset de recevoir dans des conditions normales l'enseignement auquel ils ont droit. (Question du 17 février 1967.)

Réponse. — La construction du C. E. G. de Sainte-Foy-l'Argentière a effectivement été retenue par les travaux préparatoires à la carte scolaire. Le financement de cette opération doit être, de même que toutes les constructions des établissements du second degré, proposé par le préfet de région. Dans la mesure où ce projet figurera dans les propositions régionales, la construction de cet établissement pourra être réalisée dans le cadre du V^e Plan. Cependant, l'attention du préfet a été spécialement attirée sur la vétusté des installations.

M. le ministre de l'éducation nationale fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 6708 posée le 11 avril 1967 par M. Georges Cogniot.

M. le ministre de l'éducation nationale fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 6709 posée le 11 avril 1967 par M. Georges Cogniot.

M. le ministre de l'éducation nationale fait connaître à M. le président du Sénat qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 6710 posée le 11 avril 1967 par M. Georges Cogniot.

INTERIEUR

6603. — M. Adolphe Chauvin expose à M. le ministre de l'Intérieur qu'à la suite de l'adoption de la loi portant organisation de la police nationale, une certaine inquiétude règne et se développe présentement au sein des fonctionnaires des services actifs de la préfecture de police quant à leur avenir et au déroulement futur de leur carrière en raison du silence observé par les services ministériels ou administratifs chargés de la préparation et de l'élaboration des nouveaux statuts applicables à ces personnels. Il lui rappelle que lors de la discussion de cette loi, le ministre de l'Intérieur, en personne, avait assuré que les syndicats seraient largement associés à cette rédaction des statuts avant leur promulgation, et il lui demande donc à quelle date, à quel moment et à quel stade de l'élaboration desdits textes les syndicats du personnel seront consultés, et quelle forme revêtira cette consultation. Il lui demande par ailleurs s'il est exact que les modalités de déroulement de carrière au sein de la police nationale seront plus proches de celles actuellement en vigueur à la sûreté nationale que de celles de la police parisienne, et les raisons de ce choix éventuel préjudiciable notamment aux fonctionnaires des corps en tenue de la préfecture de police. (Question du 17 février 1967.)

Réponse. — Les inquiétudes des personnels des services actifs de la préfecture de police, dont l'honorable parlementaire se fait l'écho, ne sont nullement fondées. En effet, il est confirmé que les syndicats des personnels de police auront communiqué des projets de statuts des personnels de la police nationale et seront appelés à présenter leurs observations. Ces consultations n'ont pu

intervenir jusqu'alors en raison de la nécessité de procéder d'abord, au niveau des services administratifs, à d'assez longues études à caractère technique et à la rédaction d'avant-projets, qui sont sur le point d'être terminés à la date de la présente réponse. Les entretiens avec les syndicats interviendront avant la mise au point définitive des textes, c'est-à-dire, en tout état de cause, avant leur transmission pour avis au conseil supérieur de la fonction publique et au Conseil d'Etat. Sur le second point de la question posée par l'honorable parlementaire, il est rappelé que les personnels en tenue de la préfecture de police et de la sûreté nationale appartiennent à des corps dotés des mêmes grades et des mêmes indices, et que les modalités de déroulement de leur carrière sont semblables. Si toutefois, pendant les études mentionnées ci-dessus et qui sont actuellement en cours, il apparaissait que les personnels en tenue de la préfecture de police ont, sur certains points, des avantages particuliers, il en sera tenu le plus grand compte lors de l'élaboration des nouveaux statuts de la police nationale.

6609. — M. Jean Bertaud demande à M. le ministre de l'Intérieur si les futurs statuts spéciaux applicables aux nouveaux et divers corps de fonctionnaires des services actifs de la police nationale, pris en vertu de la loi portant organisation de la police nationale, seront bien soumis à l'avis du conseil supérieur de la fonction publique et, si oui, vers quelle date ledit conseil sera appelé à émettre son avis. (Question du 17 février 1967.)

Réponse. — En réponse à la question de l'honorable parlementaire, il est rappelé que l'article 2, 3°, de l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, fait obligation de soumettre au conseil supérieur de la fonction publique les dérogations à certaines des dispositions de ladite ordonnance qui ne répondraient pas aux besoins propres des corps reconnus comme ayant un caractère technique, ce qui est le cas des corps des personnels de police. De telles dérogations, rendues nécessaires par la circonstance que ces personnels sont astreints à des obligations de service et doivent remplir des missions entièrement différentes de celles qui s'imposent à l'ensemble des fonctionnaires, existent dans les statuts actuels et seront reprises, pour les mêmes motifs, dans les textes futurs. En raison de l'obligation d'ordre législatif ci-dessus rappelée, les textes à caractère dérogatoire seront donc soumis à l'avis du conseil supérieur de la fonction publique qui devra les examiner et se prononcer sur eux avant leur transmission au Conseil d'Etat.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

6695. — Mme Renée Dervaux appelle l'attention de M. le ministre des postes et télécommunications sur le fait qu'à Asnières plus de 500 demandes de téléphone sont en instance dont 6 datent de 1962 et 14 de 1963. Elle lui demande donc pour quelles raisons il n'a jamais été répondu aux demandes, fort justifiées, d'installation de téléphone dans la zone Nord de cette ville, faites par différentes organisations du quartier; puisque des installations ont été décidées subitement sur demande du candidat de la majorité dans le but de faciliter sa campagne électorale, quelles mesures il compte prendre pour que satisfaction soit donnée avec autant de rapidité aux 500 demandes non satisfaites dont nombre d'entre elles sont en instance depuis bien des années. (Question du 23 mars 1967.)

Réponse. — A la date du 1^{er} avril 1967, 424 demandes d'abonnement étaient en instance dans la commune d'Asnières, se répartissant comme suit : 1963 : 6 ; 1964 : 36 ; 1965 : 114 ; 1966 : 194 ; 1967 : 74. Les installations à réaliser sont situées dans les zones où il n'existe plus de ligne disponible dans les câbles souterrains et seront mises en place au fur et à mesure de l'exécution des travaux de réaménagement du réseau. En particulier, les six raccordements relatifs à des demandes datant de 1963 seront réalisés dans le courant du présent trimestre. En ce qui concerne la zone Nord d'Asnières, les travaux d'installation entrepris au début de cette année n'ont nullement été « décidés subitement » et sur intervention extérieure. Dès 1964, en effet, le projet de desserte téléphonique de cette zone de réaménagement avait été mis à l'étude par la direction des télécommunications de Paris. Celle-ci prenait contact en août 1965 avec la Société d'économie mixte d'équipement et de rénovation d'Asnières (Séméra), laquelle acceptait de verser une avance remboursable de 600.000 francs destinée à financer les travaux de raccordement des immeubles neufs qui, selon le plan de rénovation de cette zone, devaient être terminés au cours de l'année 1966 ou au début de 1967. La Séméra a effectué le versement de l'avance en janvier 1967 et les travaux ont été immédiatement entrepris. Ces opérations comprennent notamment la construction de 2.600 mètres de conduite unitaire, le déroulement de câbles de transport, le réaménagement de la distribution. Elles sont réalisées en coordination avec les services de voirie, et les demandes d'abonnement en instance sont satisfaites au fur et à mesure de l'avancement des travaux. En outre, la Séméra s'est engagée à verser une avance complémentaire de 130.000 francs représentant l'établissement de 65 lignes en sus des 300 ayant fait l'objet de la première convention, ce qui permettra, selon toute vraisemblance, de donner satisfaction à la quasi-totalité des demandes actuellement en instance dans cette zone Nord d'Asnières.